

Aujourd'hui



A3 STCUM

Après 10 mois de négociations, la STCUM avise le syndicat des employés d'entretien qu'elle ne peut offrir davantage et que la poursuite des discussions serait futile.

A12 ANSELL

Ansell Canada, filiale d'une multinationale australienne, décide d'établir à Bromont plutôt qu'à Toronto son siège social et son centre de distribution pan-canadien.

A10 COLOMBIE

Par suite de l'assassinat de son candidat, Jaramillo Ossa, l'Union Patriotique se retire de la campagne électorale colombienne et appelle à une grève nationale de 48 heures.

Sommaire

Annonces classées

Immobilier..... B4 à B9
Marchandises..... B9, B10
Emplois..... B10, B11
Automobiles..... B11, C9, C10
Propositions d'affaires..... A17

Arts et spectacles

Informations..... C1 à C7
Horaires..... C4, C5
Bandes dessinées..... B7
Bridge..... B10
Décès..... C11
Économie..... A12 à A17
Éditorial..... B2
Êtes-vous observateur?..... B4
Feuilleton..... B5
Horoscope..... B6
La Presse des SIX-DOUZE..... A19

Le monde..... A8
Loteries..... A4
Mots croisés..... B9, S14
«Mot mystère»..... C9
Quoi faire..... C8
Télévision..... C1, C2
Tribune libre..... B2



Les provinces ont amorcé sans Québec la deuxième ronde de négociations

«Nous prendrons les moyens pour protéger nos droits», assure Gil Rémillard

GILLES NORMAND
du bureau de La Presse
QUÉBEC

Coup de théâtre, hier, dans la capitale!

Une deuxième ronde de négociations constitutionnelles pour amender l'accord du lac Meech est déjà amorcée entre le Nouveau-Brunswick et toutes les provinces canadiennes, à l'exception du Québec, du moins officielle-

ment, et cela sans même que l'entente ait été ratifiée.

C'est ce qu'a reconnu, en fin de journée, hier, le vice-premier ministre et ministre des Affaires intergouvernementales du Nouveau-Brunswick, à sa sortie du cabinet du ministre Gil Rémillard.

Mme Aldéa Landry a en effet avoué aux journalistes que son gouvernement négociait avec les autres provinces le contenu d'une résolution prévoyant plusieurs amendements à l'accord du lac

Meech, une fois que celui-ci aura été adopté.

Reconnaissant qu'une deuxième ronde de négociations était dans les faits commencée, sans le Québec, le ministre québécois des Affaires intergouvernementales, Gil Rémillard, a tenu à assurer que le Québec prendrait tous les moyens pour garantir la protection de tous ses droits.

«La loi constitutionnelle de 1982 prévoit des moyens et on n'hésitera pas à les utiliser si les

droits du Québec sont en cause», prévient-il, faisant allusion particulièrement à l'allusion au droit de retrait qui consiste pour une province à se soustraire à un amendement constitutionnel jugé dérogatoire à ses compétences législatives.

Pour la première fois, le ministre Rémillard a en quelque sorte admis qu'il était possible que les autres provinces tentent d'isoler le Québec, en s'entendant sur un accord parallèle sans lui. Une

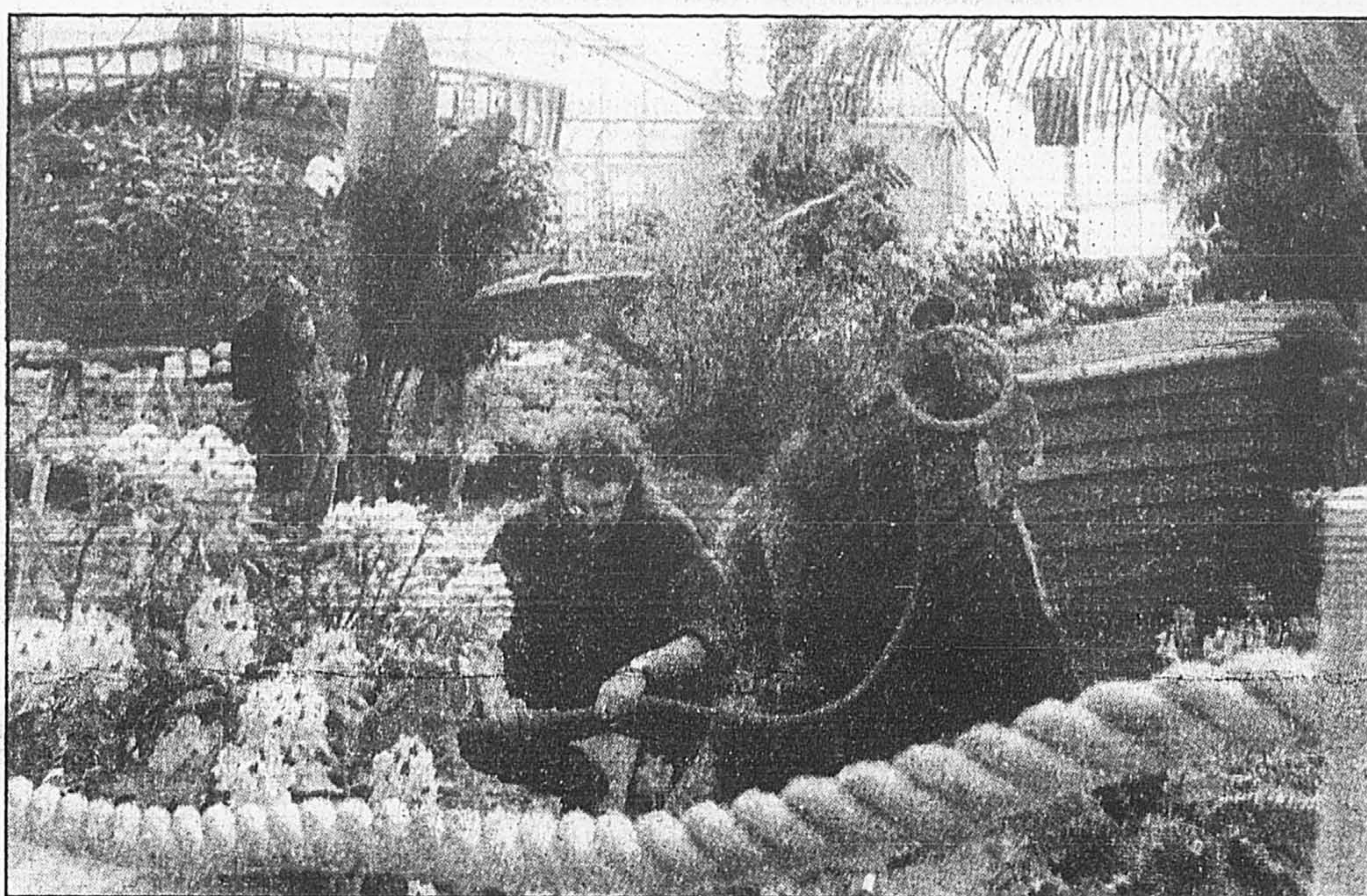
opération qui ne serait pas sans rappeler cette fameuse «nuit des longs couteaux», du 4 au 5 novembre 1981, quand les provinces ont négocié avec le fédéral le rapatriement unilatéral de la constitution, dans le dos du Québec.

«Je peux vous dire qu'on est préparé en fonction de beaucoup de scénarios y compris celui-là», a assuré le ministre québécois.

La résolution en cause, adoptée

VOIR PROVINCES EN A2

UNE ÎLE AU TRÉSOR AU COEUR DE MONTRÉAL



Le concepteur visuel du Jardin botanique, Pierre Laporte, s'assure que la barque est bien amarrée. La grande serre a été transformée en une île enchantée où poussent, à profusion, une quantité de plantes odorantes.

PHOTO JEAN GOUPI, La Presse

C'est le printemps au Jardin botanique

FLORIAN BERNARD

Corsaires de tout crin, pirates de tout poil et rois de la flibuste se sont donné rendez-vous au Jardin botanique de Montréal, à l'occasion de l'exposition florale du printemps.

De façon habile, les responsables du Jardin ont transformé la grande serre en une île au trésor que n'aurait pas reniée le pirate Crochet d'acier ou ses comparses écumeurs. On y retrouve même un magnifique trois-

mâts, proue dressée, qui s'avance sur une mer... de fleurs aux couleurs bigarrées.

Près d'un ruisseau qui débouche en cascade sur un lit de graviers polis, les fougères et les mousses ont élu domicile. Sur la grève git un coffre au trésor que des malandrins ont vidé de son contenu!

À côté d'espèces exotiques, à senteur de vanille et d'épices, on trouve même un cacaoyer vivant dont les cabosses fournissent la pâte de cacao. Les enfants découvriront avec étonnement que ces énormes noix brunes sont à l'origine des gros lapins en chocolat qu'ils dévoreront à Pâques.

Toutefois, même si nous sommes sur une île tropicale, perdue au milieu d'une mer d'émeraude, on découvre des plantes printanières bien familières des régions nordiques comme des tulipes, des narcisses, des jacinthes, des lis, des quatre-temps, du muguet, des primevères et bien d'autres qui annoncent le retour de la belle saison.

Cette exposition se poursuivra au cours des prochaines semaines dans la grande serre. Le prix d'entrée est de 3\$ pour les adultes et de 1,50\$ pour les enfants et les personnes âgées. Les enfants de moins de cinq ans sont admis gratuitement.

Les juges peu satisfaits des hausses de salaire que Québec s'apprête à leur donner

YVES BOISVERT

L'augmentation de salaire que le gouvernement Bourassa s'apprête à consentir aux juges de la Cour du Québec est loin de satisfaire les magistrats.

La Presse a appris que le Conseil du Trésor a accepté de faire passer le salaire des juges nommés par Québec de 90 000\$ (qu'il est depuis trois ans) à 107 000\$ par année à compter du 1er juillet prochain.

Selon cette proposition, qui n'a pas encore été approuvée par le Conseil des ministres, le salaire des juges augmenterait rétroactivement à 98 000\$ à compter du 1er juillet 1988, puis à 103 000\$ en juillet et finalement, cet été, à 107 000\$.

Cela représente des augmentations de 8,1, 5,1 et 3,9 p. cent pour ces trois années.

L'augmentation de salaire se-

rait accompagnée d'une modification du régime de retraite (ce qui exige une modification législative) qui ferait en sorte qu'à compter de cet été les juges n'auraient plus à contribuer à leur fonds de pension, le gouvernement assumant seul cette responsabilité.

La Conférence des juges du Québec, qui regroupe les juges nommés par le gouvernement du Québec, réclame depuis plusieurs années déjà la parité avec les juges nommés (et payés) par le gouvernement fédéral (Cour d'appel, Cour supérieure, Cour fédérale).

Présentement, les juges nommés par le fédéral touchent 133 000\$ par année, salaire réajusté sur recommandation d'un comité indépendant, tous les trois ans. Il est recommandé qu'il passe cette année à 142 000\$.

Commentant les «présomées hausses de salaires» pour La Presse, le président de la confé-

rence, le juge Louis Morin, n'a pas caché sa déception: «Il faudra que les gens réalisent un jour qu'il y a un rapport entre le salaire des juges et la qualité de la justice», a-t-il dit.

Faisant manifestement référence aux écarts de certains juges de la Cour du Québec qui ont alimenté la chronique ces dernières semaines, le juge Morin a dit accepter «que l'on scrute à la loupe le comportement des juges. Mais si l'on veut recruter de nouveaux juges parmi les meilleurs candidats, si l'on veut agrandir le bassin d'avocats que l'on peut aller chercher, il faudra augmenter les salaires des juges», opine le magistrat.

Il a été impossible hier d'obtenir des commentaires du ministre de la Justice.

En avril 1989, un comité d'étude sur la rémunération des juges de la Cour du Québec, formé de deux hommes d'affaires et d'un

avocat, recommandait au ministre de la Justice, Gil Rémillard, de ne pas accorder la parité avec les juges fédéraux, mais il suggérait tout de même une hausse substantielle de salaire.

VOIR JUGES EN A2

Gorbatchev lance un ultimatum à la Lituanie

d'après AFP et UPI
MOSCOU

La tension est à nouveau montée d'un cran en fin de soirée hier entre Vilnius et Moscou, le président Mikhail Gorbatchev ayant lancé un ultimatum de deux jours au président du Parlement lituanien, M. Vytautas Landsbergis, pour que cesse le «recrutement de

volontaires» lituaniens visant à remplacer les gardes-frontières soviétiques.

Quant aux dirigeants américains, ils manifestent une inquiétude croissante devant les pressions du Kremlin sur la Lituanie et redoutent d'avoir fait un pari dangereux en misant sur les promesses reite-

VOIR ULTIMATUM EN A2

DÉPÔTS GARANTIS

11 1/2%
18 MOIS
INT. AN
MIN. 1000\$

11 1/4%
3 ANS
INT. AN
MIN. 1000\$

11 1/4%
5 ANS
INT. AN
MIN. 1000\$

Ces taux peuvent changer sans préavis.

OFFRE SPÉCIALE

1 1/8%
de plus
sur les
dépôts
garantis
pour les personnes âgées
de 60 ans et plus.
Ces taux sont non cumulatifs et ne peuvent
s'ajouter à d'autres taux préférentiels.

PRÊT HYPOTHÉCAIRE

A partir de
13%

BÉNÉFICES PLUS

LE SUMMUM DES COMPTES
ÉPARGNE-CHÈQUES
Jusqu'à
12.04%

Laval: 682-3200
Pointe-Claire: 694-5670
Ville Mont-Royal: 341-1414
Outremont/Vincennes: 739-3265
Outremont/Laurier: 272-4777
Mtl/Université: 671-7200
Mtl/Place Ville-Marie: 881-8383
6995, boul. Guin O: 743-1515
Anjou: 355-4780
LaSalle: 366-0730
Brossard: 466-2500
St-Lambert: 466-8666

ENRICHISSEZ VOS PLACEMENTS!

TRUST
GENERAL

Pour Robert Bourassa: Meech d'abord, on verra après

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse
QUEBEC

Le Canada anglais a beau parler de modifications à l'entente constitutionnelle du lac Meech, il n'est pas question que le Québec participe à ces discussions tant que l'entente conclue en 1987 ne sera pas adoptée à prévenu hier le premier ministre Robert Bourassa.

«On n'a pas objection à ce que les gens causent, discutent, mais il n'est pas question pour le Québec de négocier avant la ratification de l'accord du lac Meech», a lancé hier le premier ministre Bourassa, commentant en soirée l'adresse à la nation de son homologue fédéral, «un geste positif», a-t-il dit.

Mais une fois adoptée l'entente de 1987, Québec sera disposé à s'asseoir à la table pour discuter des propositions d'amendements des autres provinces, a-t-il reconnu en anglais.

«On est prêts à poser des gestes pour la seconde ronde de négociations, on a dit qu'on était prêts à discuter», a-t-il cepen-

dant déclaré au réseau anglais de Radio-Canada. «On a des discussions informelles avec l'Alberta sur le Sénat, cela montre de la flexibilité», a-t-il dit.

Mais pour le Parti québécois, le gouvernement du Québec devrait dès maintenant mettre fin à tout pourparlers.

«Le fédéral vient de lâcher le Québec», a lancé en revanche de son côté, le porte-parole du Parti québécois, Jacques Brassard, député de Lac-Saint-Jean. «Meech 1987 est bel et bien mort, Mulroney s'en est fait le fossoyeur», a lancé M. Brassard exhortant M. Bourassa à «refuser de participer à de nouvelles négociations constitutionnelles».

«Si le gouvernement décide de ne pas plier les genoux, il aura l'appui de l'opposition», a-t-il promis.

Geste positif

Pour M. Bourassa, Ottawa a hier «montré du leadership et posé un geste positif mais qui ne peut changer notre position», a-t-il soutenu. «Ca ne veut pas dire qu'on ne peut pas faire de proposition», a-t-il dit précisant qu'il est hors de

question toutefois de se prononcer sur le contenu de la proposition constitutionnelle du Nouveau-Brunswick, qui sera soumis à l'étude d'un comité parlementaire fédéral.

La «situation n'est pas facile pour le Québec, mais on est habitué de se battre», a-t-il lancé. Le temps presse, l'entente de 1987 doit être adoptée d'ici le 23 juin prochain, «mais seulement trois mois sont suffisants pour convaincre ceux qui ne le sont pas encore, selon moi», a-t-il soutenu.

Il n'a pas voulu préciser si sa province collaborera à l'initiative d'Ottawa, la mise sur pied d'un comité parlementaire spécial chargé de se pencher sur la proposition du premier ministre McKenna.

Comme il l'avait fait plus tôt, à l'Assemblée nationale, il a souligné que le Québec était à examiner la possibilité d'exercer son droit de retrait, dans l'éventualité où des amendements à Meech rogneraient les pouvoirs provinciaux. «Tant que les tribunaux ne se sont pas prononcés, il ne faut pas penser que c'est définitif, il n'y a pas de jurisprudence», prévient M. Bourassa qui précise

toutefois ne pas avoir encore considéré l'option d'en référer à la Cour suprême pour une interprétation.

Le Canada anglais en sera bientôt «rendu à une vingtaine de demandes par rapport à l'entente de 1987, le Québec n'en demande que cinq, on a montré qu'on était raisonnable. Et on ne voudrait pas les accepter, il ne faut quand même pas exagérer», a-t-il lancé.

Avant de se prononcer, Québec veut évaluer la portée juridique de la proposition du Nouveau-Brunswick de conférer à Ottawa le rôle de promouvoir la dualité linguistique au pays. Un piège, comme l'affirme le Parti québécois? «C'est prématuré», de répliquer M. Bourassa, qui promet que son gouvernement sera d'une extrême prudence pour tout ce qui pourrait toucher la sécurité culturelle du Québec.

Wells jette du lest

Défilant à la télévision d'État, les premiers ministres de Terre-Neuve et du Nouveau-Brunswick ont commenté l'initiative fédérale. Adversaire farouche du

Lac Meech jusqu'ici, le Terre-Neuvien Clyde Wells a paru plus ouvert à des concessions. De ses exigences, une seule lui semble encore nécessiter un amendement à l'entente de 1987 — abolir la règle de l'unanimité des provinces pour la réforme du Sénat — et même la «il y a peut-être une possibilité de le faire autrement», a-t-il avancé.

«Je ne pense pas que c'est impossible, c'est extrêmement difficile mais théoriquement faisable», a-t-il soutenu rappelant que la proposition du Nouveau-Brunswick reprenait beaucoup des points qui l'inquiétaient à l'origine.

M. Wells n'en a pas moins déposé à son parlement hier une résolution destinée à retirer l'appui de sa province déjà accordé à l'entente de 1987, essentiellement pour que sa position soit aussi claire, paraisse aussi ferme que celle du Nouveau-Brunswick, reconnaît-il.

Initiateur de ce qui paraît être un déblocage, M. McKenna paraissait; «il y a un mouvement créateur de solution», perçoit-il précisant aussi que ses propositions «ne sont pas finales», mais négociables.

SUITE DE LA UNE

ULTIMATUM

Gorbatchev lance un ultimatum à la Lituanie
rées des Soviétiques de ne pas recourir à la force.

«Des informations en provenance de Lituanie font état du recrutement de volontaires dans des organisations de protection territoriale, appelées à remplacer les activités des gardes-frontière et en partie les organes de sécurité intérieure», affirme le président Gorbatchev. Ce dernier suggère que des mesures soient «prises immédiatement pour faire cesser toute activité visant à créer de telles unités».

Les dirigeants lituaniens avaient rejeté mercredi la demande de Gorbatchev de remettre les armes à feu aux autorités soviétiques, mais une organisation paramilitaire locale s'y est plie, ce qui lui a valu une volée de critiques de la part du parlement.

M. Gorbatchev demande expressément dans son message que «l'exécution (de cette demande) soit notifiée dans un délai de deux jours». Le président soviétique a par ailleurs souligné qu'un projet de loi devant être examiné par le parlement lituanien sur les

sanctions en cas «d'appels contre l'État» (lituanien) «n'aura pas force de loi».

Le projet de loi prévoit des peines d'emprisonnement pour les personnes appelant «à la violation par la force de la souveraineté ou de l'intégrité territoriale» de la Lituanie. Mikhaïl Gorbatchev considère dans son télégramme qu'il n'appartient pas au parlement lituanien de se prononcer sur de tels délits, qui relèvent de la compétence du pouvoir fédéral soviétique.

Entre temps, des forces du KGB ont été envoyées en renfort le long de la frontière de la Lituanie, rapporte l'agence Tass. Les hommes du KGB devaient aider les douaniers à appliquer des clauses du décret présidentiel de Mikhaïl Gorbatchev annoncé mercredi et concernant le renforcement des contrôles aux frontières de la République balte.

«Les troupes frontalières viennent aider les responsables des douanes à renforcer le régime de circulation des biens et des personnes par la frontière d'État», écrit Tass. La Lituanie a une frontière internationale avec la Pologne et sur la côte de la Baltique. Les autorités soviétiques n'ont fait aucune allusion à d'éventuel-

les mesures similaires le long de la frontière de la Lituanie avec la République fédérative de Russie.

À Moscou, le porte-parole du ministère des Affaires étrangères Guennady Guérassimov a déclaré au cours d'une conférence de presse qu'un nouveau refus des dirigeants lituaniens d'appliquer les mesures ordonnées par le Kremlin entraînerait «une escalade de la tension qui n'est bonne pour personne». Prié de dire si les dirigeants indépendantistes lituaniens risquaient d'être arrêtés, il a répondu: «Si l'on viole la loi, on doit être remis sur le droit chemin. Nous voulons résoudre ce problème aussi paisiblement que possible».

À Washington, le secrétaire américain à la Défense, M. Dick Cheney, a déclaré que «la situation en Lituanie constitue une grave préoccupation pour les États-Unis et un éventuel recours soviétique à la force se ferait au détriment de la perception occidentale des réformes» entreprises par le chef de l'État soviétique.

M. Cheney a ajouté dans une intervention devant le Club national de la presse à Washington qu'un tel recours ferait en outre «un tort extrême à tout ce à quoi M. Gorbatchev est attaché», ce que les Soviétiques «compréhendent», a-t-il ajouté. Le secrétaire à la Défense a rappelé que «le président Bush avait clairement indiqué qu'il espérait que l'actuelle confrontation entre les Soviétiques et la Lituanie pourrait être résolue par des moyens pacifiques».

Évoquant la demande formulée par le Kremlin concernant la remise des armes détenues par les civils lituaniens, M. Cheney a ajouté «n'avoir aucun moyen de connaître les justifications à l'origine de la décision de M. Gorbatchev» à ce propos.

Par ailleurs, la Diète polonaise a exprimé l'espoir que «les justes aspirations de la Lituanie seront respectées», et que «le processus de reconstruction d'un État lituanien indépendant sera pacifique et rapide».

JUGES

Les juges peu satisfaits des hausses de salaire que Québec s'apprête à leur donner

Le «comité Vincent», comme on l'a appelé, recommandait au ministre de hausser à près de 115 000\$ le salaire annuel des juges rétroactivement à l'été 1988, puis de l'augmenter de 5 p. cent à chaque année (ou selon l'indice des prix à la consommation s'il dépasse 5 p. cent). Si cette proposition avait été acceptée, les juges auraient vu l'été prochain leur salaire passer à 126 752\$, soit près de 20 000\$ de plus.

Les futurs juges sont choisis parmi les avocats qui pratiquent depuis plus de dix ans. Les quel que 300 juges de la Cour du Québec sont répartis en trois «chambres»: civile (qui entend les affaires de moins de 15 000\$), criminelle et pénale (qui entend la plupart des affaires qui ne nécessitent pas la présence d'un jury), ainsi que la chambre de la jeunesse.

«Nous jugeons en vertu des mêmes lois que les autres juges», de dire le juge Morin, pour justifier un salaire égal à ceux des magistrats plus élevés dans la hiérarchie judiciaire (comme la Cour supérieure et la Cour d'appel).

Le ministère de la Justice répond que les juges ne devraient pas être payés davantage que les plus hauts fonctionnaires de l'État, vu les contraintes budgétaires. Cette «comparaison» irrite les juges, qui ne veulent pas être ravalés au rang de fonctionnaires, eux qui ne font pas partie de l'administration.

On le voit, la rémunération (comme la nomination) des juges pose un problème du point de vue

de l'indépendance judiciaire, puisqu'elle est décidée par le gouvernement, c'est-à-dire le pouvoir exécutif. Pour atténuer ce problème, le gouvernement fédéral forme un comité à tous les trois ans afin d'obtenir des recommandations indépendantes concernant le salaire de «ses» juges. Ce principe semble désormais acquis pour les juges du Québec. A voir la réaction du juge Morin, on peut douter que cela suffise à contenter pour l'instant les magistrats de la Cour du Québec. □

PROVINCES

Les provinces ont amorcé sans Québec la deuxième ronde de négociations

mercredi par l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, confie au gouvernement fédéral la responsabilité de «préserver» et de «promouvoir» la dualité linguistique du Canada, tout comme Meech reconnaît au Québec le rôle de promouvoir la société distincte. Mais le gouvernement du Nouveau-Brunswick veut s'assurer que cette clause recueillera un «appui suffisant», avant de donner son aval à l'accord du lac Meech.

Mme Landry a nié avoir négocié quoi que ce soit avec le ministre Gil Rémillard, indiquant seulement qu'elle était venue lui expliquer le processus initié par sa province.

Invité à préciser ce que le Nouveau-Brunswick entendait par un «appui suffisant» à cette résolution d'accompagnement à l'accord du lac Meech, la ministre a indiqué que son gouvernement ne voulait pas s'enfermer dans la rigidité de la formule prévue dans la constitution de 1982, dont les dispositions prévoient que l'accord de sept provinces représentant 50 p. cent de la population canadienne suffit pour obtenir un amendement constitutionnel.

— Nous espérons l'appui de toutes les provinces, a-t-elle enchaîné.

— Si le Québec n'est pas d'accord?

— Il faudra voir en temps et lieu.

— La résolution d'amendement sera-t-elle négociée dans une deuxième ronde de négociations?

— Les négociations sont en cours à l'heure actuelle, a répondu la ministre.

— Avec qui?

— Avec toutes les provinces, de préciser encore la ministre.

— Le Québec aussi?

— À l'heure actuelle, le Québec ne veut pas discuter du contenu tant et aussi longtemps que

l'accord du lac Meech ne sera pas adopté.

Autrement dit, le Nouveau-Brunswick veut amener l'accord du lac Meech dans une deuxième ronde de négociations, qu'il a entreprise maintenant.

La ministre n'en nie pas moins que la deuxième ronde se négocie sans le Québec, mais elle précise qu'il «appartiendra au Québec de choisir» le moment où il voudra entrer en scène.

Mme Landry, précisant que le Nouveau-Brunswick était d'accord avec les cinq conditions introduites par le Québec dans le Lac Meech, a dit qu'elle ne croyait pas que la résolution de cette province exige quelque compromis que ce soit de Québec...

Le ministre Gil Rémillard voit nettement dans cette démarche la recherche d'une entente substantielle sur une deuxième résolution, avant de disposer de la première, l'accord du lac Meech.

«Ma réponse a été très claire; nous n'accepterons pas de discuter de sujets qui viendront dans une deuxième ronde de négociations».

Le ministre a ajouté que n'importe quelle province pouvait initier une résolution pour amender la Constitution sans qu'on puisse quoi que ce soit pour l'en empêcher. «Mais on ne discutera pas. La deuxième ronde pour nous elle commencera après la ratification de Meech», persiste-t-il à dire.

C'est précisément pour éviter de telles situations que tous les premiers ministres s'étaient entendus, en 86, pour adopter les cinq conditions du Québec d'abord, et pour réserver à une deuxième ronde de négociations tout autre sujet relatif à l'accord, a fait observer le ministre.

«M. Wells peut arriver avec d'autres demandes, d'autres premiers ministres aussi. C'est pour ça qu'on respecte le principe établi en août 86. On répond aux cinq conditions.» □

OTTAWA

Ottawa appuie la résolution de McKenna

de l'opposition, Herb Gray et le chef du NDP, Audrey McLaughlin, ont donné un appui initial au projet de Frank McKenna et à la suggestion de M. Mulroney de tenir des audiences publiques devant un comité parlementaire.

Toutefois, les deux partis d'opposition ont reproché à M. Mulroney d'avoir attendu un peu tard pour tenter de débloquent l'impasse actuelle.

L'offre de paix faite par le chef

fédéral et le dirigeant de Fredrickton ne réussissent pas en revanche à rallier le premier ministre de Terre-Neuve, Clyde Wells, qui veut à tout prix modifier tout de suite l'accord du lac Meech. M. Wells a d'ailleurs présenté hier, devant sa législature, une résolution visant à retirer l'appui de sa province à l'entente de 1987.

M. Wells continue d'afficher une attitude négative et si Terre-Neuve devait être le seul gouvernement à ne pas approuver l'accord, il est prêt à déclencher un référendum dans sa province sur la question.

Pour sa part, Brian Mulroney a choisi hier soir d'ignorer la menace de Wells. Percevant clairement que les tensions linguistiques sont vives au pays — une allusion aux résolutions d'unilinguisme des villes ontariennes — et sentant qu'il ne reste qu'un mince espoir pour sauver l'entente, le chef fédéral a évité à tout prix la confrontation dans son allocution.

Dans un message où abondaient les images sur «la beauté des paysages canadiens et la grandeur d'âme de ses habitants», le chef conservateur a cherché avant tout à apaiser le climat d'affrontement qui prévaut actuellement.

«J'aime le Canada, le Canada tout entier», a affirmé le premier ministre à un certain moment, en ajoutant: «Je demande aujourd'hui à tous les Canadiens et Canadiennes de regarder aussi dans le fond de leur cœur et d'y découvrir le magnifique pays que nous avons bâti ensemble». Ces propos auraient pu tout aussi bien être prononcés par Jean Chrétien, le candidat favori pour accéder à la tête du Parti libéral.

Mais, pour unifier le pays et permettre au Québec d'adhérer à la constitution, l'accord du lac Meech doit d'abord être ratifié, a réaffirmé M. Mulroney. «L'accord du lac Meech deviendrait partie intégrante de la constitution comme prévu le 23 juin, après quoi une résolution d'accompagnement serait présentée.»

En d'autres termes, une fois cette étape franchie, les Canadiens pourront passer aux autres dossiers.

«Je sais que l'accord du lac Meech n'est pas parfait», a souligné M. Mulroney. C'est pour cette raison d'ailleurs qu'il trouve la suggestion de M. McKenna si intéressante. «Il ne s'agit pas d'une offre finale, à prendre ou à laisser, mais d'un certain nombre de modifications que tous les Canadiens devraient étudier sérieusement.» □

Acquittement du capitaine de l'«Exxon Valdez»

Agence France-Presse
ANCHORAGE, Alaska

■ Joseph Hazelwood, le capitaine du pétrolier «Exxon Valdez» qui avait provoqué la plus grave marée noire de l'histoire des États-Unis il y a un an, a été acquitté hier par un jury d'Alaska des trois principales accusations portées contre lui et reconnu coupable du seul délit de pollution par négligence.

M. Hazelwood risque une peine maximale de 90 jours de prison et 1000\$ d'amende pour ce délit.

Trois autres accusations pesaient sur le capitaine de l'«Exxon Valdez», dont pilotage imprudent et en état d'ivresse.

S'il en avait été reconnu coupable, il aurait risqué plus de sept ans de prison et 61 000\$ d'amende.

UN HOMMAGE DE La Presse

Le «Y» des femmes : 12 000 femmes intéressées d'abord par la santé et l'éducation physique. Mais aussi par un centre de gestion, un hôtel-résidence, un camp pour jeunes démunies... (514-866-9941)

35

FEMMES EN TÊTE COMPTE À REBOURS

La Quotidienne
à trois chiffres **562**
à quatre chiffres **0666**

ABONNEMENT Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7 à 18h.	285-6911	ANNONCES CLASSEES Commandes ou corrections lundi au vendredi de 8h à 17h.	285-7111
RÉDACTION	285-7070	GRANDES ANNONCES	285-7202
PROMOTION	285-7100	Détailants	285-7306
COMPTABILITÉ	285-6892	National, Télé-Presse	285-7265
Grandes annonces	285-6900	Vacances, Voyages	
Annonces classées		Carrières et professions, nominations	285-7320

La Presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, L.T.E.E., 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe» — Enregistrement: numéro 1400 — Port de retour garanti. (USPS003692) Champlain N.Y. 12919-1518.

RENSEIGNEMENTS 285-7272

12-5-01

VENDREDI 23 MARS 1990

«Aiguiser vos crayons.»

DEMAIN, 4e édition

LE GRAND CONCOURS DE FRANÇAIS DANS

La Presse

À GAGNER CHAQUE SEMAINE

1^{er} prix: UN VOYAGE À PARIS pour 2 personnes, 1 000 \$ de chèques de voyage.

2^e prix: «LE GRAND ROBERT» de la langue française en neuf volumes.

Autres prix: 50 T-shirts «J'ai aiguisé mon crayon»

En collaboration avec: DICOROBERT, Cheques de Voyage, Air Canada, Air Canada Touram

La cocaïne aurait fait plus de 100 morts au Québec, en 1989

BRUNO BISSON

■ Le nombre des cas de décès liés à l'utilisation de cocaïne a plus que triplé en quatre ans au Québec, selon des statistiques présentées hier par le coronar en chef Michel Larose, dans le cadre d'un colloque sur l'utilisation des drogues en milieu de travail.

Selon le docteur Larose, le nombre des décès attribuables à un suicide par la cocaïne ou à une surdose de cette drogue pourrait avoir dépassé la centaine, en 1989. Et, de préciser le coronar, il ne s'agit pas de la cocaïne, mais de la cocaïne, dans le cadre d'un colloque sur l'utilisation des drogues en milieu de travail.

En 1986, le Bureau du coronar avait 31 cas de suicides ou de mort accidentelle liés à la cocaïne. Un an plus tard, ce nombre grimpa à 49 puis à 62, en 1988, dont huit par surdose d'héroïne.

Le docteur Larose a tenu à atténuer le caractère spectaculaire de cette augmentation en précisant que dans de nombreux cas de suicide, depuis l'adoption de la nouvelle loi sur les coroners, en 1986, les enquêteurs ne demandaient pas systématiquement que les examens toxicologiques soient faits pour déterminer si une personne était sous l'effet de la drogue au moment de mettre fin à ses jours.

«Mais les coroners tendent de plus en plus à demander ces tests lors de l'autopsie des victimes de suicide même si la cause de la mort est très évidente, mais pas reliée directement à l'usage de la drogue», a affirmé M. Larose. Le médecin a précisé que les enquêteurs répondent ainsi aux souhaits de parents ou de proches, et même de compagnies d'assurance.

«Les gens demandent de plus en plus de connaître toutes les circonstances entourant un suicide, a-t-il affirmé. Et je peux comprendre que des parents, par exemple, jugent important de savoir si leur enfant était en mesure d'apprécier toute la portée de son acte» en s'enlevant la vie.

Les conclusions auxquelles il en arrive poussent le coronar en chef à suggérer d'intensifier les campagnes de sensibilisation auprès des jeunes, sur l'usage des drogues.

Le médecin a ainsi suggéré qu'une approche plus agressive soit adoptée dans ces campagnes. Il a même suggéré que les adolescents soient invités à se rendre dans des piqueries avec des policiers pour constater de visu les ravages des drogues dures comme le crack, la cocaïne ou l'héroïne.

Un trou d'un mètre carré dans le pont Jacques-Cartier

BRUNO BISSON

■ Une pièce de béton et d'asphalte d'environ un mètre carré s'est détaché du tablier du pont Jacques-Cartier pour aller s'écraser, une dizaine de mètres plus bas, à l'intersection achalandée des rues Sainte-Catherine et Delorimier, en pleine heure de pointe, vers 18h, hier.

Petit miracle: personne n'a été blessé et pas un véhicule n'a été endommagé. La chute du morceau de béton n'en a pas moins causé tout un émoi en plus d'entraîner la fermeture de la voie de droite du pont, en direction de Montréal. Juste passé la courbe Craig, le pont est troué de part en part sur près d'un mètre de long et douze centimètres de large.

Selon nos informations, c'est une voiture de patrouille de la Communauté urbaine de Montréal qui aurait signalé la présence incongrue de ce petit bout de pont à l'intersection achalandée des rues Sainte-Catherine et Delorimier.

Aussitôt alertés, les policiers du détachement de la SQ des ponts Jacques-Cartier et Champlain ont prestement ordonné la fermeture de la voie et ont informé la Société des ponts de la présence du trou.

Pendant que des ingénieurs se penchaient sur la soudaine transparence de la voie et que des employés de voirie attendaient qu'on leur explique comment combler ce trou, une voiture de patrouille est demeurée tout près, en sentinelle, pour éviter qu'un automobiliste ne s'aventure sur la voie fermée.

La Presse n'a pu joindre aucun représentant de la Société des ponts Jacques-Cartier et Champlain, hier soir. La cause de ce bizarre incident, qui aurait pu avoir des conséquences tragiques, n'a pas été déterminée.

Vous n'aurez rien de plus, dit la STCUM à ses employés d'entretien

FLORIAN BERNARD

■ Après 10 mois de négociations et le dépôt de quatre offres globales, la STCUM a servi une ultime mise en garde au syndicat des employés d'entretien, hier, concernant l'issue du conflit en cours.

Ou bien le syndicat accepte l'offre globale de la STCUM, ou bien cette dernière met un terme aux discussions en cours.

«Nous ne pouvons offrir davantage, ni maintenant, ni plus tard. Dans ce contexte, maintenir le même rythme de rencontres avec le syndicat équivaut à laisser croire qu'à force de parler, des sommes nouvelles pourraient être injectées. Ce n'est pas possible et cela ne correspond pas à la réalité», a déclaré Mme Louise Roy, présidente-directrice-générale de la Société.

La partie patronale a reformulé, hier matin, l'ensemble de ses offres, assortie d'une demande pressante de règlement. La STCUM a clairement indiqué que le maximum avait été consenti, jusqu'à maintenant, et qu'il ne saurait être question d'offrir davantage.

«Nous considérons que la poursuite des échanges et des discussions avec le syndicat ne permet plus d'envisager de progrès», a renchéri Mme Roy.

«Les enjeux sont bien connus. Même si les préoccupations du syndicat pour ses membres peuvent sembler louables, la STCUM doit répéter que sa capacité financière l'empêche d'injecter des sommes additionnelles, directes ou indirectes, dans la prochaine convention», a expliqué Mme Roy.

Les parties en sont pourtant venues à un doigt d'un règlement au début de la semaine. Une entente de principe a été conclue en ce qui touche les horaires de travail et la semaine de 37 heures et demie au lieu de 40. Le syndicat a même donné son accord aux offres de hausses de salaire pour les trois années de la convention. Seule la clause d'indexation — plafonnée à 1 p.

cent par la STCUM — n'a pas fait l'objet d'un accord.

Ce qui accroche, c'est la façon d'instaurer le régime de la semaine de 37 heures et demie. La STCUM veut créer, tout d'abord, un comité paritaire d'évaluation du rendement et récupérer les quelque 215000 heures que lui feront perdre cette mesure. Avec cette proposition, la semaine réduite n'entrerait pas en vigueur avant janvier 1991.

Le syndicat, de son côté, exige cette semaine de 37 heures et demie immédiatement. Selon la STCUM, cette exigence équivaut à des débours additionnels de plus de 6 millions \$.

«S'il n'y a pas de récupération des heures de travail, il ne peut y avoir de réduction de la semaine de travail. Nous n'avons pas les moyens de signer un chèque en blanc», a expliqué Mme Roy.

En fin de journée, hier, le syndicat a réagi à cette ultime offre globale de la STCUM en soulignant qu'elle ne comporte rien

de neuf. «Pour la STCUM, négocier veut dire tout accepter sans discuter», a déclaré le président du syndicat, M. Normand Lamoureux.

Ce dernier a expliqué que la dernière offre de la STCUM en ce qui touche les questions litigieuses, notamment la réduction de la semaine de travail, est identique aux propositions du 17 février dernier.

Le comportement de Mme Louise Roy rappelle étrangement celui de l'ancien p.d.g., M. Lawrence Hanigan, a ajouté M. Lamoureux.

Le syndicat a expliqué que la semaine réduite est déjà en vigueur dans plusieurs entreprises, notamment à la Société de transport de la Rive Sud et à la Commission de transport de Laval. Elle existe aussi dans plusieurs municipalités de la CUM.

Enfin, M. Lamoureux a déclaré qu'une assemblée générale des employés d'entretien sera convoquée, sous peu, dans le but de faire le point et d'étudier la

proposition de la STCUM.

Voici un résumé des offres

«finales» de la STCUM:

□ Salaires et indexation:

1990: 5 p.cent

1991: 5 p.cent + 1 p.cent d'indexation

1992: 4,15 p.cent + 1 p.cent d'indexation

□ Semaine de travail:

Réduction de la semaine à 37 heures et demie, au lieu de 40 actuellement, à partir du 14 janvier 1991. Création d'un comité de récupération des heures perdues.

□ Travailleurs de nuit:

Haussé de 65 cents l'heure de la prime de nuit ou 10 journées additionnelles de congé par année, au choix de l'employé — 6 semaines de vacances après 15 ans de service.

□ Régime de retraite:

Lorsque la somme de l'âge + le nombre d'années de contribution atteint le chiffre de 80, l'employé peut prendre sa retraite sans perte actuarielle. Retraite sans pénalité après 32 années de service.

Il faut que les usagers soient indemnisés, avertit Transport 2000

FLORIAN BERNARD

■ «Chaque fois qu'un conflit survient à la STCUM, ce sont toujours les usagers qui, en fin de course, doivent payer pour les pots cassés. Cette fois, nous allons faire en sorte que les vrais responsables payent à la place des usagers.»

Tel est l'avertissement donné hier par le vice-président de Transport 2000, M. Normand Parisien, aux dirigeants de la STCUM et à ceux du syndicat des employés d'entretien.

Au cours d'une entrevue à La Presse, M. Parisien a expliqué qu'en vertu de la loi, le recours collectif ou toute autre mesure juridique de compensation doivent être dirigés contre l'employeur, c'est-à-dire la STCUM, mais que Transport 2000 n'absout aucunement le syndicat des employés d'entretien.

«À cause du refus de ces derniers de faire des heures supplémentaires, le service a subi de nombreux ralentissements et plusieurs circuits ont été abandonnés. Les détenteurs des titres de trans-

port ont été lésés. Certains ont même perdu leur emploi, faute de pouvoir se rendre à leur travail. Il va falloir que les vrais responsables payent pour tous ces inconvénients.» Hier, Transport 2000 a colligé les plaintes de nombreux usagers qui ont été victimes des perturbations du transport en commun depuis janvier dernier. Ces témoignages serviront à alimenter le dossier que Transport 2000 entend déposer auprès du ministre de la Justice dans sa requête de recours collectif à l'endroit de la STCUM.

Il y a quelques semaines, le président du conseil d'administration de la STCUM, M. Robert Perreault, a nié toute responsabilité pour la STCUM. Selon lui, seul le syndicat des employés d'entretien doit assumer la responsabilité des torts et des pertes subis par les usagers.

«Nous ne sommes pas d'accord», a déclaré à La Presse M. Parisien, car la STCUM est aussi responsable que le syndicat. M. Perreault a son opinion. Nous avons la nôtre. Les tribunaux trancheront. Chose certaine, il va falloir que les usagers soient indemnisés.»

Des bars, sur le boulevard Saint-Laurent, il y en a bien assez, s'inquiètent des résidents

AGNÈS GRUDA

■ «Si on regarde pas, le boulevard Saint-Laurent va perdre tout son prestige. Ici, c'est la Main, c'est le cœur de Montréal!»

Il y a une bonne trentaine d'années que le marché aux fruits Simcha est installé près de la rue Bag, jouté à un autre pilier de «la Main», le restaurant chez Moïse.

Jusqu'à tout récemment, en regardant par la vitrine de son commerce, le propriétaire de la fruiterie, M. Simcha en personne, pouvait apercevoir la petite boutique du fleuriste qui lui faisait face sur la rive ouest du boulevard Saint-Laurent.

Mais il y a eu un incendie: exit le fleuriste. Roses et glaïeuls ont cédé la place à deux nouveaux bars, le Copacabana au rez-de-chaussée, et le Double Deuce au premier étage, qui n'attendent plus que leur permis pour ouvrir leurs portes.

Des bars, il y en a bien assez boulevard Saint-Laurent, s'indigne M. Simcha. «Si vous marchez entre Milton et Mont-Royal, vous allez en compter au moins 200», estime-t-il.

Vérification faite, les boîtes de nuit de ce segment du boulevard Saint-Laurent ne se comptent pas encore en centaines. M. Simcha exagère un peu... Mais il suffit d'une courte promenade pour constater que les bistros et discothèques poussent à une vitesse phénoménale entre les friperies et les épiceries de la «Main».

Cette prolifération des débits d'alcool n'enthousiasme pas les résidents du quartier, qui ont fait circuler une pétition demandant à l'administration municipale de stopper le courant.

Voyons un peu... Juste en haut de Sherbrooke, les Boulevards, restaurant «in», s'est greffé il y a environ deux ans sur le flanc sud des «Importations Gad & Yousouf». Plus au nord, il y a le Shed Café, surmonté de la boîte Di Salvo.

À la même hauteur, sur le trottoir ouest, on rencontre le Cocktail Lounge Café, ouvert il y a un an, le Zoo Bar et le tout nouveau — trois mots à peine — Blue Dog. Sans oublier le très «sélect» Business, qui, avec ses quatre ans d'âge, fait déjà figure de vétéran.

Une fois passée la rue Roy, on croise le restaurant-bar-café C'est à Vous, débarqué sur Saint-Laurent en novembre et surmonté d'une discothèque qui promet de chaudes nuits brésiliennes. Puis le City Pub, ouvert il y a moins d'un an, et son cadet le resto-bar Les Champs, né il y a six mois.

S'enlignent ensuite le bistro



Pour plusieurs résidents du quartier, l'ouverture prochaine de deux nouvelles boîtes sur le boulevard Saint-Laurent, près de la rue Bag, a été «la goutte qui a fait déborder le vase...»

Les Bouffons (un an et demi), le Café Le Siècle et le bar La Cervoise, tous deux âgés de deux ans. Sans oublier le tout jeune resto-bar-disco Le Crocodile, qui s'étend sur trois étages d'un immeuble refait de neuf.

Au total, pas loin d'une vingtaine de nouvelles «branches» ou peuvent se poser les oiseaux de nuit montréalais, ont poussé sur «la Main» en moins de trois ans. Des boîtes populaires, devant lesquelles on fait souvent la queue.

Ca suffit

«Moi, j'adore les bars, je ne suis pas vieille. Mais là, c'est assez!», affirme l'une des signataires de la pétition transmise le mois dernier à l'administration municipale pour préserver «la Main» contre les excès d'alcool. La jeune femme, qui habite le quartier depuis neuf ans, préfère garder l'anonymat: on ne sait jamais. D'autant plus que selon elle, l'arrivée massive des bars a coïncidé avec une augmentation de la criminalité dans le quartier.

«Quand on rentre chez nous, le soir, il n'y a plus moyen de stationner notre voiture», déplore

de son côté une autre résidente du quartier, ne voulant pas non plus être identifiée.

Les deux femmes craignent surtout que le déferlement de bars sur Saint-Laurent n'entraîne à la longue une hausse du loyer des autres commerces, qui pourraient se voir forcés de plier bagages.

«Je veux pouvoir sortir de chez moi, marcher quelques pas et acheter du saucisson», affirme l'une d'elles.

Une centaine de résidents du quartier ont signé la pétition demandant à la Ville d'interdire l'ouverture de nouveaux bars sur ce tronçon du boulevard Saint-Laurent.

Ils ont l'appui formel de leur conseiller municipal, Michel Prescott, qui entend faire de ce dossier un de ces chevaux de bataille en prévision des prochaines élections municipales.

«Il y a un seul critère à ne pas dépasser si l'on veut préserver le caractère unique du boulevard Saint-Laurent, affirme-t-il. Une fois qu'on l'a franchi, on ne peut plus revenir en arrière.»

Ce caractère unique, «c'est la

diversité commerciale» de la rue: ses commerces cosmopolites, ses épiceries hongroises, ses vitrines ukrainiennes et ses inscriptions dans toutes les langues d'Europe centrale.

Or, pour M. Prescott, le développement de la vocation nocturne de la rue aura inévitablement un impact sur son «équilibre commercial». «Ça va vite se dégrader, et une fois que le mal est fait, c'est trop tard.»

Et les marchands dans tout ça? Exception faite du propriétaire de la fruiterie Simcha, la plupart des commerçants rencontrés cette semaine par La Presse ont paru plutôt indifférents... À la Boulangerie Saint-Laurent, on nous a répondu par un haussement d'épaules. «Ça ne me dérange pas, c'est la liberté; de toute façon, le soir, je rentre chez moi», a noté le propriétaire du bric-à-brac S. Bernhaut, installé sur Saint-Laurent depuis un demi-siècle. Au magasin X-Posure, pas loin de la fruiterie de M. Simcha, on nous a accueillis avec un grand sourire: «Les bars? On n'est pas contre, bien au contraire...»

Hodgson ne voyait rien de mal à avoir des relations sexuelles avec des mineurs

LISA BINSSE

■ Ian Hodgson, alors qu'il était professeur de physique, était contre l'alcool et les stupéfiants, mais il ne voyait rien de mal à avoir des relations à caractère sexuel avec de jeunes adolescents.

Hodgson, âgé de 45 ans, subit son procès devant le juge Rosaire Desbiens, de la Cour du Québec, sous des accusations d'agression sexuelle, d'atteinte à la pudeur et de grossière indécence mettant en cause quatre garçons de 11 à 13 ans, entre 1978 et 1987.

Grand et costaud, portant un costume gris, cet ancien professeur d'une école de la Commission des écoles protestantes du Grand Montréal, semblait parfois nerveux. Il a admis avoir eu des relations à caractère sexuel avec deux des quatre victimes, âgées aujourd'hui de 21 et 25 ans, mais il a formellement nié avoir eu quelque relation que ce soit avec les deux autres victimes, âgées maintenant de 16 et 22 ans.

Contre-interrogé par la Couronne, Me Lori Weitzman, Hodgson a ajouté qu'à l'époque il ne voyait rien de mal à prendre des photos pornographiques des garçons avec lesquels il entretenait des relations à caractère sexuel. Selon la preuve présentée au procès, l'accusé aimait bien mettre ses ébats sur pellicule.

«Je n'y voyais rien de mal et j'étais convaincu que je ne leur faisais aucun tort.» Il a changé d'idée depuis, dit-il, et il réalise qu'il leur a peut-être fait du tort. Il dit avoir cessé ce genre d'activités.

Les quatre jeunes hommes, dont il faut taire l'identité, ont tous témoigné, parfois avec beaucoup de difficulté, devant le tribunal de leurs relations avec ce professeur. Trois étaient des élèves à l'école où il enseignait. Dans un cas, la relation s'est résuée à un incident.

Hier, l'avocat de Hodgson, Me Raphael Schachter a présenté une motion de non-lieu relativement à cet incident, soulignant «entre autres qu'aucune violence n'avait été utilisée lors de l'incident. Le juge Desbiens a rejeté sa motion, en précisant qu'il s'agissait d'un incident entre un enfant et un adulte en situation d'autorité ce qui, pour l'enfant, peut être intimidant et peut avoir le même effet que la violence verbale ou physique. «C'était son prof, une personne de grande taille, et il n'avait que 13 ans. Il n'a pas consenti.» Hodgson nie cet incident.

La durée des autres relations a varié d'un an à cinq ans. Les incidents sont survenus à l'école, mais surtout au domicile de l'accusé à Dorval et à son chalet dans les Basses-Laurentides.

Hodgson, qui s'est décrit comme écrivain, a admis qu'il connaissait l'adolescent qui a témoigné avec beaucoup de réticence mercredi. Ami du père du jeune homme, il l'a rencontré la première fois alors qu'il avait six ans. Il a revu ce jeune, qu'il a qualifié d'un enfant précoce et brillant, alors qu'il commençait son cours secondaire. «On s'aimait bien.»

Mais il a nié les affirmations du jeune témoin, qu'il a décrit comme étant très émotif et sous la pression de son père à cause de ses basses notes. Il s'ennuyait de sa mère, partie prendre soin de sa propre mère, et il était dépressif parce que ses petits copains lui posaient des questions sur leur relation amicale... Incapable d'assumer cette situation, «il a mis le blâme sur moi».

Mais d'où tenait-il tous les détails, lui a demandé Me Weitzman? «Je ne sais pas. Peut-être qu'il avait une relation avec quelqu'un d'autre...»

«Je ne l'ai jamais touché, a-t-il insisté. Je ne l'ai jamais vu dénudé. Il n'y a jamais eu de contact à caractère sexuel entre nous.»

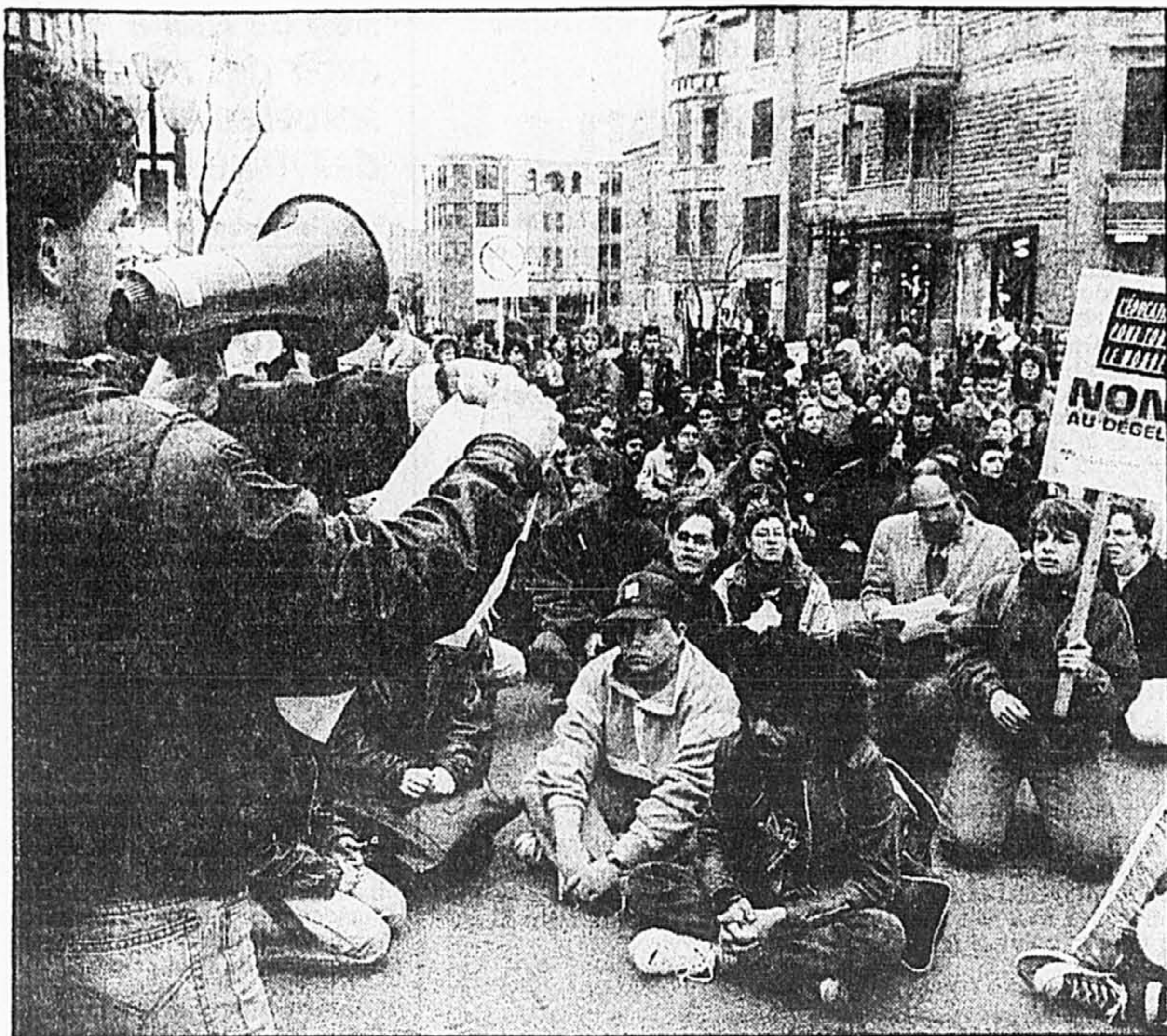
Pendant son témoignage mercredi, parfois très précis, l'adolescent a déclaré qu'il ne voulait pas participer à ces activités à caractère sexuel, mais il avait peur de le dire au professeur, qui avait un mauvais caractère. Le père de l'adolescent a intenté une poursuite civile de 350000 \$ contre le CEPGM et Hodgson.

Les quatre jeunes hommes ont tous affirmé sans détour que Hodgson n'avait jamais eu recours à la force. Ils ont aussi déclaré qu'ils ne prenaient pas plaisir à ces activités, mais ne savaient pas comment y mettre fin.

Hodgson soutient que les deux garçons avec lesquels il a eu des relations étaient consentants et «je crois qu'ils aimaient ça. Je ne leur ai jamais demandé de faire quelque chose qu'ils ne voulaient pas faire.»

Les avocats présenteront leurs plaidoiries ce matin.

Les étudiants envahissent la Chambre de commerce



Pendant que 400 étudiants occupaient les locaux de la Chambre de commerce de Montréal, une centaine d'autres manifestaient leur mécontentement rue Saint-Denis, coin Sherbrooke.

PHOTO RICHARD GODIN, La Presse

ANDRÉ PRATTE

■ Pres de 400 étudiants ont envahi hier après-midi les bureaux de la Chambre de commerce de Montréal, et les ont occupés pendant une heure pour protester contre la hausse des frais de scolarité universitaire. Les étudiants ont été expulsés par l'escouade anti-émeute. Il n'y a pas eu d'arrestation, mais un étudiant sera accusé de séquestration.

La Chambre a en effet porté plainte contre un étudiant qui, se tenant près de la porte, aurait refusé de laisser sortir le vice-président exécutif Luc Lacharité, quelques minutes après le début de l'occupation.

«Nous avons exercé beaucoup de retenue dans cette affaire, on aurait pu porter plainte contre tous les étudiants pour perte de jouissance de nos biens», a soutenu le président de la Chambre, M. Jacques Ménard.

«Si nous avions ouvert la porte, l'anti-émeute serait rentrée», a expliqué la présidente de l'Association nationale des étudiantes et étudiants du Québec (ANEEQ), Josette Côté, qui participait à l'occupation.

Ce nouveau lieu d'occupation avait été choisi parce que la Chambre de commerce de Montréal a milité activement en faveur de la hausse des frais de scolarité. Le choix n'a pas beaucoup plu au président Ménard. «Il y a de bonnes façons de débattre ces questions, et il y a des mauvaises. Je ne crois pas que les étudiants s'attirent la sympathie en envahissant des lieux de cette façon.»

Les étudiants, provenant de l'Université du Québec à Mont-

réal et de plusieurs cégeps, étaient partis de l'UQAM dans trois autobus loués à la STCUM. D'autres étudiants, plus d'une centaine, sont arrivés quelques minutes après le début de l'occupation, et se sont massés devant l'édifice, au 772 ouest rue Sherbrooke. Ce rassemblement, de même que la présence massive des policiers, a considérablement perturbé la circulation sur cette artère importante, en pleine heure de pointe.

Une fois expulsés, les étudiants se sont plaints de la rudesse des policiers. «Nous avons décidé de quitter dès qu'ils auraient lu l'avis d'évacuation. Mais ils ne l'ont pas lu. Ils ont simplement défoncé la porte, et ils nous ont forcé à nous asseoir avec leurs matraques. Ils ont donné plusieurs coups sur la caméra d'un étudiant qui filmait l'occupation», a raconté la secrétaire générale de l'ANEEQ, Josette Côté.

«La porte était fermée, on ne pouvait pas le lire», a expliqué l'officier de police en charge de la répression.

D'autres groupes d'étudiants ont manifesté contre le dégel des frais de scolarité au cours de la journée. Entre autres, 200 étudiants du cégep Édouard-Montpetit ont tenu en haleine pendant plusieurs minutes les policiers de Longueuil et de la Sûreté du Québec en tentant de se rendre sur le pont Jacques-Cartier. Ils ont été repoussés.

Entretiens, les étudiants de sciences pures de l'UQAM ont décidé de poursuivre au moins jusqu'à jeudi prochain la grève qu'ils ont entreprise la semaine dernière. Les étudiants du cégep du Vieux-Montréal ont quant à eux entamé une grève générale illimitée.

Enfin, à l'Université de Montréal, les cours ont repris, au lendemain d'une grève de trois jours. Les étudiants des départements d'anthropologie, de philosophie, de sociologie et de théologie ont cependant décidé de continuer la grève.

Les cours risquent cependant d'être à nouveau perturbés à l'UdeM, non pas par les étudiants, mais par les mille charges de cours.

2 668 dérogations accordées

Presse Canadienne
QUÉBEC

■ Le ministre de l'Éducation, M. Claude Ryan, a accordé 81 p. cent des demandes de dérogations qui lui ont été soumises pour la présente année scolaire.

Des statistiques déposées à l'Assemblée nationale par M. Ryan indiquent que le ministre a accepté 2 668 des 3 285 requêtes qui lui avaient été adressées.

La plupart des requêtes concernaient l'article 35 de la loi qui interdit l'admission d'un enfant au préscolaire s'il n'a pas eu l'âge de cinq ans avant le 1er octobre de l'année.

Dans ces dossiers, le ministre a accepté 1 760 demandes et a émis 528 refus.

La plupart des dossiers concernent des enfants nés en octobre et manquant la date limite de quelques jours, mais on relève néanmoins 56 enfants acceptés, même s'ils n'atteignent l'âge requis qu'en janvier ou plus tard.

Par ailleurs, on relève 539 demandes de dérogation pour des admissions au cours primaire d'enfants n'ayant pas atteint l'âge de six ans au 1er octobre. Le ministre a accepté 85 p. cent des demandes, soit 456.

Il s'agit d'enfants n'ayant pas fait leur maternelle en milieu scolaire mais dans une garderie, et qui n'ont pas l'âge légal pour accéder au primaire.

Le ministre a également accepté 68 des 70 demandes des parents jugeant que leurs enfants devaient reprendre leur maternelle parce qu'ils n'étaient pas encore aptes à accéder au cours primaire.

Ville de Montréal

Rappel d'échéance

- Taxes foncières municipales
- Taxe d'affaires, d'eau et de service (lieux d'affaires)
- Taxe sur les activités commerciales et les professions (permis)

Le premier versement ou le paiement total si la taxe est inférieure à 300 \$ ou s'il s'agit d'un permis, doit être fait au plus tard le 1er avril 1990 pour éviter toute pénalité.

Il est recommandé de faire ces paiements dans une caisse populaire ou une banque où vous obtiendrez un reçu immédiatement.

Service des finances
Renseignements : 872-2305

Résultats

Tirage du 90-03-21

649 Vous pouvez miser jusqu'à 20 h le mercredi et le samedi

GAGNANTS	LOTS
6/6	1 2 044 002,10\$
5/6 +	3 257 392,80\$
5/6	229 2 578,50\$
4/6	13 534 83,90\$
3/6	263 123 10,00\$

7 17 34 38 45 46

No complémentaire: 30

VENTES TOTALES: 15 941 149,00\$

PROCHAIN GROS LOT (APPROXIMATIF): 2 000 000,00\$

PROCHAIN TIRAGE: 90-03-24

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de dispartie entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

LA PLUS GRANDE VENTE JAMAIS

Rabais supplémentaire de 20% sur tous les articles!!!

33 à 75% DE RABAIS

Si ça ne vous dérange pas de magasiner dans un entrepôt, vous trouverez 7 000 pi. car. de meubles orientaux laqués et de pièces décoratives de Chine.

	Prix ord.	NOTRE PRIX
Paravent Coromandel 6 pièces (4 panneaux de laque noire)	700\$	370\$
Commode 35" avec incrustation de pierre douce	600\$	325\$
Table pierre de savon en laque noire (ensemble de 4)	550\$	295\$
Tables à café en pierre de savon sculptée main	690\$	350\$
Chambre à coucher en laque noire, 6 pièces	5500\$	3350\$

Jusqu'à dimanche seulement.

Nous avons en stock des tables à café, des vases à plantes, des peintures sur soie, des petites tables sculptées, des meubles d'entrée, des tables d'appoint, de la porcelaine sculptée, des gravures etc. Ceci n'est pas une vente courante. (OUVERTS DIMANCHE)

OUVERT TOUTS LES JOURS DE LA SEMAINE DE 10 H À 17 H.

FREDEEN-LIQUIDATEURS ORIENTAL
Fermeture des portes dimanche 25 mars à 17 h.

4900, rue Jean-Talon ouest
(entrée rue Jean-Talon) (entre boul. Dorval et av. Victoria)
738-5856

VENTE DE LIQUIDATION ÉPOUSTOUFLANTE

4 JOURS SEULEMENT

Jeudi, vendredi, samedi, dimanche

Exemples fous

- Wishbone Neil Pryde réglable... SEULEMENT **75\$**
- Voiles Neil Pryde RAF... SEULEMENT **999\$**
- Voiles UP... SEULEMENT **199\$**
- Voiles haut de gamme: Neil Pryde, Simmer et Gastra A COMPTER DE SEULEMENT **299\$**
- Mâts (neufs, démonstration, aluminium grande qualité d'occasion) UN PRIX FOU **99\$**
- Mât Serfiac aluminium... SEULEMENT **149\$**

PLUS DES MILLIERS D'AUTRES ACCESSOIRES À PRIX FOUS!

- Planches Bic Acetec A COMPTER DE SEULEMENT **699\$**
- Planches Bic Galypso complètes... SEULEMENT **699\$**
- Fun Boards Bic Rock'n Roll, Alpha Epoxy... SEULEMENT **499\$**
- Planches à neige Burton... SEULEMENT **299\$**
- Planche seulement

Quantités limitées

N'oubliez pas 4 JOURS SEULEMENT

Jeudi et vendredi: 9 h - 21 h
Samedi et dimanche: 9 h - 17 h

LES PLANCHES À VOILE EUROPÉENNES

12344, boul. Laurentien
333-7247

LE SUPERQUIZ DE La Presse des six-douze

- Chaque semaine, trois questions sont posées sur le contenu de la page précédente.
- La question 1 en est une de repérage, la question 2 fait appel à la déduction et la question 3 demande une recherche.
- Chaque bonne réponse à une question mérite un point.
- C'est toute la classe qui participe et chaque classe participante envoie un seul coupon-réponse par semaine.
- Le concours est ouvert aux jeunes de 6 à 12 ans, de la première année au secondaire I.
- À la fin du concours, les quatre classes qui auront accumulé le plus de points seront admissibles au SUPERQUIZ final qui se tiendra en juin 1990 à Radio-Canada.
- Il y aura une finale pour les jeunes participants de la 1re à la 4e année du primaire et une autre pour ceux de la 5e année du primaire à la 1re année du secondaire.
- Il est important de conserver toutes les pages de La Presse des six-douze puisque le tournoi final portera sur l'actualité de toutes les semaines.

SUPERQUIZ N° 21

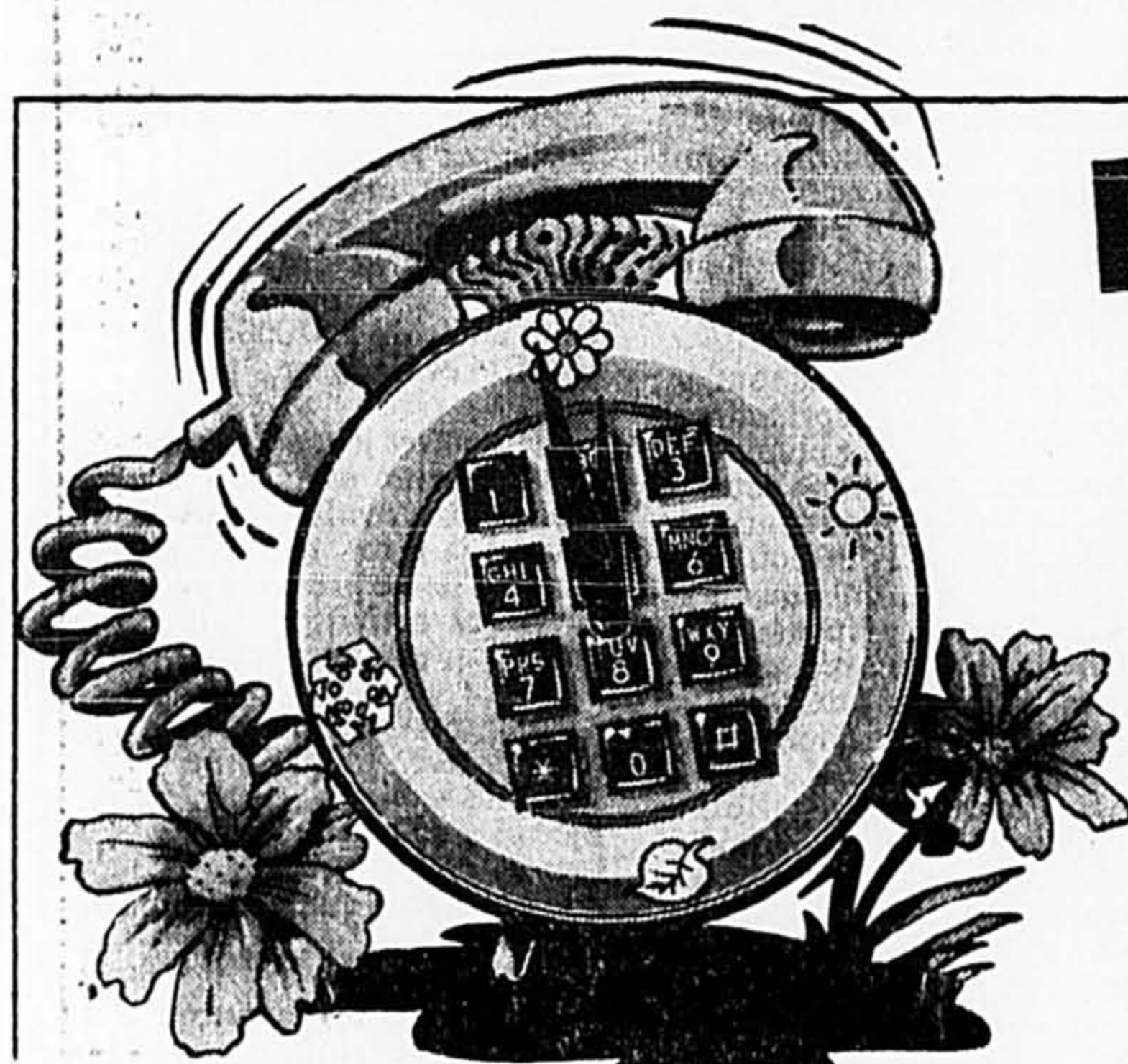
- 1- Quels sont les noms de trois îles appartenant à Haïti?
- 2- Pour quelle raison Sébastien Païement sera-t-il probablement dans l'obligation de détruire sa cabane dans l'arbre?
 - a) Parce que sa cabane est bâtie trop en hauteur.
 - b) Parce qu'il n'avait pas de permis de construction.
 - c) Parce que la ville de Châteauguay interdit les remises.
 - d) Parce que l'érable risque de mourir à cause des clouds.
- 3- Quels étaient les surnoms de François et Jean-Claude Duvalier à l'époque où cette famille régnait sur Haïti et quelle est l'explication du surnom de François?

Répondez à ces questions sur une feuille 8 1/2 x 11" en indiquant:

- le nom du professeur
- le nom et l'adresse de l'école
- le numéro de téléphone de l'école
- l'année scolaire

et envoyez le questionnaire à l'adresse suivante:

La Presse des Six-Douze
7, rue Saint-Jacques
MONTRÉAL (Québec)
H2Y 1K9



SALUEZ LE PRINTEMPS À CKAC 73... PLUS DE 50 000 \$ EN PRIX À GAGNER AU BOUT DU FIL!

À VOUS DE JOUER!
PRÊT... TÉLÉPHONEZ
790-7373

24 heures sur 24.
Sept (7) jours par semaine.
Téléphonez!
Jouez avec nos animateurs.
Écoutez CKAC 73 et gagnez!

Règlements disponibles à CKAC.
Participez jusqu'au 29 avril 1990 inclusivement.
★ Les frais d'interurbain sont applicables.
Se joue seulement à l'aide d'un appareil possédant une ligne «Touch tone».

CKAC 73
LA SUPER STATION DE MONTRÉAL

Les syndiqués de la CSN obtiennent eux aussi des hausses de salaire de 4 %, 5,13 % et 4 %

« Un des meilleurs règlements depuis les années 70 », affirme Monique Simard

LIA LÉVESQUE
de la Presse Canadienne

■ L'une des plus difficiles négociations de l'histoire des employés des secteurs public et parapublic de la CSN, s'est finalement soldée par des augmentations de salaire de quatre p. cent en 1989, puis 5,13 et quatre p. cent.

Après avoir fait durer le suspense pendant une semaine, la CSN a annoncé hier le contenu de l'entente de principe intervenue avec le Conseil du trésor pour l'ensemble des 125 000 membres de la CSN des secteurs public et parapublic.

La vice-présidente de la CSN, Mme Monique Simard, croit que cette négociation « passera à l'histoire comme l'une des plus difficiles ».

Malgré une élection, des grèves, la Loi 160 et ses sanctions, malgré la perte d'ancienneté, Mme Simard estime que l'entente est « un des meilleurs règlements à survenir dans le secteur public depuis les années 70 ».

Mme Simard a explicité le contenu de cet accord, hier, en compagnie des quatre présidents des Fédérations des affaires sociales, des employés de services publics, des enseignants de cégeps et des professionnels, salariés et cadres.

L'entente de principe, acceptée « par une très forte majorité des 1100 délégués » des fédérations, reste à être entérinée par les membres, au cours de 700 assemblées générales. Celles-ci débuteront la semaine prochaine. Les délégués des enseignants devaient se prononcer hier soir.

Salaire et arbitrage

Sur le plan salarial, la CSN touchera les mêmes augmentations que les autres organisations syndicales des secteurs public et parapublic, à savoir: quatre p. cent pour 1989 et 5,13 p. cent pour 1990.

En 1991, l'année de la TPS, les membres de la CSN toucheront une

augmentation de quatre pour cent le 1er janvier avec un ajustement possible de un p. cent si l'inflation dépasse quatre p. cent.

Le 1er juillet 1991, un montant forfaitaire équivalant à un p. cent du salaire sera versé si l'inflation dépasse cinq p. cent entre juin 1990 et juin 1991.

L'épineuse question des frais d'arbitrage a été réglée par le statu quo et une formule optionnelle.

Règle générale, le statu quo est maintenu, c'est-à-dire que les dépenses de l'arbitre seront payées à 100 p. cent par l'employeur.

Toutefois, la CSN a accepté d'ajouter en annexe de la convention une formule optionnelle de médiation arbitrale. Ce mécanisme est plus rapide que l'arbitrage classique et moins coûteux.

Les deux parties, localement, devront toutefois être d'accord pour y recourir. Dans ces cas, le syndicat défraierait 30 p. cent des coûts et l'employeur 70 p. cent. Cette média-

tion arbitrale sera réservée à des sujets bien précis impliquant des sommes peu élevées, comme un grief pour des heures supplémentaires impayées, mais pas lors des cas de mesures disciplinaires.

Autres gains

La Fédération des affaires sociales, dont 60 p. cent des membres sont à statut précaire, a fait des gains pour ces travailleurs sans emploi régulier assuré. Localement, l'employeur pourra convertir en postes réguliers (à temps plein ou partiel) les heures qui sont effectuées par des employés sur appel, saisonniers et autres.

Mme Catherine Loumède, présidente de la FAS, admet que le tout est basé « sur la bonne volonté des employeurs ». Potentiellement, la reconversion de toutes ces heures pourrait donner jusqu'à 4000 postes d'ici juin 1991. Il ne s'agit toutefois pas d'un engagement à créer ces postes, mais d'une possibilité d'augmenter la stabilité de certains emplois.

Sur le plan de l'équité salariale pour les postes à prédominance fé-

minière, la CSN a fait un bon bout de chemin.

Environ 180 millions \$ — soit la moitié de ce que demandait la CSN — serviront à rehausser les échelles de salaire des postes sous-évalués. Ces relèvements d'échelle touchent des titres d'emploi comme archivistes dans le secteur de la santé, préposés à la buanderie, à l'accueil, préposé en réadaptation, techniciens en administration dans le réseau de l'éducation, préposé aux services de garde, etc.

Mme Simard estime toutefois qu'il reste beaucoup de travail à faire pour une rétribution équitable des travailleuses. Les discussions reprendront à ce sujet.

La CEQ reste la seule centrale syndicale à ne pas s'être entendue avec le gouvernement. À l'Assemblée nationale, cette semaine, le président du Conseil du trésor, M. Daniel Johnson, a affirmé qu'il s'attendait à un règlement d'ici la fin de la semaine. Des pourparlers ont toujours cours avec cette centrale, qui représente 130 000 membres.

Syndicalisation des chauffeurs de taxi: les Métallos demandent à Bourassa d'intervenir

JEAN-PAUL SOULIÉ

■ Le syndicat des Métallos a réussi à faire verser au dossier de la syndicalisation des chauffeurs de taxi, les preuves que la Ligue de Taxi de Montréal Inc. A-11, et d'autres associations de services, sont les véritables patrons de l'industrie et qu'ils se comportaient comme tel. Particulièrement en adoptant une attitude antisyndicale allant jusqu'au non respect des lois, et en particulier du Code du travail.

Selon Clément Godbout, du syndicat des Métallos (FTQ), il ne reste

plus qu'à décider le législateur à intervenir, et il espère que le Lac Meech et la TPS laisseront un peu de temps au premier ministre Bourassa, et à son ministre du Travail, pour régler ce vieux problème par un décret ou une loi spéciale.

« L'employeur du style le plus traditionnel de l'industrie, la Ligue de taxi A-11, a dit Clément Godbout, s'est compromis en attaquant illégalement le droit d'association dans l'industrie du taxi. »

La Ligue A-11, on le sait, a fait circuler une pétition contre la syndicalisation, avec coupon-réponse et enveloppe affranchie. Les avocats de la FTQ et des Métallos ont obtenu un mandat d'un juge du tribunal du Travail pour faire saisir ces documents. Ils vont être analysés et seront à la base de poursuites judiciaires qui peuvent valoir aux contrevenants, s'ils sont reconnus coupables, des amendes pouvant atteindre 1000 \$ pour chacune des journées ou fractions de journée que dure l'infraction.

Jusqu'à maintenant, les Métallos et leur section locale 9217, l'Union des chauffeurs de taxi, n'avaient pu obtenir que le tribunal du travail

considère les travailleurs de l'industrie du taxi comme des salariés et qu'il leur accorde une accréditation syndicale. La cause, renvoyée par le commissaire Jacquelin Couture et confirmée par le juge Robert Burns, est en instance d'appel devant la Cour supérieure où elle sera entendue le 26 mars.

« Un bûcheron syndiqué peut être propriétaire de sa débuseuse — qui coûte 250 000 \$ —, être incorporé, avoir plusieurs employés, ou louer sa machinerie, et il a quand même le droit d'être syndiqué, a dit Clément Godbout. Pourquoi pas le chauffeur de taxi qui loue une voiture d'un propriétaire de « flotte » ou le propriétaire chauffeur qui paye son outil de travail à une banque? »

Ce que les chauffeurs syndiqués réclament est une accréditation qui leur permettra de négocier le droit d'être protégés par la CSST, des assurances, un régime de retraite, un système de griefs, une fixation du taux de location des voitures qui fait l'objet d'une surenchère très dure — surtout les fins de semaine —, une participation aux discussions sur les changements de tarifs, un fichier central des chauffeurs qui évitera que n'importe qui — policiers, pompiers, fonctionnaires... et même quelques permanents syndicaux, a noté Clément Godbout — ne fassent du taxi les fins de semaine.

Les syndiqués du taxi veulent également que soit réglé au plus vite le fameux plan de rachat de permis de taxi.

La négociation intensive se poursuit à Hydro-Québec

Presse Canadienne

■ Le ministre du Travail a accepté hier de prolonger de quelques jours la ronde intensive de négociations dans le conflit à Hydro-Québec.

Ce sprint de négociations, entrepris il y a quinze jours en présence du conciliateur Normand

Gauthier, devait prendre fin hier.

Dans un communiqué publié en fin d'après-midi hier, le ministre Yves Séguin dit avoir pris cette décision sur la recommandation de M. Gauthier.

M. Séguin souligne qu'il y a toujours des négociations entre les parties, et exprime le vœu que ces pourparlers débouchent sur une entente négociée.

ENSEIGNANTS • ENSEIGNANTES

La Presse/Éducation vous invite à participer à un atelier sur

L'UTILISATION DE LA PRESSE EN ALPHABÉTISATION

Cet atelier fournira des idées d'activités et de stratégies pour aider les étudiants analphabètes à réaliser des apprentissages au moyen du journal quotidien.

DATE: Le vendredi 30 mars de 9 h à 15 h

ENDROIT: La Presse Ltée
40, rue Saint-Antoine
Montréal

COÛT: 15\$. Ce montant inclut des muffins et du café ainsi que 30 exemplaires de La Presse livrés au lieu d'enseignement.

Le groupe étant limité à 30 participants, nous invitons toutes les personnes intéressées à réserver le plus tôt possible.

TÉLÉPHONE: (514) 285-6960

DATE LIMITE POUR S'INSCRIRE: le mardi 27 mars à 12 h.



Gérald LeBlanc

Desjardins pure laine

On parle beaucoup d'intégration des nouveaux Québécois à la majorité francophone. On fait des bilans, généralement pessimistes, et on élabore des plans d'attaque.

La vie, elle, suit ses propres chemins, souvent loin de ceux qu'on avait tracés, comme je l'ai appris, la semaine dernière.

Les directeurs d'hôpitaux tenaient une rencontre pour se demander comment servir leur nouvelle clientèle. J'y ai rencontré le docteur Gérard Legault, conseiller municipal de l'Acadie, et Jean-Gilles Bédard, président du conseil d'administration de la caisse populaire de Bordeaux.

Tous deux travaillent à l'hôpital Notre-Dame-de-la-Merci, un centre de soins de longue durée, situé dans le centre-nord de l'île. On y retrouve de plus en plus de personnes âgées d'origine italienne, grecque, arménienne, libanaise... dont il faut connaître la culture et les habitudes.

Professionnel à l'hôpital et bénévole à sa caisse, Jean-Gilles Bédard retrouve dans les deux institutions le même défi d'adaptation à une nouvelle clientèle de son quartier.

J'étais curieux de savoir comment la caisse populaire avait découvert cette nouvelle clientèle « ethnique ». On avait sans doute fait des études et mené des enquêtes.

La réponse de M. Bédard m'a ramené sur terre. « Le premier contact s'est fait quand on a accepté de vendre les plaques d'immatriculation. Les Italiens, les Grecs, les Arméniens et les Libanais ont alors commencé à venir chez nous. Je me dit qu'il faut en faire des clients, qu'il faut leur faire de la place au conseil d'administration. »

À Québec, on serait sans doute surpris d'apprendre que la vente des plaques d'immatriculation a été le point tournant de l'ouverture de la caisse aux nouveaux Québécois de Bordeaux.

Le Mouvement Desjardins tenait, cette semaine, son congrès annuel, au Palais des congrès. Le rejeton d'Alphonse Desjardins joue maintenant dans les grandes ligues de la finance.

C'est cependant le petit éparpail de caisses populaires qui forme toujours l'épine dorsale du mouvement, comme le proclame un message publicitaire télévisé. Le message va comme suit: une affirmation, « Deux Québécois sur trois font affaire avec nous. »; une question, « Il doit bien y avoir une raison. »; une réponse, « Desjardins » et son symbole de la coopération.

Près de 4,5 millions de membres, ça fait en effet deux québécois sur trois, mais ça fait presque trois sur trois, si l'on s'en tient à la clientèle visée par Alphonse Desjardins.

Pas nécessaire d'aller aux archives, il suffit d'interroger les plus vieux pour rappeler l'époque où les petits livrets de la caisse indiquaient les qualités requises pour être membre: « Canadien-français catholique pratiquant ».

« On a d'abord laissé tomber pratiquant, puis catholique, puis canadien-français pour ne retenir que Québécois », m'expliquait, mercredi, Claude Béland, le patron de Desjardins.

« Nous faisons appel aux nouveaux Québécois afin qu'ils soient de plus en plus nombreux à se joindre à notre projet collectif. Accueillons-les avec générosité dans toutes les régions du Québec », disait le président, lors de l'assemblée générale.

Pourtant, en me promenant au Palais des congrès, j'avais l'impression que rien n'avait changé: Desjardins semblait aussi pure laine que l'avait souhaité le brave commandeur de Lévis.

Desjardins compte bien une quinzaine de caisses « ethniques » (25 000 membres) et a intégré, en 1981, les 70 établissements de la Credit Union League du Québec.

Dans le réseau régulier des 1 339 caisses, la clientèle est cependant toujours aussi homogène, aussi pure laine. C'est encore plus vrai des employés et des dirigeants élus.

Il ne s'agit pas de blâmer Desjardins ou les groupes ethniques de Montréal, mais uniquement de constater que les nouveaux Québécois n'ont pas trouvé le chemin des caisses populaires. Les exceptions, comme les Italiens de Saint-Léonard et les Haïtiens de Montréal-Nord, confirment la règle.

On pourrait dire la même chose de la Chambre de commerce de Montréal, où l'on ne retrouve à peu près aucun représentant des communautés culturelles, même si les Juifs, les Italiens et les Grecs contrôlent d'importants secteurs de l'économie.

C'est ça le problème majeur des écoles: intégrer des immigrants à une société absente, en dehors des heures de classe. L'école, comme lieu d'intégration, devient alors un milieu artificiel, coupé de la vraie vie.

Québec / Monde

■ En vrai Beauceron, Jacques Fortin ne se laisse pas étouffer par la modestie. Avant de lancer sa maison d'édition, il a regardé dans un catalogue de la France pour trouver un nom adapté à ses espoirs. « Franco-Empire » lui semblait quand même un peu gros et il a opté pour « Québec-Amérique ».

Quand il regarde son « dictionnaire thématique visuel » faire le tour de la planète, le Beauceron se demande pourquoi ne pas l'avoir baptisé « QuébecMonde », sa machine à livres.

Déjà vendu à plus de 650 000 exemplaires à travers le monde, le fameux dictionnaire visuel vient en effet d'effectuer une importante percée en Afrique.

Adama Berthé, haut fonctionnaire de l'éducation au Mali, était à Montréal, cette semaine, pour rendre compte de l'enquête menée auprès de 300 classes de trois pays d'Afrique. Le test est concluant: on veut une édition africaine, en français et deux langues nationales, du dictionnaire visuel.

« C'est un extraordinaire outil d'apprentissage pour nos écoles et pour nos centres d'alphabétisation », affirme M. Berthé, qui plaidera auprès de l'ACDI pour l'obtention des fonds requis (entre 1,5 et 2 millions \$) pour une édition africaine.

En cette année internationale de l'alphabétisation, c'est sans doute le meilleur projet que puisse soutenir l'ACDI. Cette édition, tirée à 100 000 exemplaires, viserait quatre pays: le Mali, le Sénégal, la Guinée et le Burkina.

Si le projet aboutit, comme tout porte à le croire, on peut s'attendre à d'autres éditions pour intégrer les autres grandes langues nationales du continent africain.

C'est l'avantage du dictionnaire de Jean-Claude Corbeil et Ariane Archambault de s'adapter rapidement. Avec les mêmes illustrations, maintenant en couleur et entièrement produites par ordinateur, il suffit de modifier les mots, selon la ou les langues de l'édition.

Jamais auparavant, le « made in Québec » n'avait fait un si vaste tour de la planète.

Ames

(anciennement Zayres)

GRANDS MAGASINS À ESCOMPTE
PLATTSBURGH, NEW YORK

2 500 000 \$

SOLDE CESSATION D'ACTIVITÉS

40% DE RABAIS SUR
TOUS LES ARTICLES
EN MAGASIN!

Pour ce solde nous acceptons ARGENT LIQUIDE, Visa, MasterCard, Discover (achat minimum de 15 \$)

Heures d'ouverture: lundi à samedi 9h — 21h30
dimanche 10h — 18h

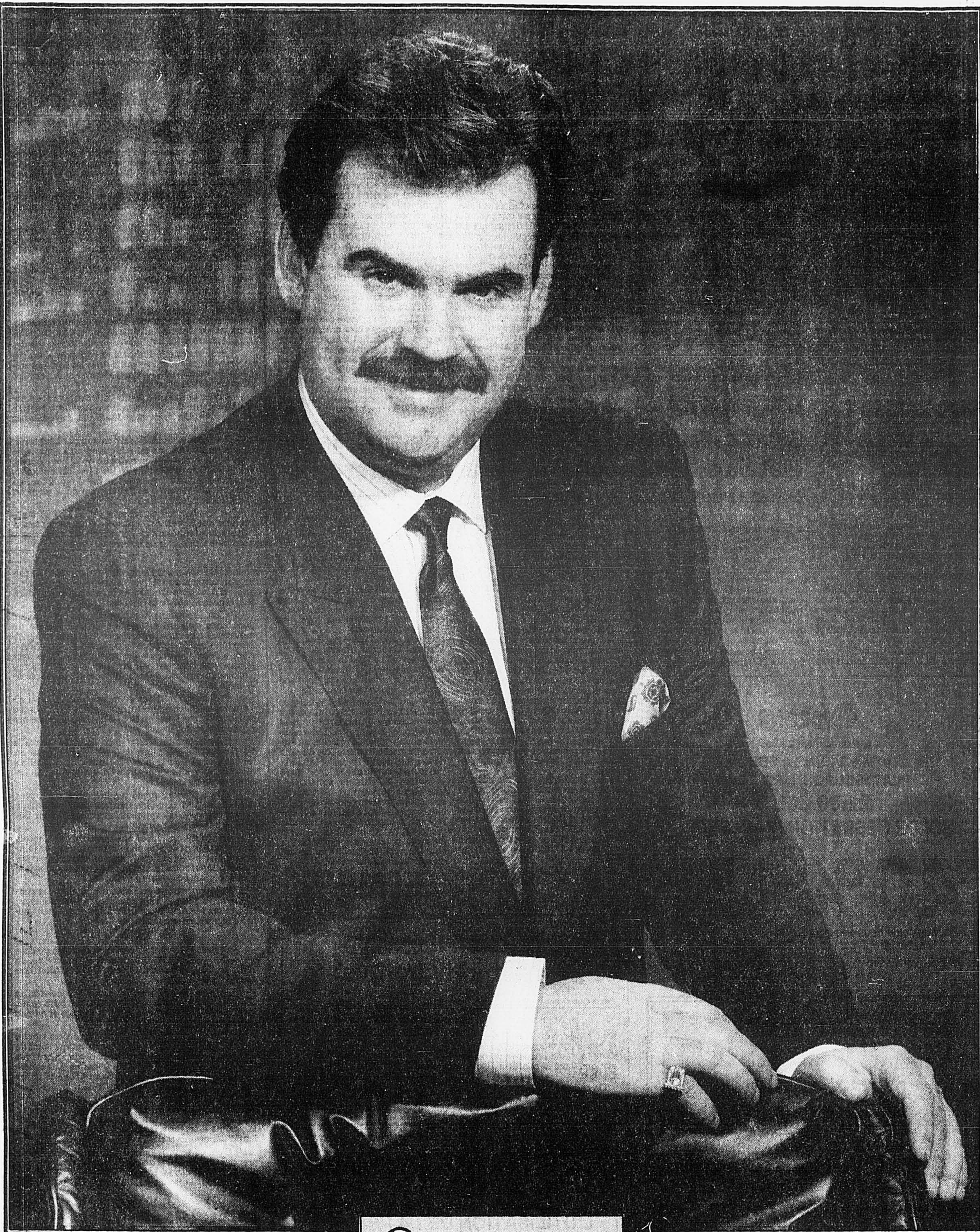


VOUS ÊTES CORDIALEMENT INVITÉS À VENIR
VOIR NOS COLLECTIONS
DE VÊTEMENTS, ACCESSOIRES ET CHAUSSURES.
NOUS VOUS ATTENDONS DANS NOTRE MAGASIN
OU UN SERVICE TOUT PARTICULIER
VOUS SERA OFFERT.

POLO RALPH LAUREN

1316, RUE SHERBROOKE OUEST, MONTRÉAL

(514) 288-3988



• grand luxe •
COLLECTION INTERNATIONALE

M. Pat Burns, entraîneur-chef du Club de hockey Canadien de Montréal,
a l'honneur et la responsabilité de diriger l'équipe qui possède
le dossier le plus éloquent et la tradition la plus impressionnante des annales du hockey.
Il porte ici un superbe complet de laine peignée importée, sélectionné
parmi notre collection exclusive A.G. • grand luxe • international de prêt-à-porter.
Nous lui souhaitons, ainsi qu'à l'organisation du Canadien, beaucoup de succès cette saison.
Nous en profitons pour rendre hommage à M. Pat Burns, un Montréalais qui se distingue.

Et n'oubliez pas que chez A. Gold & Sons,
«Nous ne signons que des vêtements qui vous vont à la perfection».

FAIRVIEW POINTE-CLAIRE • CENTRE ROCKLAND •
MAIL CHAMPLAIN BROSSARD • LA PLACE VERTU •



• 960 STE-CATHERINE O. • LE CARREFOUR LAVAL
• GALERIES D'ANJOU • PROMENADES ST-BRUNO

American Express, Visa, MasterCard, Diners, Carte Blanche, A. Gold & Sons

Au Canada, le L-tryptophan est vendu sur ordonnance et il ne sera pas retiré

Chez nos voisins du Sud, on soupçonne ce médicament de provoquer des troubles sanguins

GEORGES LAMON

La Direction des médicaments de Santé et Bien-être social Canada n'a pas l'intention de retirer du marché le L-tryptophan même si le gouvernement américain vient d'ordonner le retrait total du marché de ce produit utilisé pour combattre les insomnies, la dépression, le syndrome prémenstruel et limiter l'appétit.

Toutefois, les autorités canadiennes poursuivent leur enquête sur le lien possible entre ce produit et les troubles sanguins observés aux États-Unis.

Bruce Rowsell, responsable de la Direction des médicaments au ministère canadien, précisait hier dans un communiqué, que jusqu'à présent aucun cas de EMS attribuable au L-tryptophan n'avait encore été enregistré au Canada. D'ailleurs, ce médicament, jusqu'à hier en vente limitée aux États-Unis, n'est autorisé au Ca-

nada que sur ordonnance depuis 1985 pour traiter les troubles psychiatriques. Selon un porte-parole du ministère, cette drogue est «parfaitement contrôlée au Canada».

On reproche au L-tryptophan de provoquer une maladie du sang: le syndrome de l'eosinophilie-myalgie (EMS). L'EMS engendre des douleurs articulaires, des difficultés respiratoires, un gonflement des bras et des jambes, des allergies cutanées et parfois de la fièvre. Les malades peuvent, dans certains cas, présenter des signes de paralysie et de crise cardiaque. Aux États-Unis, on estime que 19 des 1411 personnes qui ont contracté l'EMS en sont mortes. Des cas ont été enregistrés dans tous les États américains. Les personnes atteintes prenaient régulièrement ce médicament et à des doses quotidiennes allant de 150 à 17000 milligrammes.

Déjà le 24 novembre 89, la Direction générale de la protection

de la santé (DGPS) de Santé et Bien-être social Canada mettait les consommateurs en garde contre ce médicament.

Si, d'aventure, un consommateur ressent des symptômes après l'absorption du médicament, il doit cesser immédiatement son utilisation et consulter son médecin.

Rappelons que le L-tryptophan est un acide aminé doué de propriétés sédatives et analgésiques. En 1985, la Direction générale de la protection de la santé (DGPS) au ministère en avait restreint la vente. Elle avait exigé que les fabricants présentent, avant la mise en vente, des preuves de leur innocuité (aucun effet secondaire important inconnu) et de leur efficacité. Seule la compagnie ICN Bio Medical Canada Ltée, de Montréal, est autorisée à vendre du L-tryptophan. Son produit connu sous le nom de Tryptan, n'est d'ailleurs disponible que sur ordonnance médicale.

Une vingtaine de plaintes reçues à l'OPCQ contre sept franchisés de Nutri-Système

GEORGES LAMON

En l'espace d'une année, l'Office de protection du consommateur du Québec (OPCQ) a reçu une vingtaine de plaintes de consommateurs au sujet des cliniques-minceur Nutri-Système. Ces plaintes concernaient sept des 19 cliniques actuelles franchisées au Québec.

Selon un porte-parole de l'OPCQ, Georges-André Levac, il s'agit surtout de plaintes de la part de consommateurs qui éprouvaient de la difficulté à comprendre les inconvénients de ce régime.

Rappelons que 19 Américaines ont intenté des poursuites contre l'entreprise pennsylvanienne propriétaire des cliniques-minceur Nutri-Système. Ces plaignantes

Décès d'un piéton heurté par une auto

Un automobiliste de 41 ans devrait comparaître aujourd'hui en Cour du Québec, à Montréal, pour répondre d'une accusation d'avoir conduit en état d'ébriété et causé la mort d'un piéton, peu après minuit, hier, à l'angle des rues Saint-Denis et Rosemont, à Montréal.

La victime, dont la police refuse de dévoiler l'identité, est un homme de 62 ans. L'homme traversait la rue et a été renversé par une auto. Sans doute pris de panique, le conducteur a pris la fuite. Il est revenu quelques minutes plus tard sur la scène de l'accident, où il a été appréhendé par les policiers.

Le sexagénaire est mort quelques heures après son arrivée à l'hôpital Royal Victoria.

Les enquêteurs n'écartaient pas la possibilité, hier, de porter une accusation additionnelle de délit de fuite à l'endroit du conducteur de l'automobile.

TIMKEN
GB'S GENERAL
BEARING SERVICE INC.
Montréal 537-7423 Laval 688-5330 Saint-Léonard 326-0471
St-Laurent 744-2121 Longueuil 679-2650 Mir-Est 264-6038

♦ LE SECRET ♦
♦ LE MIEUX ♦
♦ GARDÉ ♦

HÔTEL LA CITADELLE
UN HÔTEL CLARION
410, SHERBROOKE OUEST, MONTRÉAL (QUÉBEC)
(514) 844-8851
Lors de votre séjour à l'hôtel La Citadelle, vous ferez l'expérience de la chaleur et du charme d'un petit hôtel intime de style européen. L'hôtel est situé au cœur de Montréal, à quelques pas du secteur commercial, des restaurants et des magasins. Vous pouvez, dès maintenant, profiter de nos tarifs «Le secret le mieux gardé».
69\$
À PARTIR DE PAR NUIT
*Sujets aux réservations au préalable et à la disponibilité des chambres, valide jusqu'au 30 avril 1990. Ne s'applique pas aux tarifs de groupe et autres tarifs réduits. Aucuns frais de séjour pour les enfants de moins de 16 ans qui logent dans la chambre de leurs parents.
Pour le secret le mieux gardé...
KANATA HOTELS & RESORTS
Au Canada et aux États-Unis, appelez sans frais le 1-800-263-8967 ou le 1-800-221-2222.
À Toronto, le (416) 364-2667.

affirmer avoir encouru des dommages à la vésicule biliaire à cause de ce régime alimentaire qui devait leur faire perdre du poids. En plus des États-Unis, l'entreprise a des centres d'amaigrissement au Canada, au Royaume-Uni et en Australie. Elle soutient que son régime-minceur est sûr et attribue les dommages possibles à

la vésicule biliaire à une simple coïncidence.

«Nous sommes dans une situation d'expectative, a expliqué hier à La Presse M. Levac. Si l'on éprouve des ennuis de santé qui pourraient être reliés à ce produit, il faut s'adresser à Santé et Bien-être social du Canada.

LE CHOIX DE JOHN BANKS POUR MOINS DE 1 0 0 0 \$

Dans le mille!



On a demandé à John Banks de recommander la meilleure chaîne stéréo pour moins de 1000\$. Sans hésitation, il déclara l'ensemble MISSION/YAMAHA/NAD imbattable pour sa qualité de son impeccable et son prix irrésistible. Si vous avez l'oreille fine et le budget serré, voici un système qui vous ira à ravir. Venez sans faute l'essayer.

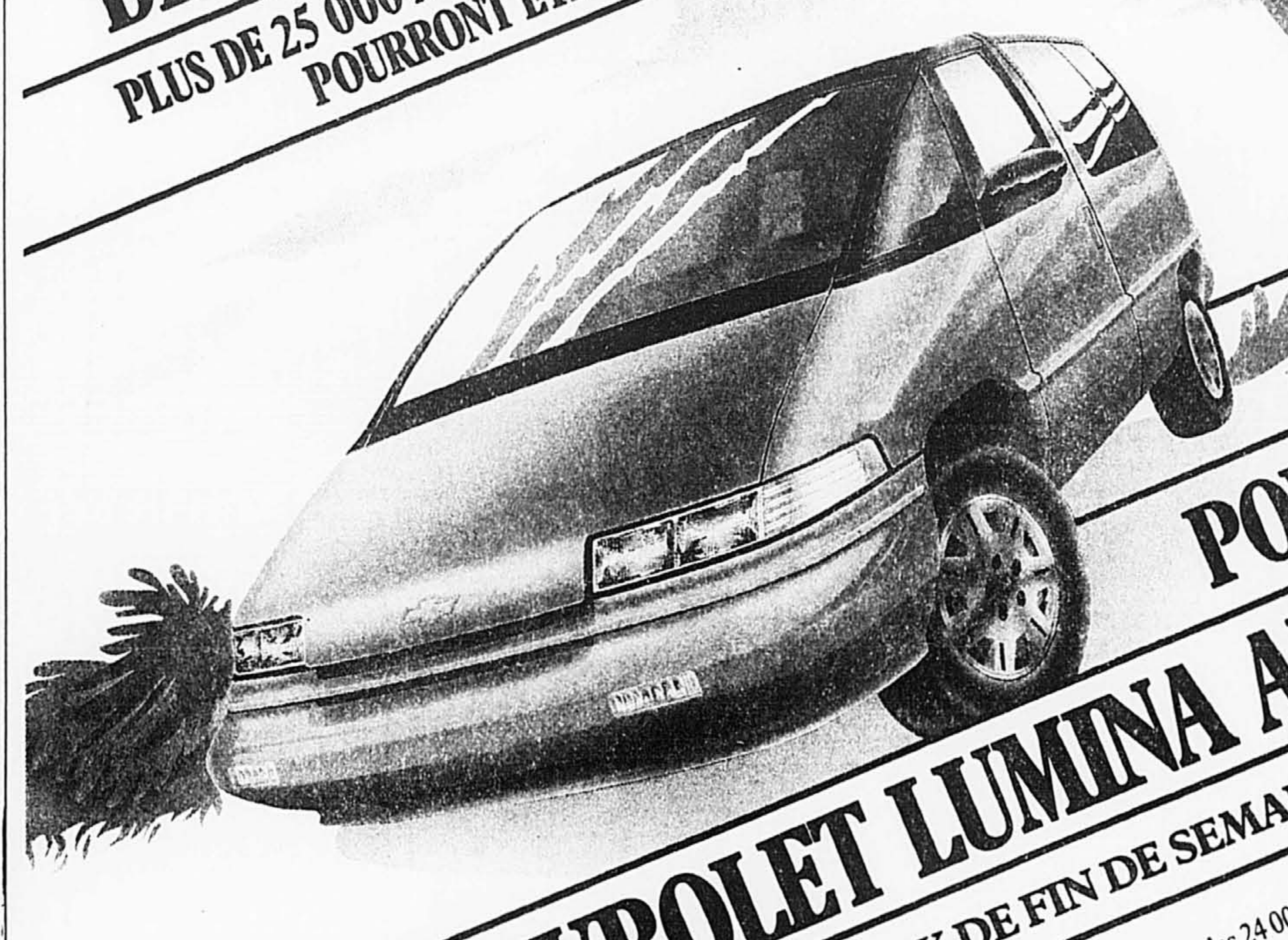
- Récepteur NAD AM/FM
- Platine au laser Yamaha
- Haut-parleurs Mission 761

990\$

audio centre
"La sensation d'ouïr pour la première fois"

5260 Sherbrooke ouest 482-4420
1970 boul. Le Corbusier, Laval 687-3627

ROULEZ GAGNANT EN FIN DE SEMAINE GRÂCE À TILDEN!
PLUS DE 25 000 MAGNIFIQUES PRIX D'UNE VALEUR DE 750 000 \$ POURRONT ÊTRE GAGNÉS INSTANTANÉMENT!



EN PLUS, PARTICIPEZ POUR GAGNER UNE CHEVROLET LUMINA APV 1990
OU L'UN DES 22 AUTRES PRIX DE FIN DE SEMAINE.

Maintenant chaque location de fin de semaine chez Tilden pourrait vous permettre de rouler gagnant! Entre le 2 mars et le 17 juin 1990, chaque location de fin de semaine à un bureau de location Tilden participant vous donne une chance de gagner instantanément* en grattant votre carte de jeu Roulez gagnant.

Imaginez : vous pourriez gagner des locations de fin de semaine GRATUITES chez Tilden pendant une année (100 prix); des vacances d'une fin de semaine GRATUITE de Tilden et Hôtels et Villégiatures Canadien Pacifique (500 prix); ou encore l'un des 24 000 autres prix de location en fin de semaine chez Tilden. Chaque carte de jeu pourrait vous faire gagner!

Pour être admissible à gagner des prix supplémentaires, dont une Chevrolet Lumina APV neuve, il suffit de remplir la partie concours de votre carte de jeu et de la déposer à n'importe quel bureau de location Tilden participant.

Vous pouvez obtenir des cartes de jeu et les détails complets aux bureaux de location Tilden participants.

Les week-ends, on gagne chez TILDEN

Canadien Plus
SUPER PRIMES DE FIN DE SEMAINE
GAGNEZ 500 POINTS PAR JOURNÉE DE FIN DE SEMAINE!

*Pour gagner, le participant doit d'abord répondre correctement à une question réglementaire.

Le projet McKenna ne fait pas l'unanimité parmi les groupes de pression

MARIO FONTAINE

Les nationalistes québécois sont contre, les francophones hors Québec sont pour. Le plan de sauvetage de l'accord du lac Meech déposé mercredi par le premier ministre du Nouveau-Brunswick, Frank McKenna, ne fait visiblement pas l'unanimité auprès des groupes de pression, notamment en raison de l'obligation qu'il veut donner au gouvernement fédéral de faire la promotion du bilinguisme.

C'est ainsi que le président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, Jean Dorion, a mis en garde hier le gouvernement Bourassa contre toute tentative de consentir de nouvelles concessions pour obtenir l'appui des provinces récalcitrantes à l'accord du lac Meech.

Les conditions posées par le Québec pour adhérer à la constitution canadienne sont déjà les plus minces jamais déposées par un gouvernement québécois, rappelle M. Dorion. Des conditions déjà insuffisantes, selon la SSJB-M, qui estime que les intérêts nationaux du peuple québécois et sa simple dignité «ont déjà été suffisamment malmenés dans la présente négociation. L'histoire jugerait très sévèrement toutes concessions constitutionnelles ultérieures».

Pour le porte-parole du Mouvement Québec français, Guy Bouthillier, la promotion du bilinguisme exigée par M. McKenna est encore pire que la loi C-72 sur les langues officielles, déjà condamnée à maintes reprises par le MQF. La mission d'Ottawa de bilinguisme le Québec serait alors inscrite dans la constitution

canadienne, alors que maintenant elle est l'objet d'une loi plus facilement révoquable, fait valoir M. Bouthillier.

«On se sert des minorités hors Québec pour nous empêcher d'être nous-mêmes. On le voyait venir, le McKenna, il s'agit maintenant que le premier ministre Bourassa ne cède pas. La loi 101 est déjà suffisamment amoquée comme ça», soutient M. Bouthillier. Dans l'immédiat, l'application de la proposition McKenna ne change rien, fait-il remarquer. Mais à long terme elle est déplorable à ses yeux, d'autant plus qu'on sait combien il est difficile de modifier la constitution canadienne.

La FFHQ dit bravo

Réaction contraire à la Fédération des francophones hors Québec dont le président, Guy Matte, se félicite de voir le premier ministre néo-brunswickois proposer au gouvernement fédéral de promouvoir la dualité linguistique, un concept défendu par la FFHQ depuis 1987.

Selon M. Matte, «l'acceptation, par le Québec, du rôle de promotion de la dualité linguistique par le gouvernement fédéral serait perçue comme un véritable geste de solidarité et de reconnaissance envers les francophones hors Québec, en plus de lancer un message très positif à l'ensemble des Canadiennes et Canadiens».

Aussi la Fédération invite-t-elle, contrairement aux mouvements nationalistes québécois, le gouvernement Bourassa à étudier très sérieusement les propositions du gouvernement de Fredericton, d'autant plus, y souligne-t-on, qu'elle ne viennent en rien contrecarrer les cinq conditions légitimes du Québec.



Un millier d'étudiants ont écouté avec enthousiasme Pierre Trudeau hier, dans une école secondaire de Toronto. L'ex-premier ministre effectue une tournée de promotion du livre qu'il vient de publier.

Lisa n'a jamais su si Trudeau avait subi un «lifting»

Presse Canadienne
TORONTO

Lisa Mathews a fait la queue pendant près d'une heure hier pour poser une question à Pierre Trudeau.

«Je voulais lui demander si c'était vrai qu'il s'était fait faire un lifting il y a une dizaine d'années», a déclaré l'impétueuse jeune fille de 17 ans, une des 1 000 élèves d'une école secondaire entassés dans un gymnase où l'ancien premier ministre et auteur participait à une session de questions-réponses diffusée à la télévision partout au pays.

Comme des douzaines d'autres étudiants anxieux d'obtenir l'attention de l'homme de 70 ans dont ils n'ont entendu parler que dans les livres d'histoire, Lisa Mathews se tenait dans la file en attendant son tour.

Mais seulement une demi-douzaine d'étudiants, parmi les autres étudiants plus âgés de cinq écoles de Toronto, ont eu la chance de poser des questions avant que le temps ne soit écoulé.

Et M. Trudeau, l'air jeune et vêtu d'un complet bleu orné d'une traditionnelle rose rouge, a pris presque tout le temps disponible pour parler de l'Accord du lac Meech dans cette école bilingue.

Assez de Meech

«Je pense que certaines de ses réponses ont été trop longues», a déclaré Noelle Man, 17 ans, affi-

chant une mine très déçue. «On dirait que tout était centré autour du Lac Meech.»

Catherine Porter, également âgée de 17 ans, a déclaré que M. Trudeau «prenait trop de temps pour répondre aux questions. Nous avions très peu de temps et il ne cessait pas de parler des mêmes idées générales. Ce n'était pas assez varié.»

Elle a poursuivi en disant qu'elle était une admiratrice de Trudeau et qu'elle appuyait sa position contre l'Accord du lac Meech, qu'il a éloquentement énoncée hier tandis qu'il se tenait devant la feuille d'érable d'un immense drapeau canadien drapé derrière la scène.

«C'est tromper les gens que de leur dire que si nous signons Meech, ce sera la paix en notre temps», a déclaré M. Trudeau, la main gauche dans sa poche, la droite adressant de larges gestes à l'auditoire.

L'ancien leader libéral participait à la troisième et dernière journée d'une tournée de promotion de son livre «Vers une société juste: les années Trudeau», qui dit des choses pas très gentilles au sujet de la proposition constitutionnelle du premier ministre Brian Mulroney de faire du Québec une société distincte.

Promotion du livre

Accompagné sur la scène par Tom Axworthy, co-rédacteur du livre controversé, M. Trudeau a parlé du bouquin plusieurs fois.

La loi 178, clou d'une soirée newyorkaise

PAUL ROY

L'auteur montréalais William Winthrop a récemment été le clou d'une soirée newyorkaise.

Comment? En parlant de la loi 178, qui interdit l'affichage bilingue.

«Bourassa m'a rendu intéressant, j'ai eu plus de succès qu'un explorateur de retour de la lune», a-t-il raconté hier soir à une quarantaine de sympathisants du Parti égalité réunis pour faire l'apologie du bilinguisme.

Tout le monde était suspendu à ses lèvres, raconte-t-il, lorsqu'il a expliqué à une amie qui planifiait un voyage de ski au Québec qu'elle le ferait à ses risques et périls. Au Québec, lui a-t-il expliqué, les consignes de sécurité sur les pentes ne sont affichées qu'en français «pour protéger leur langue et leur culture».

M. Winthrop a aussi parlé à ses amis newyorkais de ces «barbers» qui ne peuvent afficher «barber» sur leurs portes. Et il a parlé de la loi 179 à venir.

Produit de l'imagination de l'auteur, cette loi interdirait les inscriptions anglaises sur les t-shirts. À l'extérieur à tout le moins. On pourrait porter des messages en anglais à l'intérieur, mais à condition qu'il n'y ait pas plus de quatre personnes dans la pièce et qu'on ne s'approche pas d'une fenêtre plus de cinq secondes.

William Winthrop est l'auteur de «The Underdogs», une pièce qu'il qualifie lui-même de «trop controversée» pour qu'elle puisse être jouée. Elle décrit les malheurs de la minorité anglophone dans une hypothétique «république du Québec».



Robert Libman

Après ce discours, Robert Libman, chef du Parti égalité, a tenu à préciser à La Presse que M. Winthrop était un humoriste. «Les allusions étaient seulement satiriques... En tout cas, ça ne représente pas notre opinion.»

Avant M. Winthrop, l'avocat réputé Julius Grey avait dénoncé l'unilinguisme érigé en vertu au Québec et dans le reste du Canada. Il a déploré qu'au Québec, depuis 14 ans, il y ait «des choses qui ne se disent pas».

Il a en outre dénoncé des «clichés» qui sont devenus de plus en plus «incontestables», croit-il.

Le premier de ces clichés: que le Québec soit «une société tellement démocratique». Selon lui, le Québec est une société démocratique, «mais pas la plus démocratique».



Julius Grey

Deuxième cliché: que les anglophones soient une minorité «si bien traitée». «Il n'y a pas une autre ville importante dans le monde où une minorité constituant 40 p. cent de la population n'ait à peu près pas de représentants dans la fonction publique municipale.» Selon Me Grey, le traitement de la minorité anglo-québécoise, «ce n'est pas la fin du monde, mais ça laisse à désirer».

Troisième cliché: que la culture et la langue québécoises soient «si menacées». Certainement pas par les minorités anglophone et allophone, affirme-t-il.

Pour Me Grey, un Québec rétrograde résultera inévitablement d'un Québec unilingue. Et d'ajouter que le Canada a autant besoin du bilinguisme que le Québec.

Reisman: cinglante riposte à Trudeau

Presse Canadienne
LENNOXVILLE

M. Simon Reisman, négociateur en chef aux discussions qui ont précédé l'accord de libre-échange canado-américain, a riposté d'une manière cinglante hier aux critiques contre le pacte de véhicule le dernier livre signé par l'ancien premier ministre Pierre Trudeau.

Il était clair que M. Reisman, un homme reconnu pour son franc-parler, a été indigné par M. Trudeau qui laisse entendre que l'accord cède une trop large part de la souveraineté du Canada en retour de gains économiques minimes.

Selon M. Reisman, le relâchement des restrictions imposées aux investissements américains au Canada est ce qui a vraiment irrité M. Trudeau et l'a incité à lancer une telle attaque dans son livre «Les années Trudeau — Vers une société juste».

«Les chiffres démontrent sans équivoque qu'il s'est produit une reprise très bien accueillie des investissements de l'extérieur du pays et qu'on considère le Canada comme un endroit beaucoup plus propice aux investissements depuis que nous avons fait disparaître FIRA et ses caractéristiques si exécrables», a dit M. Reisman, au cours d'une conférence sur l'accord de libre-échange à l'Université Bishop. M. Trudeau avait créé l'Agence fédérale d'examen des investissements que le premier Brian Mulroney n'a pas tardé à démanteler après son arrivée au pouvoir.

Quand M. Trudeau dit que le Canada a livré le contrôle de ses richesses naturelles, a noté M. Reisman, il veut probablement faire allusion au paragraphe de l'accord commercial affirmant qu'advenant une pénurie d'énergie, aucun des deux pays ne pourra décider de restreindre ses exportations de manière à rejeter un fardeau inégal sur les épaules de son partenaire commercial.

Accord plus complet

«Il n'y a aucune obligation dans l'accord de libre-échange concernant les ressources naturelles, y compris l'énergie» qui aillent plus loin que les engagements acceptés par le Canada depuis plus de 40 ans en tant que membre de l'Accord général sur les tarifs et le commerce, a-t-il précisé.

M. Reisman a aussi répondu à l'affirmation de M. Trudeau voulant que le Canada ait obtenu peu d'avantages que de toute façon il aurait reçus avec les négociations continues du GATT visant à diminuer les barrières tarifaires entre tous les pays membres.

Premièrement, a-t-il dit, les négociations du GATT sont lentes et compliquées, sans aucune garantie de succès.

Deuxièmement, le but des négociations actuelles du GATT est bien en deçà de ce qui a été atteint avec l'accord de libre-échange.

Ainsi, a noté M. Reisman, les États-Unis ont suggéré dans le cadre des négociations du GATT de réduire leurs tarifs de moitié progressivement au cours d'un certain nombre d'années, alors que l'accord de libre-échange élimine complètement les tarifs entre le Canada et les États-Unis.

Meilleure position

Troisièmement, a-t-il ajouté, les mécanismes de règlement des mécontentes qui accordent au Canada une représentation égale à celle des États-Unis vont bien plus loin que tout ce dont on peut rêver avec le GATT.

Le Canada, a-t-il affirmé, est arrivé à un accord dans des secteurs comme les investissements, les approvisionnements gouvernementaux et le commerce des services, ce qu'il sera difficile d'obtenir avec le GATT.

Finalement, l'accord de libre-échange place le Canada dans une meilleure position pour obtenir des concessions commerciales d'autres pays parce qu'il n'a pas besoin de leur accorder les mêmes concessions que celles accordées aux États-Unis.

Dans les discussions du GATT, toute concession doit être offerte également à tous les partenaires commerciaux.

Le CPQ minimise l'appui des gens d'affaires à l'idée d'indépendance

GILLES GAUTHIER
du bureau de La Presse
OTTAWA

Le président du Conseil du patronat (CPQ), Ghislain Dufour, a minimisé hier à Ottawa l'ampleur de l'appui que les gens d'affaires accordent à l'idée d'indépendance advenant un échec éventuel de l'accord du lac Meech.

«C'est une minorité de gens d'affaires qui prônent ouvertement la séparation dans leur analyse de l'après-Meech», a déclaré M. Dufour à la presse après avoir rencontré les députés libéraux et conservateurs pour discuter des dossiers économiques. «Ce sont quatre ou cinq hommes d'affaires qui s'expriment».

«Pour les autres, il faut être très prudents, ajoute-t-il. Michel Gaucher (Steinberg) n'a jamais dit dans son discours devant la Chambre de commerce ce que certains lui ont fait dire».

«La déclaration de M. Gaucher a eu beaucoup plus d'échos dans les médias que celle de Bertin Nadeau d'Unigesco, qui s'est carrément identifié comme un fédéraliste qui aurait des problèmes dans un Québec souverain ou indépendant».

M. Dufour s'est appliqué à dissocier gens d'affaires et Mouvement Desjardins, dont le président, Claude Beland, a tenu récemment un discours très nationaliste. «M. Beland représente le monde coopératif, qui est tout à fait particulier et qui n'est



Ghislain Dufour

pas un monde associé au Conseil du patronat. M. Beland ne contredit pas notre option fédéraliste. C'est le mouvement coopératif (qui s'exprime), ce n'est pas le groupe patronal».

«Le CPQ a toujours affirmé qu'il était un organisme fédéraliste et on n'a pas changé. Nous aurons une réunion du conseil d'administration au début d'avril et aucun membre n'a demandé de remettre en cause cette orientation de base».

M. Dufour rappelle que le CPQ avait endossé l'accord du lac Meech dès juin 1987 quand Robert Bourassa l'avait déposé à Québec et qu'il avait réitéré son appui en décembre 1989. «Nous sommes encore de ceux qui soutenons fermement que cet accord-là soit ratifié pour le mieux être et du Québec et du Canada».

La proposition McKenna

NDLR — Voici, à titre documentaire, les additions à l'Accord du lac Meech proposées par le premier ministre du Nouveau-Brunswick, Frank McKenna, mercredi.

■ enclassement dans la Constitution des principes de la loi 88 du Nouveau-Brunswick reconnaissant l'égalité des droits des communautés anglophone et francophone de cette province;

■ obligation pour le Parlement et le gouvernement du Canada non seulement de protéger mais de promouvoir la dualité linguistique au pays;

■ affirmation du rôle de la législation et du gouvernement du Nouveau-Brunswick de protéger et de promouvoir l'égalité des deux communautés linguistiques de la province, au même titre que le Québec doit protéger et promouvoir son caractère distinct;

■ reconnaissance pour les gouvernements territoriaux (Yukon et Territoires du Nord-Ouest) des mêmes possibilités qu'ont les provinces de proposer des candidats en vue des nominations au Sénat et à la Cour suprême;

■ reconnaissance du pouvoir exclusif du gouvernement fédéral de créer de nouvelles provinces dans les territoires (l'accord prévoit que la création de nouvelles provinces requiert l'appui unanime des provinces existantes);

■ inclusion de l'égalité des sexes à l'article 16 de l'accord qui assu-

re que rien dans l'accord ne peut porter atteinte au patrimoine multiculturel et aux droits autochtones reconnus dans la Constitution;

■ confier au Sénat le mandat d'examiner tous les cinq ans, à compter de 1991, l'évaluation des résultats des engagements énoncés à l'article 36 de la Loi constitutionnelle de 1982, visant la réduction des disparités régionales et le versement des paiements de péréquation et d'en faire rapport à la conférence des premiers ministres sur l'économie prévue à l'accord;

■ exiger la tenue d'audiences publiques par le Parlement et les législatures visées avant l'adoption de nouvelles modifications constitutionnelles;

■ ajout des questions touchant les peuples autochtones du Canada à l'ordre du jour des futures conférences constitutionnelles;

■ inclusion de la question des compétences sur les pêches à la première conférence constitutionnelle prévue à l'Accord seulement et son exclusion par la suite;

■ permettre aux représentants des autochtones et des territoires de prendre part aux discussions constitutionnelles futures.

DES SOLDÉS FOUS... PARTOUT, PARTOUT

RABAIS jusqu'à 60%

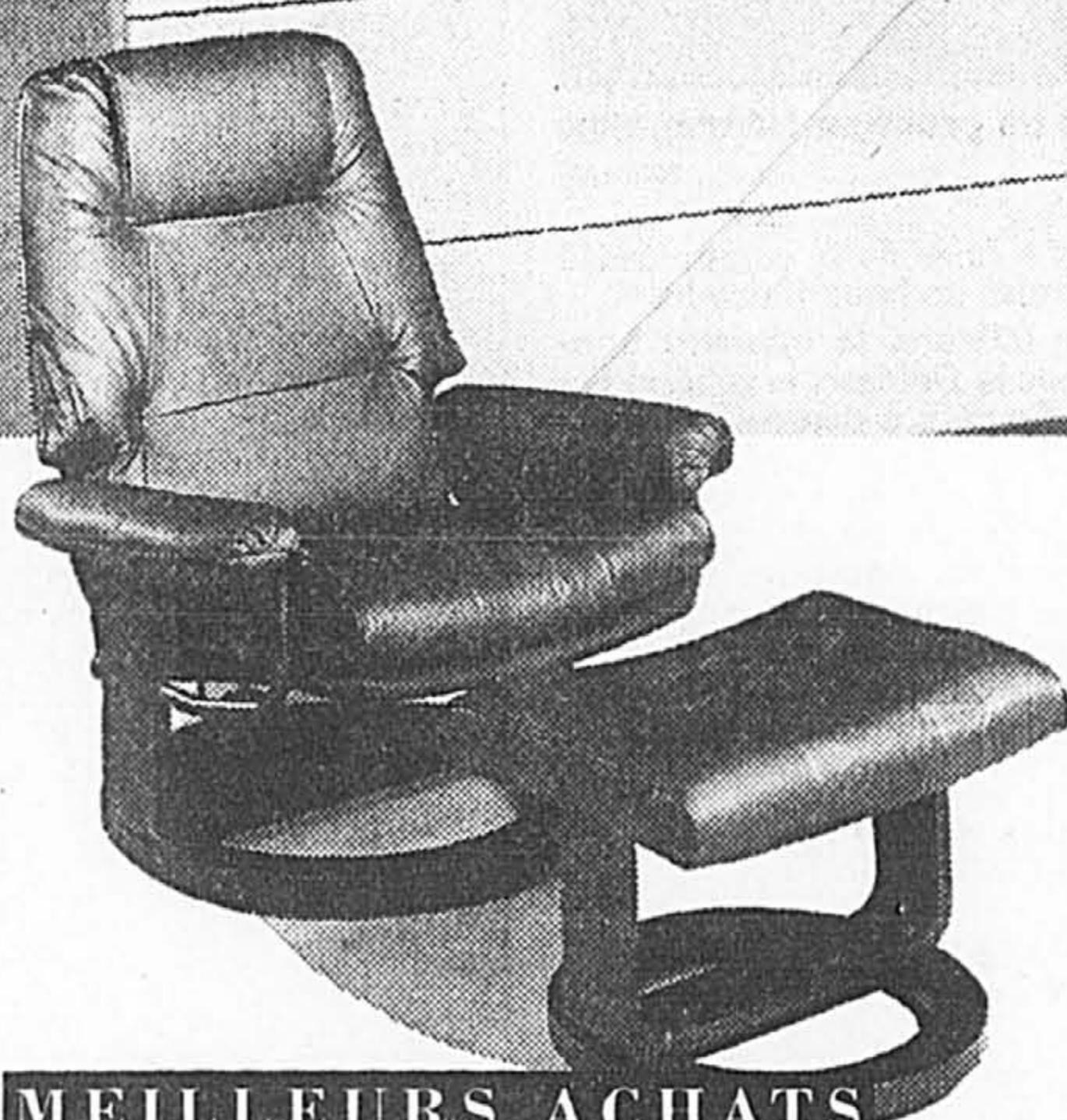
MEILLEURS ACHATS

ÉPARGNEZ 400\$

Mobilier de chambre à coucher de 7 morceaux de style contemporain avec fini deux tons blancs mat/laqué de Mazin.

Cour. \$1899,95.

SOLDE **1499\$**



MEILLEURS ACHATS

ÉPARGNEZ 300\$

Épargnez 300\$ sur ce luxueux fauteuil et pouf en cuir noir.

Cour. 849,95\$

SOLDE **549\$**

COMBINAISON GAGNANTE!

Duo lessiveuse - sècheuse Frigidaire, 6 programmes de lavage, 4 niveaux de température, sècheuse avec 5 programmes de séchage, séchage automatique et 4 niveaux de réglage. En blanc ou amande.

PRIX VEDETTE **879\$**

PRIX VEDETTE!

ÉPARGNEZ 200\$

Table pour salle à manger avec base en pierre blanche style fossile et dessus en verre de Carol Ann.

Cour. 799,95\$

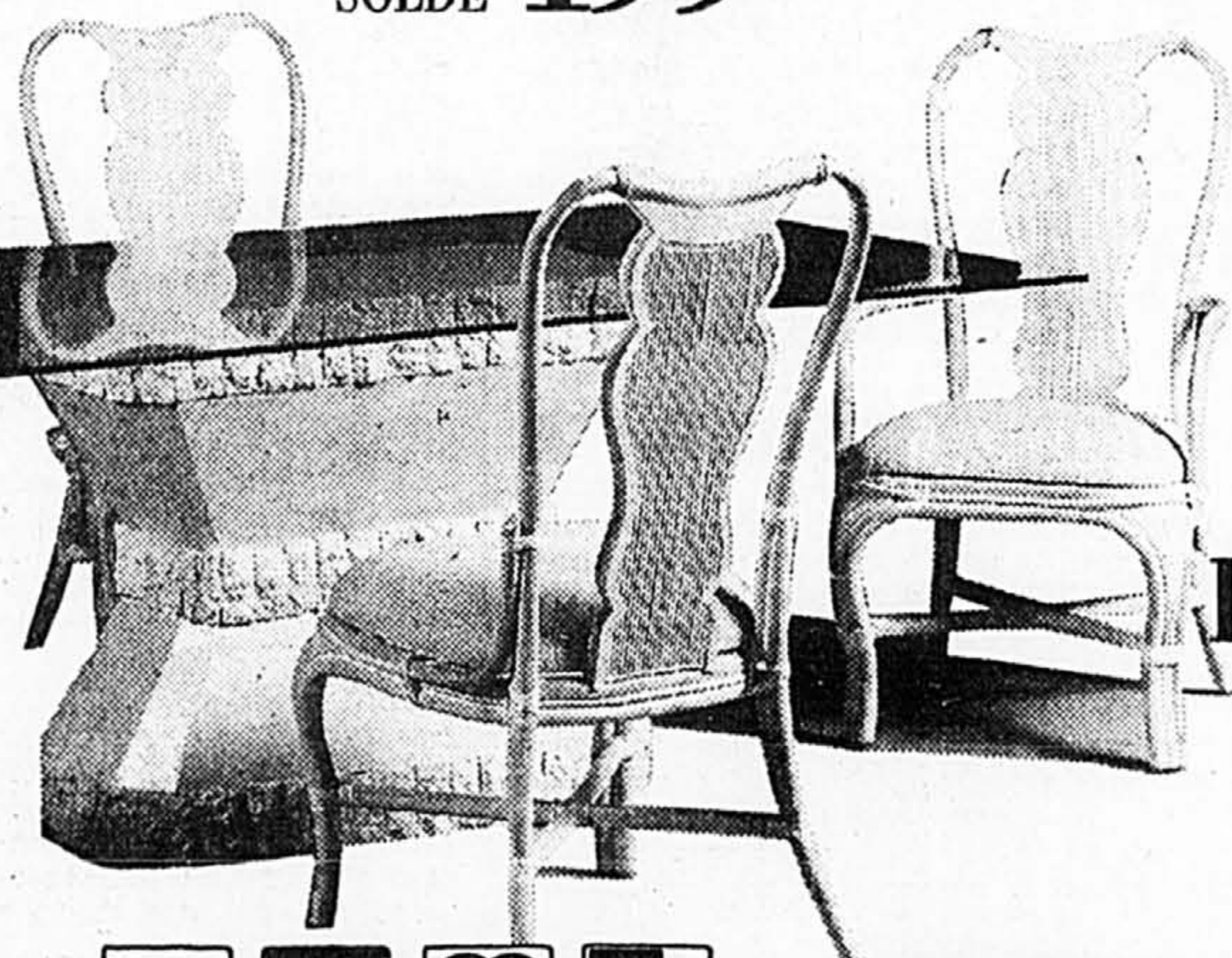
SOLDE **599\$**

ÉPARGNEZ 100\$

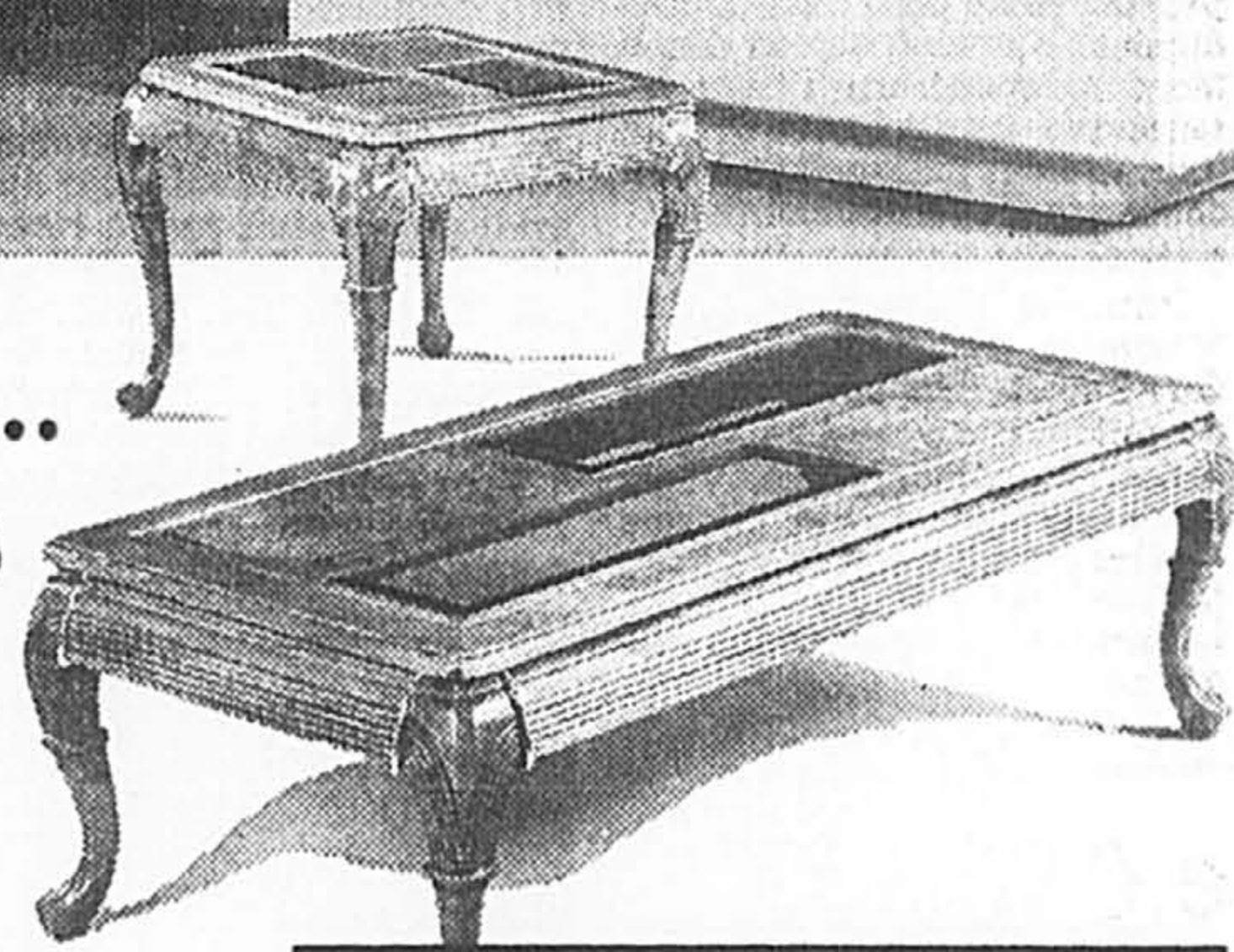
Chaises d'appoint en bois délavé avec siège rembourré. (Chaises Seulement)

Cour. 299,95\$

SOLDE **199\$**



Aujourd'hui et demain seulement...
Des prix emballants sur les articles
les plus alléchants. Faites vite, les
quantités sont limitées.



MEILLEURS ACHATS

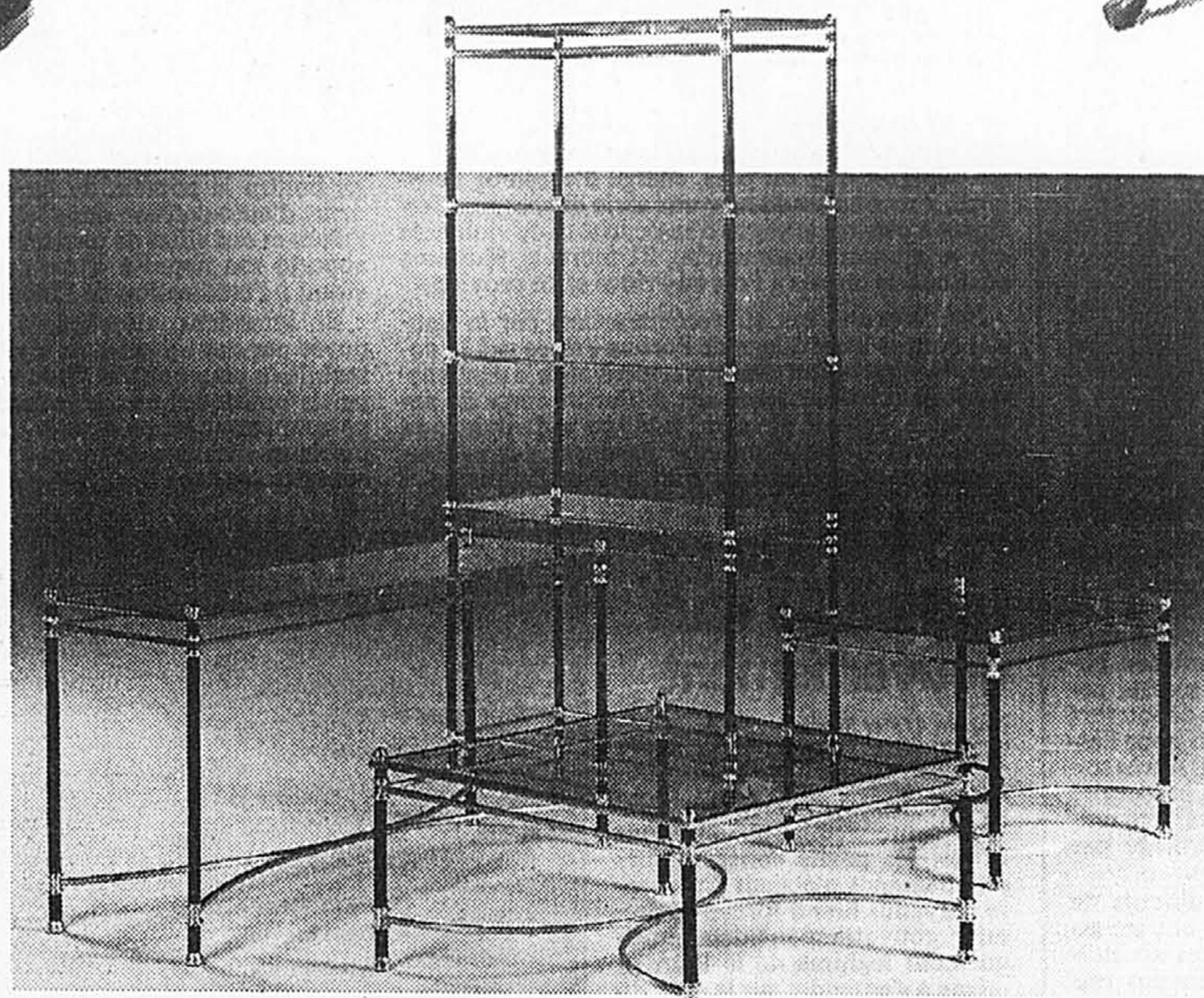
ÉPARGNEZ 200\$

Épargnez 200\$ sur ces tables cocktail et de bout, couleur caramel.

Garnitures de laiton et verre fumé.

Cour. 399,95\$

SOLDE **199\$**



SUPER ACHATS!

ÉPARGNEZ 60%

Excellentes valeurs sur cette sélection de tables Bassett pour décors classique ou contemporain.

Table cocktail carée de Bassett

Cour. 329,95\$ **129\$**

Table à lampe de Bassett

Cour. 329,95\$ **129\$**

Table de sofa de Bassett

Cour. 349,95\$ **139\$**

Étagère en verre

Cour. 599,95\$ **239\$**

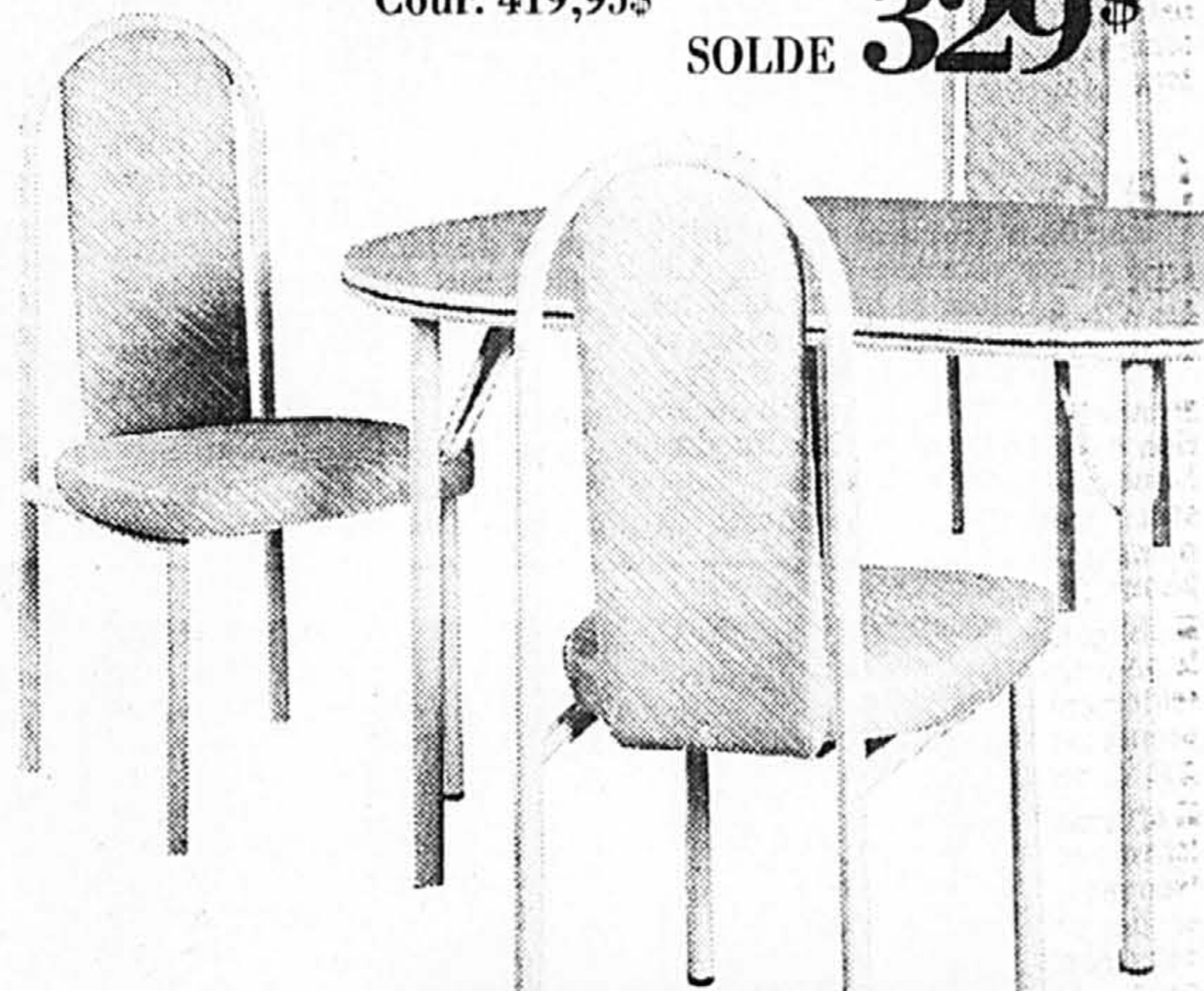
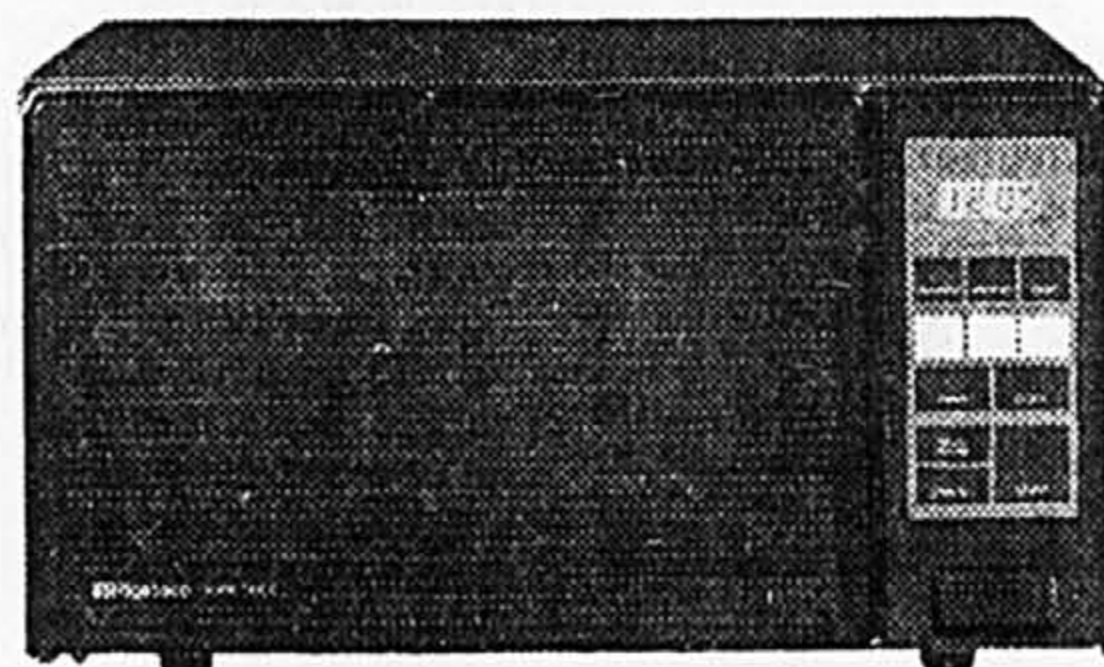
SUPER VEDETTES!

Four micro-ondes avec plateau rotatif, capacité de 0,5 pi.cu., puissance 500 watts, garantie magnétron de 10 ans, de Frigidaire.

À PRIX SPÉCIAL **169\$**

Télécouleur de 13 po. avec affichage à l'écran et télécommande de Emerson. (Non illustré)

À PRIX SPÉCIAL **259\$**



SUPER ACHAT!

ÉPARGNEZ 90\$

Dînette de 5 morceaux au fini blanc antique. Chaises avec siège et dossier rembourrés.

Cour. 419,95\$

SOLDE **329\$**

PLUS UNE FOULE
D'AUTRES AUBAINES
EN MAGASIN!



MODE DE FINANCEMENT:

Achat Minimum \$750

CHOIX Aucun Intérêt

#1 Aucun dépôt avant le **3 juin 1990**

Prix en vigueur jusqu'au 24 mars 1990. Courant signifie notre bas prix de tous les jours.

Meubles Pascal

Pascal Ouest
Centre d'achats Le Bazar,
3600 Côte Vertu Ouest,
336-7170

Pascal Est et le nouveau Centre de
Liquidation Meubles Pascal
À l'ouest des Galeries d'Anjou,
6800 Jean-Talon Est, 254-4971

VOTRE CHOIX DE FINANCEMENT:

CHOIX Aucun dépôt
#2 Paiement en 24 versements mensuels consécutifs égaux au Taux Préférentiel*.

*Exemple: Taux Préférentiel Banque of Montreal - 1er janvier 1990 - 13,5% par année.

Achat Min.	Coût de crédit
750\$	109,92\$
24 versements de 35,83\$	Déboursé total 859,92\$

* Ce mode de financement est basé sur un taux d'intérêt équivalent au taux préférentiel, tel que fixé par la Banque de Montréal, en date du premier jour ouvrable de chaque mois.

Roumains et Magyars négocient

Les tensions persistent entre Bucarest et Budapest sur la situation en Transylvanie

d'après UPI, AFP et Reuter
TIRGU MURES (Roumanie)

Les soldats et les chars d'assaut gardaient les principales places de la ville roumaine de Tirgu Mures, hier, alors que la vie semblait revenir à la normale après les émeutes entre Roumains et Magyars qui ont fait huit morts et 365 blessés mardi et mercredi.

Seul incident de la journée, un millier de jeunes nationalistes roumains ont défié les militaires déployés dans la petite ville de Transylvanie. Les manifestants se sont approchés des blindés gardant les accès à la grand-place en criant : « La Transylvanie est roumaine ! », « Nous voulons la justice, pas des privilèges ! ».

À Tirgu Mures, les représentants des communautés roumaine et magyare sont convenus, hier, de prendre des mesures pour faire baisser la tension. Le vice-premier ministre Gelu Voican s'est rendu sur place pour jouer le médiateur et a amené autour d'une table de négociation l'Union démocratique hongroise (UDH) et le mouvement nationaliste Vatra Romanesca (Foyer roumain).

La minorité hongroise locale a obtenu que ses enfants soient éduqués exclusivement en hongrois à l'école, a rapporté l'agence Rômpres.

Selon un communiqué, Vatra Romanesca a pris acte du fait que les Magyars, au nombre de deux

millions, soit quatre fois moins que les Roumains en Transylvanie, n'ont pas de velléités séparatistes.

Les deux parties ont demandé l'arrêt des grèves politiques déclenchées apparemment par les Magyars pour soutenir leurs demandes.

Tension entre les deux capitales

La tension persiste cependant entre les gouvernements hongrois et roumain. Budapest et Bucarest sont certes prêts en principe à renouer le dialogue sur la situation en Transylvanie.

Mais la Hongrie fait dépendre, selon un communiqué du ministère des Affaires étrangères, l'ouverture de pourparlers avec la Roumanie d'un rétablissement de l'ordre et de la sécurité pour la minorité hongroise. En même temps, elle a souligné la « passivité » des forces de l'ordre roumaines, responsables selon elle des pogroms sanglants en Transylvanie.

De son côté, le gouvernement roumain a fait savoir hier après-midi qu'il « était prêt à recevoir tout appel » de Budapest mais « qu'il n'appartenait pas au gouvernement hongrois de résoudre les problèmes intérieurs de la Roumanie ».

Pour la Hongrie, les dirigeants roumains n'ont toujours pas répondu à ses demandes répétées de



Un citoyen de Tirgu Mures passe devant une rangée de soldats chargés de protéger les magasins contre d'éventuels manifestants.

PHOTO AP

protéger les Hongrois de Transylvanie. Tant que le gouvernement roumain de M. Petre Roman ne garantira pas l'ordre légal, les pourparlers entre la Hongrie et la Roumanie n'ont pas de sens, dit-on à Budapest.

Dans la matinée hier, le gouvernement roumain, dans une première réaction officielle aux affrontements inter-ethniques de Tirgu Mures, avait accusé Buda-

pest de « saper ses efforts pour rétablir le calme et la sécurité », en mettant notamment en cause le premier ministre hongrois Miklos Nemeth.

Karol Kiraly, membre de la minorité hongroise la plus élevée dans la hiérarchie du pouvoir en Roumanie, a vivement réagi à cette déclaration, qui « a été élaborée avec les mêmes méthodes que celles qui étaient en vigueur du temps de Ceaucescu et qui consis-

taient à faire de la communauté hongroise un bouc émissaire ».

Par ailleurs, le ministre hongrois de la Défense, le général Ferenc Karpati, a démenti « les accusations selon lesquelles des unités de l'armée hongroise ont été transférées de l'ouest de la Hongrie vers l'est », en direction de la frontière roumaine, à la suite des affrontements sanglants entre la minorité magyare de Transylvanie et des Roumains de souche.

Haïti : le Conseil d'État recommande des mesures contre l'insécurité publique

d'après AFP
PORT-AU-PRINCE

Le Conseil d'État haïtien, organisme de 19 membres, représentant les principales institutions et les départements du pays, chargé d'encadrer l'exécutif, a recommandé hier une série de mesures destinées à contrer la vague d'insécurité et de violences qui a fait, depuis dimanche, 21 morts et plusieurs dizaines de blessés à Port-au-Prince et en province.

Sept mesures ont été recommandées par le Conseil dont le quadrillage de Port-au-Prince par la police, la dissolution des préfetures et le « désarmement des civils attachés aux différents corps de police et à l'administration publique ». Il demande également l'arrestation et le jugement des « délinquants, patrons de l'insécurité, auteurs de crimes et

massacres contre la population » et « l'interpellation de tous les individus qui lancent des appels publics à la sédition et à la violence ».

Il préconise également le remaniement « jugé nécessaire » des commissions communales (mairie) et recommande à l'armée et à la police « de ne pas sévir contre la population dans le cadre du mouvement d'auto-défense dans les quartiers de Port-au-Prince et des villes de province ». Le Conseil d'État a apporté son appui à « toute forme d'action légale visant à l'éradication de l'insécurité ».

En attendant, alors que l'armée, la police, appuyée par des brigades de vigilance populaires s'est mobilisée pour contrer l'insécurité, attribuée par les partis politiques aux macoutes duvaliéristes, deux personnes ont été tuées, hier, portant à 23 morts et à plusieurs dizaines de blessés le bilan des violences enregistrées dans le pays depuis dimanche.

La RDA à la recherche d'un gouvernement

d'après AFP et Reuter
BERLIN-EST

Quatre jours après leur écrasante victoire aux élections libres, les partis conservateurs est-allemands n'étaient pas encore parvenus hier à former le premier gouvernement démocratiquement légitime de la RDA ni même à s'entendre sur le nom du futur Premier ministre.

Dépêchés à Bonn, des représentants des trois partis de l'alliance conservatrice ont annoncé qu'ils ne formeraient pas de groupe parlementaire commun dans la nouvelle Chambre du peuple (parlement), en dépit des pressions du chancelier Helmut Kohl. Ils se contenteront d'un simple « groupe de travail ».

Propulsé sur le devant de la scène par le succès inattendu de son mouvement, le président de l'Union chrétienne-démocrate (CDU) est-allemande Lothar de Maizière continue à entretenir les suspens sur sa réelle volonté de conduire le prochain cabinet. Il est, par ailleurs, à son tour, fortement soupçonné d'avoir collaboré occasionnellement avec l'ancienne police secrète est-allemande de Stasi.

M. de Maizière a repoussé ces



Les chefs des trois partis conservateurs de la RDA, Rainer Eppelmann (Réveil démocratique), Lothar de Maizière (Démocrates chrétiens), et Wilhelm Ebeling (Union sociale), ont donné une conférence de presse commune, hier, à Bonn.

PHOTO AP

accusations qu'il a qualifiées « d'infamies ». Il a toutefois reconnu qu'en tant qu'avocat, il avait eu des « contacts » avec la Stasi, par exemple quand il s'agissait de trouver une place à l'université à certains de ses clients qu'une condamnation aurait normalement exclu du système des études supérieures. « Je n'ai rien à me reprocher », a encore dit M. de Maizière.

Mais, selon le porte-parole de la commission officielle chargée de superviser le démantèlement de la Stasi, Peter Wiedemann, l'ancienne police politique du régime communiste est-allemand, la Stasi, possédait des dossiers sur la quasi-totalité des 400 députés élus dimanche à la Chambre du peuple. L'ancienne Stasi employait 85.000 personnes.

De Klerk assure Baker de sa volonté réformatrice

d'après AFP
LE CAP

Le président sud-africain Frederik de Klerk s'est entretenu pendant une heure hier au Cap avec le secrétaire d'État américain James Baker, qu'il a assuré de sa ferme volonté d'avancer sur la voie des réformes et de la négociation avec la majorité noire. M. de Klerk a lui-même résumé devant la presse, à l'issue de cette réunion, l'essentiel de ce qu'il avait dit à M. Baker, qualifiant leur entretien de « constructif ».

M. Baker a qualifié « d'intéressant » cet entretien, le premier depuis de nombreuses années entre un président sud-africain et un secrétaire d'État américain. Il a formulé l'espoir d'une prochaine libération de tous les prisonniers politiques sud-africains.

Les deux hommes, qui ont également abordé, selon M. de Klerk, la situation en Angola et au Mozambique, s'étaient croisés mardi et mercredi à Windhoek à l'occasion de la proclamation de l'indépendance de la Namibie. Ces cérémonies ont d'ailleurs permis à M. de Klerk de rencontrer un grand nombre de dirigeants étrangers.

La réunion de Klerk-Baker s'est déroulée à Tuynhuys, la résidence officielle du président sud-africain au Cap. M. de Klerk a déclaré à l'issue de sa

rencontre avec M. Baker qu'il souhaitait pouvoir doter son pays d'une nouvelle constitution qui donne à chacun, sans distinction de race, un « droit de vote égal ». Il a toutefois réaffirmé que les minorités devaient être protégées pour empêcher toute domination.

Les communautés blanche (5 millions d'habitants), métisse (3 millions) et indienne (1 million), minoritaires, ont une représentation dans des chambres séparées, alors que les 25 millions de Noirs sont privés de toute représentation parlementaire.

M. de Klerk s'est félicité de la venue de M. Baker au Cap, vivement critiquée par le Congrès national africain (ANC, légalisé le 2 février dernier). « Sa présence ici témoigne de l'intérêt que les États-Unis portent à l'Afrique du Sud », a déclaré le président sud-africain, ajoutant que cette visite pourrait « aider à créer les conditions nécessaires à une évolution pacifique » de la situation.

Le secrétaire d'État américain l'ayant invité à lever dès que possible l'état d'urgence en vigueur depuis juin 1986, le président a déclaré qu'il en avait l'intention et que des discussions se poursuivaient à ce sujet. Ce point figurera en tête des pourparlers préliminaires qu'il entamera le 11 avril avec une délégation de l'ANC conduite par le vice-président de ce mouvement, Nelson Mandela.

Panama expulsé l'envoyé de Cuba

d'après AFP et Reuter
WASHINGTON

Au moment où le président américain George Bush se concentre sur Cuba pour isoler encore plus Fidel Castro sur les scènes latino-américaine et mondiale, l'ambassadeur de Cuba à Panama, M. Lazaro Mora, fait l'objet d'une mesure d'expulsion et doit quitter le pays d'ici cinq jours.

C'est ce qu'a indiqué hier le ministre panaméen des Relations extérieures, Julio Linares. Le ministre a expliqué que cette décision avait été prise pour protester contre le refus de Cuba de reconnaître le gouvernement du président Guillermo Endara.

« En signe de protestation nous avons demandé à l'ambassadeur (cubain) de quitter le pays ce qui nous place au bord d'une rupture des relations diplomatiques », a déclaré M. Linares.

Le ministre a également reproché à La Havane ses déclarations selon lesquelles les Américains exerceraient véritablement le pouvoir au Panama depuis leur intervention du 20 décembre dernier pour chasser le général Manuel Antonio Noriega.

On apprenait également hier que les forces armées cubaines disposaient d'« unités de lutte radio-électronique » prêtes à intervenir pour « neutraliser » les émissions vers La Havane, annoncées comme imminentes, de la télévision américaine TV Marti. C'est ce qu'a annoncé hier à Cuba le chef de l'état-major des armées, le général de division Ulises Rosales Del Toro.

Ces unités spécialisées des forces armées pourraient « se livrer à des interventions (radio-électroniques) sur le territoire américain », a ajouté le général Del Toro.

Ces déclarations apparaissent comme la protestation la plus vigoureuse du régime cubain à ce sujet, notent les observateurs. Le gouvernement de M. Fidel Castro avait formulé en janvier dernier une protestation formelle auprès du Conseil de sécurité des Nations unies contre le projet du gouvernement américain de créer dans l'état de Floride une station de télévision, « Television Marti », destinée à émettre vers une importante partie du territoire cubain, dont La Havane.

Selon les États-Unis, cette télévision doit permettre de rompre le monopole de l'information détenu par le Parti communiste cubain (PCC).

« Il y a une politique d'isolement de Cuba », a reconnu le hier porte-parole de la Maison Blanche, Marlin Fitzwater.

Pour atteindre son objectif, le chef de l'État américain entend visiblement s'engouffrer dans la brèche qui vient de s'ouvrir dans les relations entre Cuba et ses alliés traditionnels.

Par ses critiques virulentes envers la perestroïka gorbatchévienne, Fidel Castro s'est aliéné l'URSS qui vient de réduire son aide alors qu'elle fournissait 67 p. cent des importations de Cuba et absorbait 51 p. cent de ses exportations.

En quelques mois, Cuba a en outre perdu deux alliés régionaux, le Panama et le Nicaragua où le président sandiniste Daniel Ortega a perdu les élections et va laisser la place à Violeta Chamorro qui a le soutien de Washington.

Le gouvernement américain semble avoir décidé d'agir sur deux axes, pression et séduction. Il a clairement fait savoir qu'un rapprochement entre les États-Unis et Cuba avait pour conditions absolues des élections libres, une économie de marché, une réduction des dépenses militaires et d'importants progrès en matière de droits de l'homme. Mais Bush espère aussi parvenir à attirer Cuba dans le giron américain par la séduction et l'exemple d'une aide renforcée au Nicaragua et à Panama.

Colombie : meurtre du candidat de la gauche

L'UP se retire de la campagne électorale

d'après AFP et PC
BOGOTA

L'Union patriotique (UP, gauche), dont le candidat aux prochaines élections présidentielles en Colombie, M. Bernardo Jaramillo Ossacuyo, a été assassiné hier, a annoncé le jour même qu'elle se retirait de la campagne électorale et appelé à une grève nationale de 48 heures dont la date n'a pas encore été fixée.

Le candidat de la gauche aux prochaines élections présidentielles de Colombie, Bernardo Jaramillo Ossacuyo, assassiné hier, avait été menacé de mort à plusieurs reprises tandis que son parti, l'Union Patriotique (UP) a vu, au cours des six dernières années, plus d'un millier de ses militants assassinés.

M. Jaramillo Ossacuyo, âgé de 39 ans, est décédé des suites de ses blessures dans un hôpital de Bogota où il avait été transporté dans un état critique. Le candidat de l'UP avait été touché au thorax et à l'abdomen par quatre balles alors qu'il se trouvait dans le terminal de l'aéroport Eldorado de Bogota, où il allait prendre un vol devant le conduire sur la côte Atlantique pour quelques jours de vacances.

Jaramillo Ossacuyo avait pris la tête de l'Union Patriotique le 12 octobre 1987, après l'assassinat de Jaime Pardo Leal, victime lui aussi des « sicarios » (tueurs) alors qu'il était en vacances dans les Andes. « L'aimé la vie mais il ne m'importe pas de mourir si j'arrive à sortir le pays de l'actuel bain de sang », avait déclaré Ossa en prenant la direction de l'Union Patriotique.

Jaramillo Ossacuyo avait été



Bernardo Jaramillo Ossacuyo

menacé de mort à plusieurs reprises. L'année dernière, il avait même dû quitter la Colombie pour l'Europe durant quatre mois. Pendant son absence, les services secrets colombiens avaient découvert l'existence d'un plan pour l'assassiner à l'aéroport. Après son retour en Colombie, la sécurité de Jaramillo Ossa avait été renforcée et il était protégé par trois gardes du corps.

Quelque 1 100 militants de l'Union Patriotique ont été assassinés au cours des six dernières années. Selon des responsables du parti, les escadrons de la mort d'extrême droite seraient responsables de ces meurtres. Dans le cas de Jaramillo Ossa, les services secrets n'excluent pas l'éventualité d'un assassinat commandité par les trafiquants de drogue. Selon la police, le meurtre de son prédécesseur, Pardo Leal, aurait été ordonné par Gonzalo Rodriguez Gacha, l'un des plus redoutables barons de la drogue, abattu par la police.

L'auteur de l'attentat, Jairo Alberto Restrepo, a été blessé et arrêté par les gardes du corps de Jaramillo Ossacuyo. Selon des informations non confirmées, un complice aurait réussi à prendre la fuite. Trois autres personnes, dont une femme et un garde du corps du dirigeant politique, ont été blessées par balles au cours de l'attentat.



Le président sud-africain F. W. de Klerk, à gauche, s'est entretenu hier avec le secrétaire d'État américain, James Baker.

PHOTO REUTERS

NEUF

VIRGULE

NEUF

POUR CENT (9,9%)*

SUR LA CHEVROLET CAVALIER ET LA PONTIAC SUNBIRD

Les paroles s'envolent mais ce qui est écrit demeure. GM du Canada offre un taux de financement de 9,9 % sur la Cavalier et la Sunbird. Le plan de financement dure 48 mois, mais cette offre se termine le 24 mars 1990, elle. 9,9 % du 12 février au 24 mars 1990, c'est écrit.

*L'offre s'applique à tous les véhicules neufs 1990 et des années précédentes des Chevrolet Cavalier et Pontiac Sunbird achetés à partir du stock d'un concessionnaire. Tout ces modèles sont offerts en quantité limitée et ils ne sont pas nécessairement disponibles chez tous les concessionnaires. L'offre est en vigueur à compter du 12 février 1990 jusqu'à la fermeture des bureaux le 24 mars 1990 ou jusqu'à épuisement des stocks. L'acheteur sera tenu de payer les taxes applicables, y compris la taxe fédérale d'accise, les frais d'immatriculation et de transport au moment de l'achat. Toutes les demandes de crédit devront être approuvées par GMAC qui se réserve le droit d'exiger un acompte si le crédit de l'acheteur ne répond pas à ses normes. L'offre de financement à 9,9 % sans montant limité, est réservée aux acheteurs au détail admissibles qui financent leur achat pour une durée maximum de 48 mois et minimum de 12 mois auprès de GMAC. Voyez votre concessionnaire GM participant pour connaître tous les détails, incluant les économies offertes par le programme Location PlusSM s'appliquant aux locations au détail.



**G A R A N T I E
D E 3 A N S / 8 0 0 0 0 K M**



Ansell Canada choisit Bromont pour son siège social

LAURIER CLOUTIER

Ansell Canada, filiale d'une multinationale australienne, vient de choisir Bromont, plutôt que Toronto ou même Montréal, pour y établir son siège social de même que son centre de distribution pan-canadien.

Fruit de la fusion en juin dernier d'Edmont Canada, division de Becton Dickinson Canada, de Mississauga, et de Ansell Glove, de Toronto, Ansell Canada est la filiale de la multinationale australienne Ansell qui affiche 600 millions \$ de ventes. Celle-ci est elle-même filiale du géant de Melbourne, Pacific Dunlop, (4,5 milliards \$ de chiffre d'affaires), présidé par Sir Leslie Froggatt.

Avec de tels antécédents, Ansell Canada aurait été destinée à la Ville Reine. De fait, la région de Montréal a souvent perdu des sièges sociaux à ce jeu, pour des raisons d'affaires moins évidentes, comme dans le cas de la Sun Life et de Kraft notamment.

Ansell et Pacific Dunlop sont des multinationales très décentralisées, avec 180 usines dans 60 pays, dirigées par des sièges sociaux de 25 à 50 personnes seulement, pour des effectifs totaux de 45 000 employés.

Le directeur général de Ansell Canada, Yvan Beaudoin, raconte en interview qu'il a prospecté dans plusieurs régions des emplacements possibles pour son siège social et centre de distribution, durant trois ou quatre mois. Avec des dossiers étoffés en main, il a par la suite invité ses patrons australiens à constater de visu. Après leur retour à Melbourne, en octobre dernier, M. Beaudoin leur exposait ses recommandations pour Bromont. Six jours plus tard, il obtenait leur approbation.

Yvan Beaudoin explique que « ce n'est pas important pour Ansell Canada d'être au centre du Canada. Il suffit de s'établir dans le corridor Montréal-Toronto ».

« Par ailleurs, la compagnie venait d'acheter Edmont avec notamment des

effectifs de 130 personnes à son usine de gants, établie depuis 30 ans à Cowansville. Il fallait tenir compte de cet élément humain et ne pas perdre une bonne partie de notre investissement » à cause d'un déménagement à Toronto, où la firme ne comptait que cinq employés.

Difficile de recruter à Toronto

Surtout, M. Beaudoin explique qu'il « est très difficile de recruter du personnel à Toronto. Il est en outre devenu très laborieux d'y attirer des employés de l'extérieur de Toronto parce qu'il coûte trop cher d'y vivre ».

À Bromont par contre, Yvan Beaudoin estime que les quelque 30 cadres du siège social, « comme leur famille, tireront avantage d'un bon environnement pour une carrière et une vie plus équilibrées. De plus en plus de compagnies, avec de jeunes cadres » choisissent des villes comme Bromont, sans smog et proche du marché.

Lors d'une conférence de presse hier, en compagnie du maire Pierre Bellefleur et de Paul Phaneuf, président de la Corporation de développement de Bromont, M. Beaudoin a déclaré que Ansell Canada devient le plus important fournisseur canadien de gants (de travail, chirurgicaux) à des clients comme Air Canada, GM, Hyundai et les policiers. La compagnie distribue aussi d'autres produits comme des condoms (le marché canadien est estimé à 10 millions \$) et des ballons. L'usine de Cowansville exporte ses gants à travers le monde, dont 45 p. cent en Europe et 20 p. cent aux États-Unis.

De son côté, Pacific Dunlop vend notamment des batteries, des pneus et autres pièces d'autos, des câbles, vêtements, chaussures, pacemakers cardiaques et appareils auditifs. Ansell Americas, du New Jersey, affiche des ventes de quelque 250 millions \$.

Ansell Canada devait se restructurer et

regrouper ses forces, entre autres de petits centres de distribution disséminés au Canada. Son siège social de Bromont chapeautera les trois divisions de fabrication, de marketing et de ventes.

Yvan Beaudoin précise que la firme complètera ses travaux d'installation en avril, au coût de 500 000 \$ pour le réaménagement d'un petit immeuble de 33 000 pieds carrés, suivis d'un investissement de 500 000 \$ dans l'informatique. Les ventes canadiennes atteignent 25 millions \$, dont 37 p. cent en Ontario et 30 p. cent au Québec. Le chiffre d'affaires doit doubler, à 50 millions \$, en trois ans.

Le maire, Pierre Bellefleur, souligne qu'il « positionne » Bromont pour des compagnies comme Ansell Canada depuis longtemps. Il a ainsi profité d'investissements industriels, non polluants, de quelque 900 millions \$ en cinq ans et prévoit maintenant la venue d'autres sièges sociaux.

TOURISME

Il sera moins facile d'aller dans le Sud à la dernière minute

RICHARD DUPAUL

La fièvre des Québécois pour le Sud n'a pas diminué cet hiver. Mais pour l'an prochain, il faudra probablement compter moins sur les rabais de dernière minute, les appels dans l'industrie du voyage se faisant de plus en plus pressants pour enrayer ce phénomène.

Selon M. François Legault, vice-président exécutif d'Air Transat (qui est associé à Multi-Tours et Traffic Tours), un consensus semble s'établir entre les grossistes et les compagnies de charters concernant les forfaits vendus à rabais à la dernière minute.

« À la suite de l'hiver qu'on vient de traverser, on peut s'attendre à ce que bon nombre de transporteurs réduisent le nombre de sièges offerts pour les destinations-soleil », a-t-il déclaré. Selon lui, le phénomène atteint maintenant des proportions « démesurées ».

Les rabais de dernière minute sont essentiellement le résultat d'une surcapacité de sièges pour certaines destinations; ce fut le cas cet hiver, entre autres, pour le Venezuela, le Mexique (Cancun notamment) et le Costa Rica. En réduisant le nombre de sièges disponibles, on espère rétablir l'équilibre entre l'offre et la demande et, du même coup, redresser les prix. Air Transat dit avoir fait un geste en ce sens, récemment, en louant deux de ses quatre L-1011 à des compa-

gnies étrangères pour plusieurs mois.

« Le nombre de rabais de dernière minute pourrait diminuer l'an prochain. L'industrie du voyage est malade et la situation doit changer », a souligné M. Legault.

Le tiers à rabais

Selon M. Yvon Michel, président de Tours Mont-Royal, le nombre de voyageurs vers le Sud a augmenté de façon sensible durant l'hiver 90. Mais il note une baisse de revenus, « surtout à cause du dernière minute ».

M. Michel estime que les grossistes ont vendu cet hiver le quart, voire même le tiers de leurs forfaits-soleil à rabais. « Les gens en ont pris l'habitude. De plus en plus, ils attendent au dernier moment avant de choisir une destination ».

La vente à rabais, on s'en doute, exerce une pression considérable sur les marges de profit de l'industrie. Pour le grossiste, qui assume tout le risque financier des forfaits (avion et hôtel), la pression est devenue « insupportable », dit M. Michel. « Les avions ne sont souvent pas vendus à moitié, dix jours avant la date de départ ».

M. Jean-Paul Bellon, président du plus gros réseau d'agences au Québec, Consultour (Club Voyages, Voyages en liberté), abonde dans le même sens. « Les vols vers le Sud sont plus pleins que jamais. Mais l'augmentation de volume ne



compense pas pour la diminution des prix », dit-il tout en soulignant qu'une part importante des forfaits de dernière minute sont vendus à perte. Sans compter que la logistique entourant les rabais de dernière minute est une source de nombreux maux de tête dans l'industrie.

Mais le vice-président marketing de National, M. Claude Lévesque, reste sceptique et parle abondamment de « vœux pieux ». « Ce n'est pas la première fois qu'on déplore les rabais de dernière minute. Et d'année en année, c'est de mal en pis ».

Il explique que malgré la hausse du kérosène durant l'hiver, les compagnies de charters n'ont pu relever leur prix à cause des ententes préalables avec les grossistes, de sorte que la ma-

jorité des transporteurs ont fonctionné à perte durant l'hiver.

Les deux grands transporteurs, Air Canada et Canadien International, ont été moins touchés étant donné que leur grossistes n'ont pas succombé au phénomène du dernière minute. Touram, une filiale d'Air Canada, a décidé à l'automne d'éliminer ses rabais de dernière minute en offrant les meilleurs prix à ses premiers clients.

Sur une note différente, on rapporte que les destinations les plus populaires de l'hiver ont été à nouveau, dans l'ordre, la Floride, le Mexique et la République Dominicaine. Par contre, la Colombie et le Venezuela sont en perte de vitesse depuis un an.

Une coalition demande à Québec de faire plus

JACQUES BENOIT

Un groupe de 14 associations québécoises concernées par le tourisme, dont l'Office des congrès et du tourisme du Grand Montréal, l'Association des restaurateurs du Québec, etc., ont demandé hier au gouvernement d'affecter 25 millions \$ de plus à la promotion

du Québec comme destination touristique en 1990.

« Il est urgent pour le gouvernement de reconnaître que le tourisme est une industrie et qu'elle est rentable pour le Québec », a déclaré leur porte-parole, M. Charles Lapointe, président de l'Office des congrès.

Pour 1989-90, le budget de promotion du Québec est de 12 millions \$ seulement, contre 26,7 millions \$ pour l'Ontario et 18 millions \$ dans le cas de la Colombie-Britannique, bien que sa population soit plus de deux fois moindre que celle du Québec.

Le Québec se trouve à dépenser ainsi, par habitant, 1,80 \$ pour sa promotion, contre 3 \$ en ce qui regarde l'Ontario, et 6 \$ pour ce qui est de la Colombie-Britannique.

Selon les 14 organismes, regroupés dans la Coalition pour la valorisation du tourisme québécois, le nombre de touristes visitant une région donnée est inévitablement proportionnel à l'ampleur de la promotion.

« Quand il n'y a pas de promotion, il n'y a pas de clients », a noté Mme Cécile Dupont-Chamard, présidente des Associations touristiques régionales associées du Québec.

C'est, à son dire, « le maillon manquant », le Québec ayant selon elle les équipements voulus, mais aussi son plan de marketing, datant de 1988, élaboré de concert avec l'industrie par la firme de conseillers en management Samson Bélair Deloitte & Touche, pour le compte du ministère du Tourisme.

« Nous nous sommes aperçus que ce n'était pas le ministre qu'il fallait convaincre, mais le premier ministre et le conseil du Trésor de l'importance économique du tourisme », a-t-elle dit. Selon les études de Samson

Bélair, les recettes globales de l'industrie touristique québécoise ont atteint 3,6 milliards \$ en 1989 (2,5 p. cent du PIB en 1987), soit plus que l'industrie du vêtement et quasi autant que celle du matériel de transport.

Fortement créatrice d'emplois, elle donnait du travail, toujours en 1989, à 90 000 personnes (ce sont des emplois directs), créant 3000 emplois par tranche de 100 millions \$ de recettes.

Les gouvernements y trouvent largement leur compte : pour chaque dollar de recette de l'industrie, indique la firme, les rentrées fiscales atteignent 16 cents, dont 10 vont à Québec et 6 à Ottawa.

Est-il réaliste de solliciter un tel effort de Québec, à l'heure des compressions budgétaires multiples?

Oui, répond en substance M. Lapointe, puisque chaque dollar investi dans la promotion entraîne une montée rapide du tourisme et des recettes, et par ricochet des revenus fiscaux.

Il faut aussi, d'après la Coalition, prévenir dès maintenant, par l'augmentation de l'effort promotionnel, la baisse d'activités qu'entraînera l'entrée en vigueur de la TPS, qui, prévoit-on, fera diminuer les recettes du secteur hébergement de 2,3 p. cent, de 1,3 p. cent pour ce qui est de la restauration et de 3,9 p. cent en ce qui regarde l'industrie du transport aérien. Sans parler de l'appréciation du dollar canadien, qui n'aide pas...

Les suites du Sommet sur la technologie sont bloquées... en haut

MIVILLE TREMBLAY

D'importantes recommandations du Sommet québécois sur la technologie, tenu en octobre 1988, sont encore bloquées par les luttes bureaucratiques et l'inertie politique, soutient l'un des architectes de cet événement, M. Roger Miller.

M. Miller, titulaire de la chaire Hydro-Québec en gestion de la technologie, à l'UQAM, et associé universitaire chez Secor, fut le directeur de la recherche pour cet événement piloté par M. Pierre Lortie.

« Je ne veux attaquer personne, mais ça ne bouge pas, c'est perdu dans la bureaucratie. Le cœur est là, mais quand arrive le temps des choix budgétaires, il y a toujours d'autres priorités. Il faudrait que l'impulsion vienne d'en haut pour surmonter les divisions ministérielles », déclare, avec un peu d'amertume, M. Miller, dans une interview accordée à La Presse.

Pourtant, il y a cinq ans, lorsqu'il a fait son retour en politique, le premier ministre Robert Bourassa s'était fait l'apôtre du *Défi technologique*, le titre d'un livre qu'il a d'ailleurs signé.

Mais en 1988, l'ex-ministre Pierre Macdonald, l'ardent promoteur du Sommet, avait dû trainer M. Bourassa par la manche, le temps d'une brève apparition. Depuis, ce thème important a pratiquement disparu de l'ordre du jour politique.

Pourtant, explique M. Miller, les Européens ont réussi à surmonter des obstacles bureaucratiques autrement plus considérables avec leurs grands projets de recherche gérés par la Communauté, tel *Esprit*.

S'inspirant de l'expérience européenne, M. Miller avait plaidé pour qu'on lance au Québec des grands projets mobilisateurs en recherche et développement, « un concept dans lequel tout le monde avait mordu ». De tels projets, dans les domaines de l'environnement, du génie logiciel et de l'énergie, ont été soumis au gou-

vernement. « Ceux que j'ai vu sont de qualité », affirme le spécialiste.

Pour les projets mobilisateurs, on a bien créé le Fonds de développement technologique, avec des crédits de 300 millions \$, « mais on a débouqué très peu d'argent », constate M. Miller.

Québec Inc., c'est pas du baloney!

Selon ce chercheur, la situation n'est pas à désespérer pour autant. À Montréal, nous avons notre Silicône Valley, avec des entreprises dynamiques dans les secteurs des télécommunications, de l'aérospatiale, de l'aéronautique, du génie-conseil, des services informatiques et des produits pharmaceutiques. Bien sûr, ces secteurs ont des aspects plus faibles, mais l'entrepreneuriat — l'ingrédient essentiel — y est.

Dans des domaines comme les services informatiques, nous avons la chance d'avoir des « clients intelligents qui, comme les Caisses populaires, Provigo et la Banque Nationale, ont stimulé le développement de l'industrie locale en exigeant des produits performants, comme l'a déjà fait Hydro-Québec avec le génie conseil.

« Québec Inc., ce n'est pas du baloney! On est bien plus pragmatiques que ceux qui ont une vision bête du libéralisme. »

Parmi les atouts du Québec, il faut également compter sur un accès maintenant adéquat au capital de risque spécialisé et sur une fiscalité généreuse.

Parmi les obstacles, M. Miller mentionne un accès encore difficile aux subventions à la recherche du fédéral. Selon lui, il faut que le Québec brise les réseaux naturels de communication qui relient Ottawa aux chercheurs ontariens.

Enfin, dit-il, les universités québécoises doivent augmenter considérablement leurs efforts de recherche en science et technologie. Elles sont encore trop souvent des usines formant des étudiants sous-gradués.

Borden nie vouloir déménager le siège social de Catelli

La compagnie Borden a fait savoir hier par communiqué qu'elle maintient le siège social de Catelli à son usine de la rue Notre-Dame, dans l'est de Montréal, contrairement à ce que laissaient entendre des rumeurs selon lesquelles ce siège social déménagerait à Toronto.

Selon ce communiqué, le personnel administratif de l'entreprise avait ses bureaux au centre-ville de Montréal avant l'achat de Catelli par trois acquéreurs, en juin 1989.

Mais à la suite de l'intégration de la production des pâtes et saucisses Catelli, et de la division des opérations de l'entreprise entre

Borden et les deux autres acquéreurs, ces bureaux et le personnel qui y travaillaient sont « devenus, redondants », précise le communiqué.

En janvier 1990, Borden a avisé 63 employés qu'elle effectuait une consolidation de certaines fonctions administratives avec des services similaires à Toronto. Les employés touchés se sont vus offrir des postes dans la Ville-Reine.

Ces changements administratifs, selon le communiqué, sont conformes aux plans soumis à Investissement Canada par Borden au moment de l'acquisition de Catelli, il y a neuf mois.

Solution imminente aux Camions Pierre Thibault

L'actionnaire majoritaire des Camions Pierre Thibault, de Pierreville — le Fonds de solidarité de la FTQ, qui possède 77,4 p. cent de cette entreprise de fabrication de camions de pompiers — poursuit ses pourparlers avec d'éventuels partenaires, qui pourraient l'aider à relancer l'entreprise.

« On est en pourparlers pour essayer de relancer l'affaire sur des bases solides. Notre président Claude Blanchet y travaille lui-même. Il faut que ça se règle. C'est une histoire de 15 jours au maximum. Début avril, il faut arriver à une solution », a déclaré hier le vice-président aux communications du Fonds, M. Louis Fournier.

L'entreprise, comme on sait, a interrompu presque toutes ses activités depuis la mi-janvier, à la suite de l'intervention de son principal créancier (la Banque de Nouvelle-Écosse, à qui elle doit 6 millions \$), qui a fait placer les stocks et les comptes-clients sous saisie.

La firme, fondée il y a 80 ans, avait alors un carnet de commandes d'une trentaine de camions, d'une valeur de 13 millions \$.



DESSINS DE RENÉE FLEURY

MONTRÉAL	TORONTO	DOW JONES	L'OR (NEW YORK)	DOLLAR CANADIEN
1902,28 (-21,30) (-1,10%)	3704,91 (-30,93) (-0,82%)	2695,72 (-32,21) (-1,18%)	394,00 (+2,20) (+0,56%)	\$ +16 / 100 \$0,8501

Steinberg «dégraisse» son siège social

LAURIER CLOUTIER

■ Sans le dire publiquement comme sa filiale, les magasins M. Steinberg vient de congédier quelque 75 cadres à son siège social maintenant trop gras, depuis l'acquisition de la compagnie par Socanav. Ces licenciements représentent près de 30 p. cent des effectifs de 250 personnes du siège social.

Après de multiples démarches

de la part de La Presse, Mary Pagano, directrice des ressources humaines, finit par reconnaître que Steinberg a remercié de leurs services «de 50 à 100 personnes» depuis janvier, dont 15 au service de la comptabilité mercredi dernier.

Mary Pagano, qui est pourtant aussi directrice des relations publiques de Steinberg Inc. depuis la mise à pied du vice-président aux affaires corporatives, Doug

Long, ne sait pas combien de congédiements seront effectués au total.

Elle explique que depuis les ventes d'Ivanhoe (à la Caisse de dépôt), du Groupe Restauration, de 50 p. cent de Lantic et de La Maisonnée, chacun des services du siège social réévalue ses effectifs et coupe du personnel.

«Ce ne sont pas des congédiements massifs. L'opération conti-

nue, on s'ajuste. On est en plein mandat de réévaluation des postes dans les différents départements. Le tout s'effectue de façon très humaine, avec des payes de séparation d'une semaine de salaire par année de service et de l'aide à la relocalisation».

Les 15 employés de la comptabilité remerciés mercredi comptaient de deux à 15 ans d'ancienneté.

L'heure de la retraite sonnera le 31 mars pour 1250 cadres de Bell Canada

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

■ Dans un vaste programme de rationalisation des effectifs, 1250 cadres de Bell Canada au Québec et en Ontario prendront leur retraite le 31 mars.

Bell envisage de réduire le coût des interurbains

Presse Canadienne TORONTO

■ Les appels interurbains effectués à partir du Québec et de l'Ontario vers d'autres régions du pays coûteraient 15 p. cent de moins d'après une proposition formulée hier par Bell Canada.

La compagnie a annoncé que son offre se traduira par des économies annuelles d'environ 75 millions \$ pour ses 6,5 millions de clients — abonnés résidentiels et commerciaux — dans les deux provinces ainsi que dans les Territoires du Nord-Ouest.

Les abonnés résidentiels qui font des appels interurbains y consacrent en moyenne entre 6,50 \$ et 7 \$ par mois et pourraient s'attendre à des économies d'environ 1 \$, a précisé le président de Bell Canada, Jean Monty, au cours d'une conférence de presse.

Les nouveaux tarifs font partie d'un programme de rabais que Bell désire offrir au public ainsi qu'au monde des affaires. Y figure également une réduction de 6 p. cent des tarifs sur les appels à destination des États-Unis.

M. Monty a souligné que Bell soumettra sa proposition dans les prochains mois à l'organisme fédéral dont elle dépend en matière de réglementation, le Conseil de la radiodiffusion et de la télévision canadienne (CRTC). En cas d'approbation, les nouveaux tarifs entreront en vigueur vers l'automne.

Le président de Bell a ajouté que si la société est en mesure d'appliquer ces nouveaux tarifs, cela est dû à la modernisation de son équipement et à la restructuration de ses dépenses, y compris un programme de rationalisation de ses effectifs en vertu duquel 1100 emplois seront éliminés.

Un porte-parole du Service des affaires publiques de Bell Canada, Sylvie Bastien, a déclaré hier à La Presse que ces mises à la retraite s'effectuent sur une base volontaire. Pour profiter de cet avantage, les années de service et l'âge d'un cadre, peu importe son niveau dans l'entreprise, doivent atteindre le chiffre magique de 80.

Cette mesure a aussi pour but de rajeunir le personnel cadre de l'entreprise qui compte actuellement 15 507 personnes. Elle fera aussi économiser d'importantes sommes versées annuellement en salaires.

Bell va profiter de la circonstance pour réorganiser plusieurs secteurs en réduisant le nombre de cadres affectés à des projets particuliers. «Une enquête interne a démontré que trois ou quatre

cadres travaillaient parfois sur un même projet», a expliqué Mme Bastien.

Selon le porte-parole, la très grande majorité des hommes et femmes qui sont touchés par cette décision sont très heureux. Certains n'ont même pas encore atteint 50 ans, tandis que d'autres qui n'avaient pas jugé bon de prendre leur retraite à 60 ans parce que les avantages n'étaient pas à leurs meilleurs sont heureux de profiter aujourd'hui du programme.

Un pourcentage des postes laissés ainsi vacants seront remplacés par un personnel plus jeune.

Bell emploie au total au Québec et en Ontario 55 942 personnes. On ne sait pas encore si le même programme va être offert aux simples employés.

Questions d'argent

MICHEL GIRARD

Cette chronique fait le point sur des sujets traités lors de l'émission Questions d'argent, diffusée à Radio-Québec le jeudi, 20h30. Reprise le dimanche à 17h30. L'émission est animée par Lise LeBel, avec la participation de Michel Girard, de LA PRESSE, et Diane Bellemare, de l'UQAM.

Emplois d'été: l'aide gouvernementale

■ À l'instar de l'an dernier, il devrait y avoir environ 300 000 étudiants des niveaux secondaire, collégial et universitaire qui essaieront au cours des prochaines semaines ou mois de se dénicher un emploi d'été.

L'an passé, on estime à environ 51 p. cent le nombre d'étudiants qui ont travaillé au cours de l'été. Par rapport à la population active d'étudiants (ceux qui travaillent et ceux qui se cherchent un emploi), on dénотait un taux de chômage de 11 p. cent. Les experts du ministère Emploi et Immigration Canada s'attendent à ce que le taux de chômage chez les étudiants reste le même au cours de l'été prochain.

Comme à chaque année, les gouvernements de Québec et d'Ottawa mettent sur pied des programmes d'aide aux étudiants.

Au fédéral, le programme s'appelle Défi 90. Ce programme renferme six volets. À lui seul, le volet Emploi d'été/Expérience de travail dispose d'un budget de 77 millions \$. Il est de loin le plus important.

Que fait ce volet? Il accorde des subventions salariales aux employeurs de tous les secteurs afin de les encourager à créer des emplois pour étudiants.

Autre volet du programme Défi 90: le prêt aux étudiants entrepreneurs. Ce volet offre aux étudiants qui désirent démarrer une petite «entreprise» la possibilité d'emprunter jusqu'à 3000 \$... sans frais d'intérêt. Exemples d'entreprises qui ont vu le jour dans le passé grâce à ce genre de programme: vente de fleurs exotiques, création de casse-croûte, service de coupe de gazon, etc.

Ce volet de prêt aux étudiants est administré par la Banque Fédérale de Développement. Les grandes banques qui collaborent à ce volet sont la Banque Royale et la Banque Nationale. Les étudiants devront rembourser leurs emprunts d'ici le 8 octobre.

Toujours au niveau fédéral, un centre d'emploi national répondra aux demandes des étudiants et des employeurs. Des succursales de ce «centre» auront vraisemblablement pignon sur rue dans les bureaux existants d'Emploi et Immigration Canada.

L'aide provinciale

En ce qui concerne l'aide du gouvernement du Québec, tout tourne autour du programme «Placement étudiant du Québec». C'est à vrai dire une sorte de bureau d'emploi pour les étudiants qui se cherchent un emploi et les employeurs intéressés à embaucher des étudiants. C'est ce bureau qui fera la sélection des étudiants, en fonction des exigences des employeurs.

Bon an mal an, ce bureau

d'emploi permet aussi à quelque 5000 étudiants de décrocher à chaque été un emploi dans l'un des ministères ou organismes relevant du gouvernement provincial.

Des étudiants universitaires des deuxième et troisième années peuvent faire une demande pour participer au programme d'étudiants stagiaires en sciences et technologie dans les petites et moyennes industries manufacturières. Le gouvernement accorde des subventions salariales aux PME qui participent à ce programme.

Où s'adresser?

■ Aide provinciale

Pour obtenir les renseignements requis au sujet des programmes mis sur pied par le gouvernement du Québec, on peut s'adresser à:

Placement Etudiant du Québec, 2700 boul. Laurier, 3^{ème} étage, Ste-Foy, G1V 2L8.

Pour des renseignements téléphoniques, les numéros de téléphone sont:

a) pour les gens de la région de Québec: 418-643-6965

b) pour les gens de l'extérieur de Québec: 1-800-463-2355.

Les formulaires de demandes pour «Placement Etudiant du Québec» sont distribués dans tous les établissements scolaires, les bureaux régionaux du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie.

■ Aide fédérale

Le volet «Prêts aux étudiants entrepreneurs» du programme Défi 90 est déjà en service. On peut se procurer les formulaires de demandes d'emprunt dans les succursales de la Banque Royale et de la Banque Nationale, de même qu'au bureau de la Banque Fédérale de Développement (800 Square Victoria, Tour de la Place-Victoria, suite 4600 Montréal, H4Z 1C8. Téléphone: 514-283-5626).

Il y a aussi un numéro de téléphone sans frais: 1-800-361-2126. Date limite pour les demandes d'emprunt sans intérêt: le 15 juin 1990.

Par ailleurs, pour ce qui est des autres volets du programme Défi 90, il faudra malheureusement attendre l'ouverture des bureaux locaux (une centaine dans la province) pour obtenir les renseignements nécessaires et faire des demandes. L'ouverture de ces bureaux est prévue pour la fin avril, début mai.

Toutefois, les employeurs intéressés à employer des étudiants au cours de l'été peuvent dès maintenant faire leur demande en s'adressant à l'un des bureaux d'Emploi et Immigration Canada.

Econo-flashes

Le logement plus abordable à Montréal

■ Selon la Banque Royale, Montréal est, parmi les trois plus grandes villes canadiennes, celle où le logement est le plus abordable. Les économistes de la Banque ont calculé un indice d'accessibilité au logement pour les principales villes au Canada. D'après leurs calculs, cet indice s'élève à 45 p. cent pour Montréal, alors qu'il atteint 64 et 67 p. cent pour Toronto et Vancouver. L'indice de la Banque indique la proportion du revenu moyen avant impôt qu'un ménage doit consacrer au paiement des coûts hypothécaires, des taxes foncières et des services publics pour un bungalow individuel. Le calcul est basé sur un versement comptant de 25 p. cent et un prêt hypothécaire de 25 ans à taux fixe sur cinq ans.

JOHN LABATT intéressé par BOND CORP

■ Le vice-président des affaires corporatives de John Labatt Ltée, M. Edward Stewart, a déclaré hier que sa compagnie était intéressée à acquérir l'actif de la division brassicole de Bond Corp. d'Australie. Bond a récemment conclu une entente pour la vente de sa division à l'une de ses filiales, Bell Resources, pour la somme de 1,85 milliard \$. Des discussions sont actuellement en cours entre John Labatt et le tandem Bond et Bell Resources.

JOHN LABATT

GAZ MÉTRO signe un contrat de 30 millions \$

■ Gaz Métropolitain a annoncé hier qu'elle avait conclu un important contrat de vente de gaz naturel avec Stone Consolidated afin d'alimenter l'usine de papier journal que possède cette dernière à la Baie au Saguenay. L'entente conclue est d'une durée de cinq ans et prévoit des livraisons de gaz naturel en service interruptible évaluées à 66 millions de mètres cubes par année, soit environ 6 millions \$ annuellement. Stone Consolidated utilisera le gaz naturel en remplacement du mazout lourd pour produire de la vapeur à même les chaudières de sa centrale thermique. La vapeur ainsi produite sert à faire fonctionner différents procédés industriels à l'intérieur de l'usine. Avec un chiffre d'affaires d'environ 2 milliards \$ par année, Stone Consolidated est l'une des plus importantes entreprises de pâtes et papiers au Canada.



Entente avec les employés de NORANDA

■ Plus de 700 employés de la division Horne de Minéraux Noranda, à Rouyn-Noranda, ont accepté dans une proportion de 62 p. cent les offres finales de la compagnie. La nouvelle convention collective, d'une durée de trois ans, prévoit des augmentations de salaire d'environ 19 p. cent. L'entente prévoit également des améliorations substantielles aux différents avantages sociaux, notamment dans les régimes de retraite et de pré-retraite. Minéraux Noranda, division Horne, qui compte au total plus de 1000 employés, exploite une fonderie de cuivre d'une capacité de 960 000 tonnes dans la capitale de l'Abitibi.

noranda

SOUTHAM modifie son plan de protection

■ Le conseil d'administration de Southam a accepté les modifications apportées au plan de protection des actionnaires annoncé originalement le 1er février. L'objectif principal du plan — soit d'assurer aux actionnaires qu'ils seront traités sur une base équitable advenant un changement de propriété — reste intact. Les changements incluent, notamment, la hausse du seuil minimum de propriété au-dessus duquel le plan entre en vigueur à 20 p. cent au lieu de 15 p. cent. Le nouveau plan sera soumis à l'assemblée des actionnaires le 3 mai.



Des options Nikkei à la BOURSE DE MONTRÉAL

■ La Banque BT du Canada a inscrit hier ses trois séries d'options de vente Nikkei à la cote de la Bourse de Montréal. La Banque BT a complété une nouvelle émission publique de 4,8 millions d'options de vente Nikkei III reliées à l'indice Nikkei de la Bourse de Tokyo. Ces options permettent au détenteur de bénéficier d'une baisse de la valeur de l'indice Nikkei 225, un indice pondéré et composé de 225 actions de grandes sociétés inscrites à la Bourse de Tokyo. La Banque BT du Canada est une banque à charte canadienne et une filiale à part entière de la Société de fiducie Bankers Trust, une banque d'affaires et de placements située à New York.



CASCADES obtient un financement de 50 millions \$US

■ Cascades a conclu hier une entente de financement auprès de certaines institutions financières étrangères par l'intermédiaire du bureau de Londres de Crédit Suisse First Boston. Cette entente prévoit que ces dernières effectueront un placement privé de 50 millions \$US sous forme de billets subordonnés non garantis de Cascades à un taux basé sur le LIBO. La date d'échéance de ces billets a été fixée au 21 mars 1997 et Cascades aura, à l'échéance, l'option de rembourser ces billets en actions ordinaires de la compagnie.



La SOCIÉTÉ GÉNÉRALE fait une acquisition

■ Sous réserve de l'accord des autorités de tutelle, la Société générale (Canada) achètera le Crédit Commercial de France (Canada). La banque issue des la fusion portera le nom de Société générale. Au 31 octobre dernier, Crédit Commercial et Société générale gèrent un actif total de 1,7 milliard \$ et leurs capitaux propres s'élevaient à 116 millions \$.

SIMARD-BEAUDRY hausse son bénéfice

■ Pour l'exercice 1989, Simard-Beaudry déclare des revenus de 111,4 millions \$ comparativement à 97,1 millions \$ l'année précédente. Le bénéfice net s'est élevé à 4 millions \$, ou 58 cents par action, contre 3,3 millions \$, ou 48 cents l'action, l'année précédente. La compagnie de ciment a réalisé quelques acquisitions au cours de l'année, dont Page Construction et Pavages Nicolet. Lors de sa réunion du 21 mars, le conseil d'administration a autorisé un dividende de 12 cents par action payable le 30 mars.



Nouveau centre commercial à St-Basile-le-Grand

■ Saint-Basile-le-Grand retrouve un second souffle avec la construction d'un important projet commercial de 4,5 millions \$. Il s'agit du premier investissement majeur depuis l'incendie qui a ravagé l'entrepôt de BPC en août 1988. Ce complexe, d'une superficie de 30 000 pieds carrés, accueillera une station-service et une quinzaine de magasins.

Investissement de 1,5 millions \$ dans les Bois-Francs

■ La compagnie Sanofi santé animale Canada reconstruira son siège social, rasé par le feu en novembre, à Victoriaville à un coût de 1,5 millions \$. De plus, la compagnie agrandira son usine située à Princeville. Sanofi Canada est membre du consortium international, Sanofi, qui oeuvre dans le secteur vétérinaire.

AGUSTA vend 100 avions

■ Le constructeur aéronautique italien Agusta (groupe public EFIM) vient d'emporter deux contrats pour la vente de cent avions SIAI Marchetti SF 260D, dont 60 aux États-Unis et 40 à la Turquie, annonce un communiqué d'Agusta. Les montants respectifs de ces commandes n'ont pas été révélés. Le contrat américain a été signé par la société privée Texana Fox 51 à Denton (Texas) qui s'occupe de la commercialisation d'avions civils et des services de maintenance associés en Amérique du nord. Les six premiers appareils livrés seront utilisés par l'école de vol Doss Aviation qui forme des candidats pour la sélection préliminaire des élèves pilotes des forces aériennes américaines. Les 40 avions qui seront livrés à la Turquie sont également destinés à la formation de pilotes pour l'armée turque.

LES VOITURES DE DÉMONSTRATION EN VEDETTE



Du lundi 26 mars au mercredi 28 mars, la salle d'exposition de Canbec sera remplie de voitures de démonstration BMW séries 325i à 750iL, conduites par des cadres et au kilométrage peu élevé. Tous les prix sont bien inférieurs aux modèles neufs respectifs. Bien sûr, toutes les voitures de démonstration sont offertes avec le restant de garantie et une longue liste d'équipement standard. Vous n'avez qu'à faire un essai sur route pour avoir la chance de gagner une fin de semaine de conduite Canbec au Circuit Mont-Tremblant d'une valeur de 700 \$.

Voici une occasion exceptionnelle de vous offrir une voiture non moins exceptionnelle à prix irrésistible. Et comme nous n'avons qu'un nombre limité de véhicules disponibles, nous vous suggérons de venir sans tarder. Autrement, la seule chose que nous aurons à vous montrer, c'est que nous partageons votre déception.



Canbec

4090 OUEST, JEAN TALON 731-7871
La plus grande concessionnaire au Canada

QUESTIONS D'ARGENT

Jeu 20h 30

Dimanche 17h 30

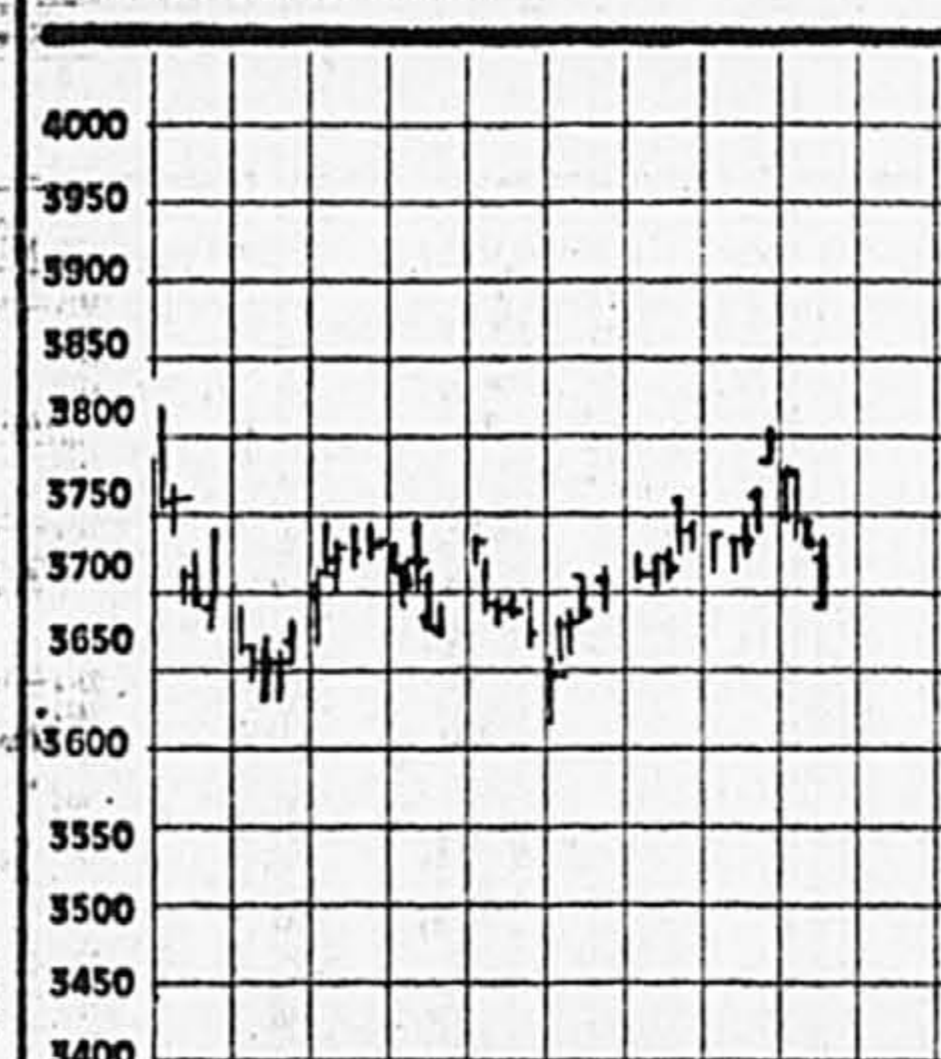
Radio Québec

C'est autre chose et c'est tant mieux.

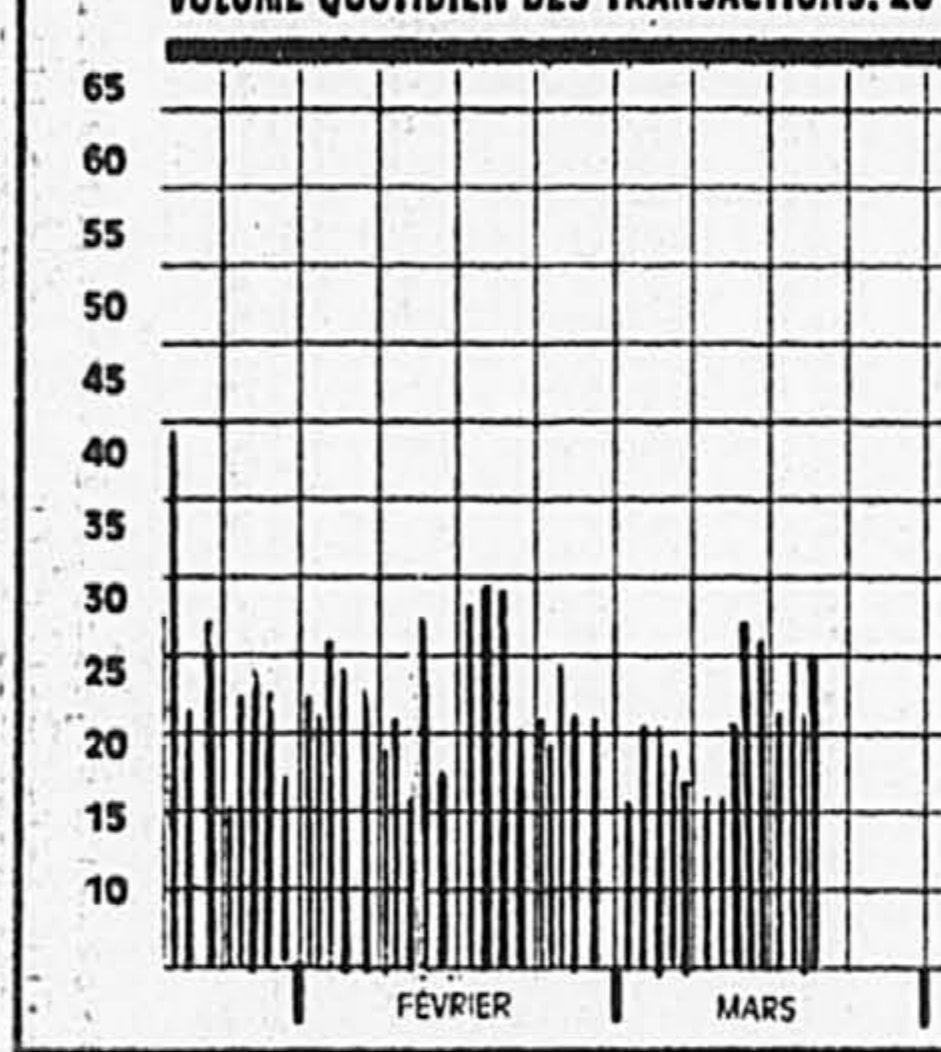
TORONTO

HAUT: 3732,10
Fermeture: 3704,81
BAS: 3697,51

DE L'INDICE COMPOSÉ
(Indice composé 300 litres)



VOLUME QUOTIDIEN DES TRANSACTIONS: 25 065 000



INDICES DE TORONTO

	Form.	Var.
300/COMPOSÉ	3704,91	-30,93
SERV. FINANCIERS	2640,73	-33,36
MINES ET MÉTAUX	3176,74	-50,10
PÉTROLES ET GAZ	4268,32	-28,90
INDUSTRIELLES	1881,41	-28,54

	Form.	Var.
AURIFÈRES	7388,86	+76,53
PAPETIÈRES	3801,75	-11,00
CONSOMMATION	4828,08	-80,37
IMMOBILIER	13374,80	-51,58
TRANSPORT	10024,96	-73,93
PIPELINES	3832,37	-21,38
SERV. PUB.	2958,84	-9,99
COMMUNICATIONS	6963,20	-94,77
DETAIL	4032,15	-25,59
GESTION	5194,02	-47,89
HAUTE TECHNOLOGIE	770,20	-14,10

	Form.	Var.
HAUT	201,07	
FERMETURE	199,22 (-1,85)	
BAS	198,67	
VOLUME	5 612 445	

	Form.	Var.
HAUT	201,07	
FERMETURE	199,22 (-1,85)	
BAS	198,67	
VOLUME	5 612 445	

VANCOUVER

VOLUME: 16 700 000

INDICE GÉNÉRAL FERMETURE: 789,05 -1,34

INDICE GÉNÉRAL FERMETURE: 789,05 -1,34

INDICE GÉNÉRAL FERMETURE: 789,05 -1,34

INDICE GÉNÉRAL FERMETURE: 789,05 -1,34

INDICE GÉNÉRAL FERMETURE: 789,05 -1,34

INDICE GÉNÉRAL FERMETURE: 789,05 -1,34

INDICE GÉNÉRAL FERMETURE: 789,05 -1,34

INDICE GÉNÉRAL FERMETURE: 789,05 -1,34

INDICE GÉNÉRAL FERMETURE: 789,05 -1,34

INDICE GÉNÉRAL FERMETURE: 789,05 -1,34

INDICE GÉNÉRAL FERMETURE: 789,05 -1,34

INDICE GÉNÉRAL FERMETURE: 789,05 -1,34

INDICE GÉNÉRAL FERMETURE: 789,05 -1,34

INDICE GÉNÉRAL FERMETURE: 789,05 -1,34

INDICE GÉNÉRAL FERMETURE: 789,05 -1,34

INDICE GÉNÉRAL FERMETURE: 789,05 -1,34

INDICE GÉNÉRAL FERMETURE: 789,05 -1,34

INDICE GÉNÉRAL FERMETURE: 789,05 -1,34

INDICE GÉNÉRAL FERMETURE: 789,05 -1,34

INDICE GÉNÉRAL FERMETURE: 789,05 -1,34

INDICE GÉNÉRAL FERMETURE: 789,05 -1,34

INDICE GÉNÉRAL FERMETURE: 789,05 -1,34

INDICE GÉNÉRAL FERMETURE: 789,05 -1,34

INDICE GÉNÉRAL FERMETURE: 789,05 -1,34

INDICE GÉNÉRAL FERMETURE: 789,05 -1,34

INDICE GÉNÉRAL FERMETURE: 789,05 -1,34

INDICE GÉNÉRAL FERMETURE: 789,05 -1,34

INDICE GÉNÉRAL FERMETURE: 789,05 -1,34

INDICE GÉNÉRAL FERMETURE: 789,05 -1,34

INDICE GÉNÉRAL FERMETURE: 789,05 -1,34

INDICE GÉNÉRAL FERMETURE: 789,05 -1,34

INDICE GÉNÉRAL FERMETURE: 789,05 -1,34

INDICE GÉNÉRAL FERMETURE: 789,05 -1,34

INDICE GÉNÉRAL FERMETURE: 789,05 -1,34

INDICE GÉNÉRAL FERMETURE: 789,05 -1,34

INDICE GÉNÉRAL FERMETURE: 789,05 -1,34

INDICE GÉNÉRAL FERMETURE: 789,05 -1,34

INDICE GÉNÉRAL FERMETURE: 789,05 -1,34

INDICE GÉNÉRAL FERMETURE: 789,05 -1,34

LA BOURSE EN BRIEF

MONTREAL					TORONTO					NEW YORK					NASDAQ				
Volume:					Volume:					Volume:					Volume:				
Jeudi					Jeudi					Jeudi					Jeudi				
Mercredi					Mercredi					Mercredi					Mercredi				
Faits saillants:					Faits saillants:					Faits saillants:					Faits saillants:				
Actions trans. 448					Actions trans. 975					Actions trans. 1 962					Actions trans. 4 319				
Gains 89					Gains 216					Gains 358					Gains 637				
Perches 208					Perches 399					Perches 1 194					Perches 1 298				
Inchangées 151					Inchangées 360					Inchangées 410					Inchangées 2 384				
Hauts 89					Hauts 89					Hauts 89					Hauts 89				
Bas 89					Bas 89					Bas 89					Bas 89				
Valeurs les plus actives					Valeurs les plus actives					Valeurs les plus actives					Indices NASDAQ				
Volume Valeurs Ferm. Var.					Volume Valeurs Ferm. Var.					Volume Valeurs Ferm. Var.					Composite				
193 500 Can.Pacifique 24,00 -0,13					983 500 Mackenzie Fincl 8 1/4 -1/4					6 071 500 Morgan JP 34 1/4 -1/4					Industrielles				
185 380 Miller Rob-B- 15,00 -0,63					516 950 Laidlaw-B- 25 1/4 in ch.					2 357 200 Navistar 4 -1/4					Banques				
154 600 Moore Corp. 32,38 -0,25					482 120 Nova Corp. 7 1/4 -1/4					2 306 000 AM Express 26 1/4 -1/4					Assurances				
153 200 Macm. Bloedel 18,50 stab.					418 936 T-D Bank 18 1/4 -1/4					2 295 100 IMP Chem 72 1/4 -1/4					Finances				
n.d.s.p. Bq Tor-Dominion 18,63 stab.					415 665 Can. Pacific 24 -1/4					1 978 700 Varsity 3 1/4 -1/4					Transports				
Juniors / Mines et pétroles					Mines et pétroles					Indices Dow Jones:					Indices Standard & Poor's:				
Volume en cents Ferm. Var.					Volume en cents Ferm. Var.					Dow. Ind. Bas. Côt. Var.					Haut Bas Ferm. Var.				
259 000 Val d'Or 20 +0,2					374 272 Lac Minerals 14 1/4 +1/4					30 ind. 2719,37 2734,01 2674,32 2695,72 -32,21					400 Industrielles				
129 200 Vior Expl. 1,00 -0,2					327 630 Amer. Barnick 23 1/4 +1/4					20 Tr 1168,74 1172,48 1147,23 1158,78 -13,16					400 Services				
95 000 Jibby Expl. 1,10 +0,12					301 500 Rossmark Mines 12 +0,05					15 Tr 214,41 215,23 211,45 212,90 -2,48					400 Finances				
84 000 Petrostar Pete 1,10 -0,03					262 087 Ranger Dome 21 1/4 +1/4					65 comp 1010,68 1015,26 993,91 1002,20 -11,45					500 Composé				
54 800 Omico Expl. 1,75 +0,06					258 400 Ranger Oil 7 1/4 -1/4														

OPTIONS TRANS-CANADA (transigées)

Les 5 titres les plus actifs de l'indice (TIC)				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			
TIC				Options de Trans-Canada			

AVIS LÉGAUX - APPELS D'OFFRES - SOUMISSIONS - ENCANS

VENTE PAR SOUMISSION

TERRAIN AYANT FRONT SUR LA MONTÉE DU COMTÉ,
DANS LA MUNICIPALITÉ DE COTEAU-LANDING, QUÉBEC

Les Immeubles CN recevront des soumissions pour l'achat d'un terrain vacant d'une superficie de 727 437 pi. ca., situé dans la municipalité de Coteau-Landing, Québec. Le zonage actuel du terrain est commercial, résidentiel et partiellement agricole (sujet à être modifié incessamment).

Le terrain offre un potentiel de développement intéressant caractérisé par l'usage résidentiel et commercial.

Les soumissions scellées seront reçues jusqu'à 12h00 (midi), heure de Montréal, le 12 avril 1990.

Le document complet de soumission est disponible moyennant un versement de vingt-cinq (25 \$) dollars, argent comptant ou chèque visé, non remboursable, à l'adresse suivante en citant le numéro de dossier 53160.

Les Immeubles CN se réservent le droit de ne pas retenir la soumission la plus élevée ou de rejeter toutes les offres.

Immeubles CN
1060 rue University, 10^e étage, Bureau 10.167
Montréal, Québec H3B 3A2
Informations générales: Tél. (514) 399-6806

CN Real Estate
Immeubles



Ville de Montréal

SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT ET
DES IMMEUBLES

APPELS D'OFFRES

Des soumissions seront reçues, avant 14 heures aux dates ci-après énoncées, au Bureau du greffier de la Ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, bureau 15, Montréal H2Y 1C6, pour la fourniture de:

	DATE D'OUVERTURE
# 3478 Huiles et lubrifiants	11 avril 1990
# 3479 Impression de billets de contravention	11 avril 1990
# 3480 Rénovation de mobilier de bureau	11 avril 1990

Les personnes intéressées peuvent se procurer, gratuitement, les documents relatifs à ces appels d'offres en s'adressant à monsieur André Murphy, c.g.a., directeur du Service de l'approvisionnement et des immeubles, 9515 rue Saint-Hubert, Montréal H2M 1Z4, à compter du 26 mars 1990.

Informations 872-1000.

Pour être considérée, toute soumission devra être présentée sur les formulaires spécialement préparés à ces fins dans une enveloppe clairement identifiée fournie par la Ville à cet effet.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement, dans le hall d'honneur de l'Hôtel de Ville, immédiatement après l'expiration du délai pour leur présentation.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Hôtel de Ville,
Montréal, le 19 mars 1990

Le greffier de la Ville
Léon Laberge

AVIS

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du Code Civil de la Province de Québec, que Les Constructions L.P.B.F. Inc., dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Joliette a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à la Banque Laurentienne du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du 23^{ème} jour du mois de septembre 1986 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption le 26^{ème} jour du mois de septembre 1986 sous le numéro 329178.
Date à Laval ce 21^{ème} jour de mars 1990.



Saint-Laurent

VILLE DE SAINT-LAURENT

APPEL D'OFFRES PUBLIC

SOUMISSION PUBLIQUE NUMÉRO TP 90-16

Aménagement du parterre de la bibliothèque municipale (intégration d'une oeuvre d'art)

Des soumissions, sous pli cacheté, seront reçues au Greffe de la Ville de Saint-Laurent, 777, boulevard Laurentien, SAINT-LAURENT (Québec) H4M 2M7, jusqu'au 2 avril 1990, à 10 heures, pour les travaux suivants:

Projet TP 90-16:
Aménagement du parterre de la bibliothèque municipale et travaux connexes incidents à l'intégration d'une oeuvre d'art au parterre de la bibliothèque.

Les formulaires et conditions de soumission, ainsi que les plans et les cahiers des charges pourront être obtenus au bureau de l'architecte, Jacques Garand, 1494, rue Barre, SAINT-LAURENT, de 8 à 17 heures, du lundi au jeudi, et de 9 heures à midi, le vendredi, moyennant un dépôt, non remboursable, en argent ou chèque visé à l'ordre de l'architecte, au montant de 75.00\$. Les documents de soumission seront disponibles à partir du vendredi 23 mars 1990, à 11 heures.

Les entrepreneurs admissibles à soumissionner devront faire la preuve qu'ils possèdent une licence provinciale de la Régie des entreprises de construction du Québec, «Entrepreneur de construction», en remettant à l'architecte une copie de ladite licence avant d'obtenir les documents de soumission.

Les soumissions seront ouvertes publiquement à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville, le lundi 2 avril 1990, à 10 heures.

Le Conseil de ville n'est pas tenu d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions présentées.

Pierre Loboau, c.g.a.
Directeur général
777, boulevard Laurentien
SAINT-LAURENT (Québec)
H4M 2M7
Saint-Laurent, le 23 mars 1990

NO. 500-11-000974-903

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :

PAUL DUBÉ ET PATRICIA BLACKMAN DUBÉ, respectivement coordonnateur et acheteuse, de la Ville de Sonnevill, dans la Province de Québec, y résidant à 49, rue Elmwood, H9X 1T6

FAILLIS

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

AVIS est par les présentes donné que Paul Dubé, coordonnateur et Patricia Blackman Dubé, acheteuse, de la Ville de Sonnevill, Province de Québec, ont fait une cession de leurs biens le 15 mars 1990, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 5e jour d'avril 1990, à 9 h 30, au bureau du Séquestre Officiel, Complexe Guy Favreau, 200 boul. René-Lévesque ouest, Basilaire 00, Tourouest, Chambre 07, Salle #1 ou #2, Montréal, Québec H2Z 1X4.

Daté à Montréal, ce 20e jour de mars 1990.

COOPERS & LYBRAND LIMITÉE
SYNDIC

GILLES GAGNON, c.a.
Responsable de l'actif

CORPORATION MUNICIPALE
DE LA PLAINE
QUÉBEC

APPEL D'OFFRES
RÉGIMES D'ASSURANCES
COLLECTIVES

Les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le Cahier des Charges qui est disponible aux bureaux de la Corporation Municipale de la Plaine, 675, rue de l'Eglise, La Plaine, Québec, J0N 1B0, à compter de 9:00 heures, le 26 mars 1990.

Sont admises à soumissionner les compagnies d'assurances autorisées à transiger des assurances de personnes et ayant une place d'affaires au Québec.

Les soumissions devront être déposées à la Ville de :

CORPORATION MUNICIPALE
DE LA PLAINE
675, rue de l'Eglise
LA PLAINE (Québec)
J0N 1B0

au bureau de :

M. Marc Vallières, sec. trésorier

dans une enveloppe scellée identifiée «soumission pour assurances collectives» au plus tard le 16 avril 1990 à 10:00 heures et seront ouvertes publiquement le même jour dans la salle des réunions.

La Corporation Municipale de La Plaine ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions qui seront reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

Marc Vallières

Appel d'offres

Projet 9051

N° 1 à 6
Agrandissement et Recyclage
Campus St-Lambert - Longueuil
900, Riverside Drive
Saint-Lambert (Québec) J4P 3P2
Tél. : (514) 672-7360

Propriétaire

Champlain Regional College
554, rue Ontario
Sherbrooke (Québec) J1J 3R6
Tél. : (819) 564-3622

Architecte

André Brouillet
Les Galeries Kirkland
3608, boul. Saint-Charles
Bureau 18
Kirkland (Québec) H9H 3C3
Tél. : (514) 697-9998

Ingénieurs en
structure et
aménagements
extérieurs

RDO Experts-Consells
3285, boul. Saint-Martin Est
Laval (Québec) H7E 4T6
Tél. : (514) 327-1522

Ingénieurs en
mécanique et
électricité

Le Groupe-Consell LNR Inc.
3285, boul. Saint-Martin Est
Laval (Québec) H7E 4T6
Tél. : (514) 327-1522

Le Champlain Regional College (cégep) demande des soumissions pour les projets n° 1 à 6 intitulés Agrandissement et Recyclage du Campus St-Lambert - Longueuil, situé au 900, Riverside Drive, Saint-Lambert (Québec).

Seuls sont autorisés à soumissionner pour l'exécution des travaux les entrepreneurs de construction au sens de la Loi sur la qualification des entrepreneurs de construction (L.R.Q., chap. Q-1), qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec.

Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements pourront être obtenus au bureau de l'architecte, suivant préavis, le 26 mars 1990, contre un dépôt de cent dollars (100 \$) sous forme de chèque visé émis au nom du Champlain Regional College. Ce dépôt sera remboursé au soumissionnaire s'il remet les plans et devis en bon état, dans les trente jours qui suivent l'ouverture des soumissions.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé au montant de cinq cent mille dollars (500 000 \$), fait à l'ordre du Champlain Regional College, ou d'un cautionnement de soumission établi au même montant, valide pour une période de 60 jours à partir de la date d'ouverture des soumissions. Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat pour une garantie d'exécution et une garantie des obligations pour gages, matériaux et services. Chacune de ces garanties devra correspondre à 50 % du prix du contrat.

Les soumissions dans des enveloppes cachetées et adressées au soumissionnaire seront reçues au bureau de M. Don Shewan, au Campus St-Lambert - Longueuil jusqu'à 15 h, heure locale, le **jeudi 19 avril 1990**, pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure.

Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission.

Toutes les soumissions devront être faites conformément aux dispositions du règlement sur les subventions à des fins de construction (R.R.Q., 1981, c. A-6, r. 29) du 21 septembre 1982.

Le propriétaire ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues.

WENDELL GREER
Directeur général par intérim



Champlain Regional College



**Société
québécoise
d'assainissement
des eaux**

Travaux dans la parolasse de Hérouxville

Comité de Lavolette

Appel d'offres no: 297-4-01-41-42

Construction d'une station d'épuration du type "étangs aérés" incluant: un intercepteur, l'enlèvement et la reconstruction d'un poste de pompage, un émissaire, un bâtiment de service, des conduites interconnectées, l'aménagement extérieur et divers travaux connexes.

DOCUMENTS DISPONIBLES: SOAE, Service gestion des contrats, 475, Saint-Amable, R.C. 150, Québec (Québec), G1R 5E4 Tél.: (418) 641-0711.

PRIX: 75,00 \$ non remboursable, par chèque visé ou mandat payable à la Société.
LIEUX DE CONSULTATION: Hôtel de ville de Hérouxville; Ass. de la construction de Montréal et de Québec; ACRGTO; Ass. de la construction du Québec, Région de la Mauricie - Bois-Francs; Société à Montréal et à Québec

OUVERTURE DES SOUMISSIONS: Hôtel de ville de Hérouxville: a/s Mme Denise Cossette, secrétaire-trésorière, 1060, rue St-Pierre, Hérouxville (Québec), G0X 1J0. Le: **martredi 17 avril 1990 à 15h00.**

GARANTIE DE SOUMISSION: MONTANT: 133 000,00 \$

FORME: Chèque visé tiré sur une institution bancaire faisant affaires au Québec ou un cautionnement de soumission.

RENSEIGNEMENTS: Madame Sylvie Rodrigue - Tél.: (418) 641-0711.

Seules les personnes, sociétés et compagnies, ayant leur principale place d'affaires au Québec, qui détiennent une licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction et qui ont obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société sont admises à soumissionner. La Société ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Marc Pinsonnault, L.L.B., B.Sc.
Directeur, gestion des contrats

P 23-03-90



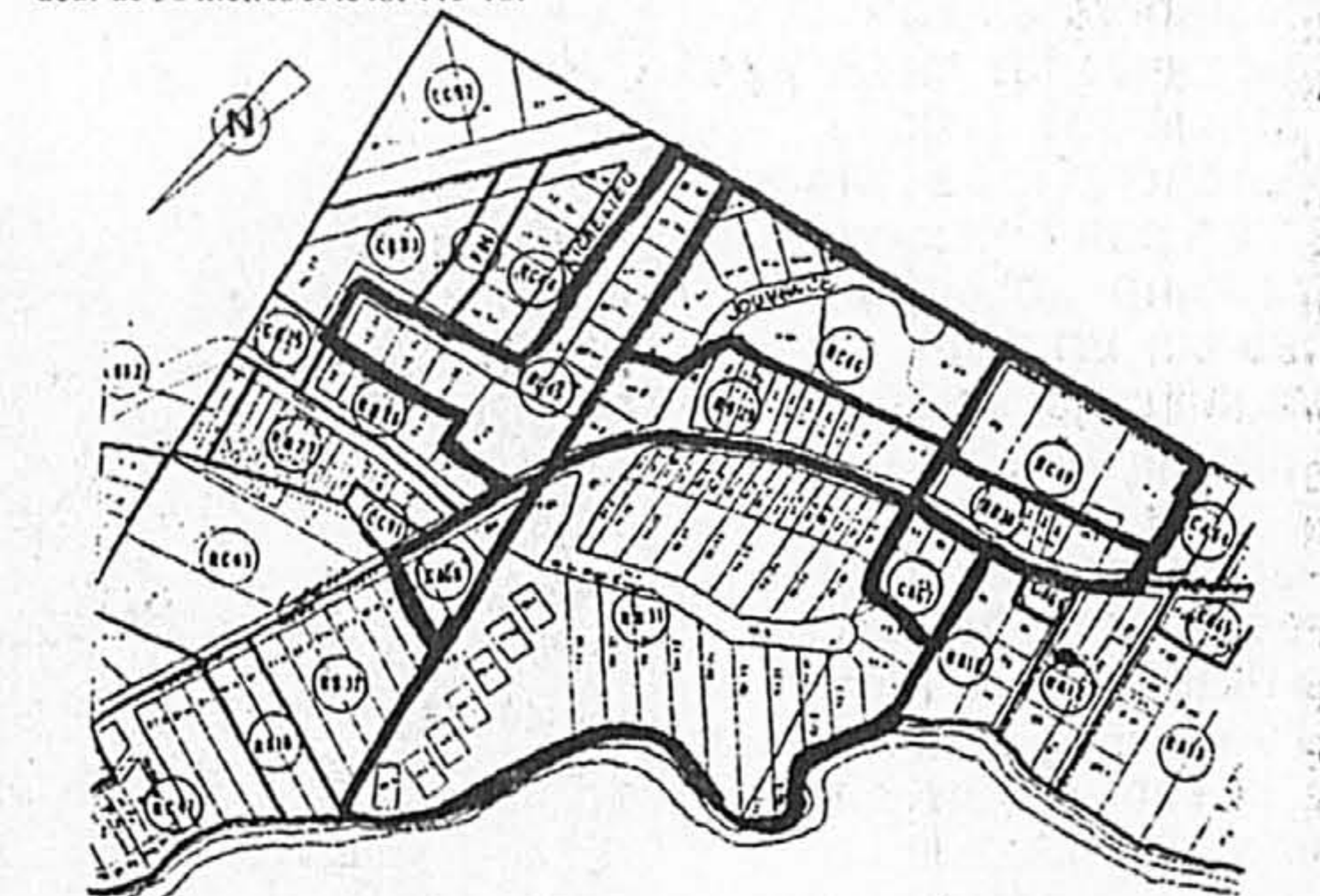
Ville de Sainte-Genevieve

AVIS PUBLIC

AVIS DE CONVOCAION AU
REGISTRE SUR LE RÈGLEMENT 345-5

À toute personne qui le 14 mars 1990 était domiciliée dans la zone RB29 ci-après décrite et illustrée, ou qui était propriétaire d'un immeuble ou occupant d'une place d'affaires dans cette zone et s'il s'agit d'une personne physique, qui était majeure et de citoyenneté canadienne à ladite date.

Ladite zone RB29 est bornée au nord par le boulevard Gouin; bornée à l'ouest par le lot 114; bornée à l'est par la rue de Jouvenec et les lots 116-58, 116-57 et P116; bornée au sud par une ligne imaginaire tracée parallèlement au boulevard Gouin pour une profondeur de 30 mètres et le lot 115-10.



RIVIÈRE DES
PRAIRIES

AVIC PUBLIC est donné qu'à sa séance tenue le 14 mars 1990, le conseil de la Ville de Sainte-Genevieve a adopté le règlement 345-5 amendement le règlement de zonage no. 345 concernant la zone RB29 en ce qui a trait aux marges de recul avant, marges latérales et hauteur.

Que les personnes ci-dessus visées peuvent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire, par l'inscription de leur nom, adresse et qualité, appuyée de leur signature, dans un registre à cette fin, qui sera accessible à l'Hôtel de Ville, 13 rue Chaurat Ste-Genevieve le 28 mars 1990 de 9 heures à 19 heures.

Que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin soit tenu est de sept (7) et que, si ce nombre n'est pas atteint, le règlement sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Que le règlement peut être consulté au bureau du greffier de la Ville du lundi au vendredi de 9 heures à 16 h 30 et pendant les heures d'enregistrement.

Que le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé au bureau du greffier le 28 mars 1990 à 19 heures.

Donné à Sainte-Genevieve ce 21e jour de mars 1990.

Luc Tremblay
Directeur général



**Société
des alcools
du Québec**

Appels d'offres

PROJET
REMORQUES ROUTIÈRES
DOSSIER:SP-810

Des soumissions pour la fabrication et la livraison de remorques routières seront reçues au plus tard à 11 h (heure locale) le 10 avril 1990 par la Société des alcools du Québec, tel que stipulé au document d'appel d'offres.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations dont la fabrication de remorques routières est une activité importante de leur organisation, qui sont généralement reconnues comme fournisseur dans le domaine, qui sont en mesure de fabriquer les remorques au Québec, qui pourront démontrer à la satisfaction de la Société des alcools du Québec une expérience et une expertise pertinentes dans la fabrication de remorques du type demandé (minimum deux (2) ans) et qui ont obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société des alcools du Québec sont admises à soumissionner.

PROJET
**FOURNITURE DE CAMIONS
ET DE TRACTEURS ROUTIERS**
DOSSIER:SP-811

Des soumissions pour la fourniture de camions six roues et de tracteurs routiers seront reçues au plus tard à 11 h (heure locale), le 11 avril 1990 par la Société des alcools du Québec, tel que stipulé au document d'appel d'offres.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société des alcools du Québec, et ayant une place d'affaires au Québec sont admises à soumissionner.

Les documents complets d'appel d'offres sont disponibles du lundi au jeudi (inclusivement) de 8 h 30 à 12 h 30, et de 13 h 30 à 17 h, et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30, aux adresses suivantes:

SIÈGE SOCIAL	: 905, av. de Lorimier Montréal (Québec) H2K 3V9
CENTRE DE DISTRIBUTION DE MONTRÉAL	: 2021, rue des Futaies Montréal (Québec) H1N 3M7
CENTRE DE DISTRIBUTION DE QUÉBEC	: 2900, rue Einstein Sainte-Foy (Québec) G1X 3X4

Les documents complets d'appel d'offres sont disponibles gratuitement.

La Société des alcools du Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues

Environnement Canada
Service des parcs

Environnement Canada
Parks Service

APPEL D'OFFRES

PROJETS: Entretien des pelouses et
terrains paysagers:

90-0003 L.H.N. du Fort Lennox
90-0031 L.H.N. de Fort-Coteau-du-Lac
90-0074 Canal de Lachine
90-0126 Canal de Chambly
90-0155 Ecluse Ste-Anne-de-Bellevue
90-0161 Ecluse de St-Ours

DES SOUMISSIONS CACHETÉES pour les projets ci-haut mentionnés et adressées à:

Chef, gestion du matériel et des contrats
SERVICE DES PARCS
D'ENVIRONNEMENT CANADA, région du Québec
3 rue Buade, PIÈCE 017, REZ-DE-CHAUSSEE
Haute-Ville, Québec (Québec) G1R 4V7
TEL: 658-2474 (indicatif régional 418)
TELEX: 063670028

seront reçues jusqu'à 15 heures (heure de Québec), le 10 AVRIL 1990.

Les soumissions devront être présentées sur les formules du Ministère et pour la totalité de l'ouvrage, comme indiqué dans les documents d'appel d'offres.

Les plans, devis et documents de soumission qui s'y rapportent, peuvent être obtenus à l'adresse précitée ou au:

Bureau de la directrice - district de Montréal
1369 rue Bourgogne - Case Postale 237
Chambly (Québec) J3L 1Y4
TEL: 658-2474 (indicatif régional 514)

sur présentation d'un CHÈQUE VISÉ ou MANDAT DE POSTE, au montant de \$50.00 pour chacun des projets, à l'ordre du RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA.

Le dépôt sera remboursé dans les quatorze jours de l'adjudication du contrat si le devis est retourné, port payé, en bon état.

Lieux d'examen du devis:

Aux deux adresses mentionnées plus haut.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Robert Sénéchal
Chef, gestion du matériel et contrats
Service des parcs
d'Environnement Canada, région du Québec

Canada

La Presse

des six-douze

SEMAINE
DU 14 AU 20
MARS 1990À la Commission
scolaire de
Châteauguay, on aime
le français, on l'utilise
de façon stimulante et
originale grâce à
La Presse
des six-douze.

COMMISSION SCOLAIRE DE CHÂTEAUGUAY

Pour
commencer

Bonjour !
Avez-vous vu arriver le printemps ? C'est vrai que ce n'est pas évident puisque les signes concrets de son arrivée ne se voient pas immédiatement. Même si on sait que le printemps est là, depuis mardi 16 h 19, heure locale, il faudra attendre encore quelques semaines pour bien visualiser tous les changements qu'il provoque dans la nature. Mais certains de nos lecteurs vous diront que le printemps est bien arrivé puisque leur sous-sol ou leur chalet a été inondé. La crue des eaux des rivières Saint-François, Nicolet et Bécancour, au cours du week-end dernier, prouvait bien sa présence. Avec toutes vos occupations reliées à la nouvelle saison, vous pouvez quand même nous écrire et devenir membre du Club des jeunes journalistes. Ah ! Vous avez plutôt le goût de jouer dehors que de jongler avec les mots. Pas de problème ! Nous le comprenons mais cela ne prendra pas beaucoup de votre temps, quelques lignes sur un sujet d'actualité qui vous passionne et le tour est joué. Et n'oubliez pas d'inscrire votre nom, votre adresse complète, votre âge et le nom de l'école que vous fréquentez. Salut et à la semaine prochaine, même heure locale...

Christiane et Louis

Jeunes
journalistes

Chers Christiane et Louis
Moi et mes amis nous trouvons que dans les sports, il n'y a pas de respect pour les arbitres. Prenons comme exemple Michel Bergeron. Chaque fois que ses joueurs écopent une punition, il crie au meurtre après les arbitres. Il faudrait avoir plus de respect !

Benoît Beaudry,
Yan Lescard et
Sylvain Fournier
École Adélaïde-Desrochers

Superquiz

Toutes les classes qui ont envoyé régulièrement leurs réponses au Superquiz pourront gagner un des prix de participation tirés au sort.

Nous vous rappelons que le concours prend fin le 20 avril. Notez qu'il n'y aura pas de publication de questionnaire le 13 avril (congé de Pâques).

Les jeunes journalistes dont la carte de membre porte l'un des numéros suivants gagnent chacun une pochette de cyclisme La Presse.

1006 — François-Michel Fontaine
1273 — Martin Bouchard
2582 — Alexandra Mousseau
0511 — Kathleen Yergeau
1902 — Nicolas Audet

La Presse des six-douze est une initiative de La Presse / Éducation. Cette page paraissant tous les vendredis en période scolaire est réalisée par deux enseignants du primaire: Mme Christiane Labrie et M. Louis Émond, d'après une idée originale de Mme Christiane Labrie. Son objectif est de permettre aux jeunes de six à douze ans de lire avec intérêt et compréhension des textes d'actualité. Les articles sont rédigés de manière à faciliter leur utilisation à des fins pédagogiques. Pour renseignements: Céline Landry (514) 285-6890

SUPERQUIZ

page A-4

Le Chili après Pinochet



premier discours, qu'il comptait bien réclamer la vérité sur tous les crimes affreux commis durant la dictature. Il a également signé un décret pour libérer de nombreux prisonniers politiques. Enfin, il a expliqué qu'il allait tâcher d'être pour tous «un bon père de famille»...

Louis



Au début des années 70, le Chili était dirigé par un homme aux idées très socialistes, Salvador Allende. Un coup d'État coûta la vie à cet homme qui fut remplacé par le général qui avait dirigé ce putsch, Augusto Pinochet. Commença alors un véritable régime de terreur. Emprisonnement, torture, vol, meurtre. Cela dura seize ans. L'an dernier, le peuple chilien put enfin se prononcer sur le destin de son pays et demanda le départ d'Augusto Pinochet. Cette année, on a élu son successeur: Patricio Aylwin. Le président Aylwin a annoncé, lors de son

Les universitaires et le dégel



Nous sommes en mars au Québec. C'est le printemps. Toute la province est occupée à attendre le dégel. Toute ? Non, car un groupe résiste encore et toujours. Ce sont les irréductibles étudiants des universités. Ils cherchent par tous les moyens à convaincre le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, M. Claude Ryan, de ne pas donner suite à sa décision d'augmenter les frais de scolarité qui étaient, jusqu'à tout récemment, gelés à 500 \$ par année. Partout, on crie: «Non au dégel!» Le dégel des frais de scolarité augmenterait

ceux-ci de près de 130 %, les portant, en 1992, à 1240 \$ par an. Il y a eu une grève à l'UQAM et à Concordia; des bureaux ont été occupés par des étudiants de l'Université de Montréal; une banderole sur laquelle on pouvait lire «Non au dégel» a été accrochée à la croix lumineuse du Mont-Royal. Toutes des actions qui ont pour but de protester vigoureusement contre cette décision gouvernementale. Chez les étudiants, on se cherche maintenant un petit Panoramix qui pourrait peut-être...

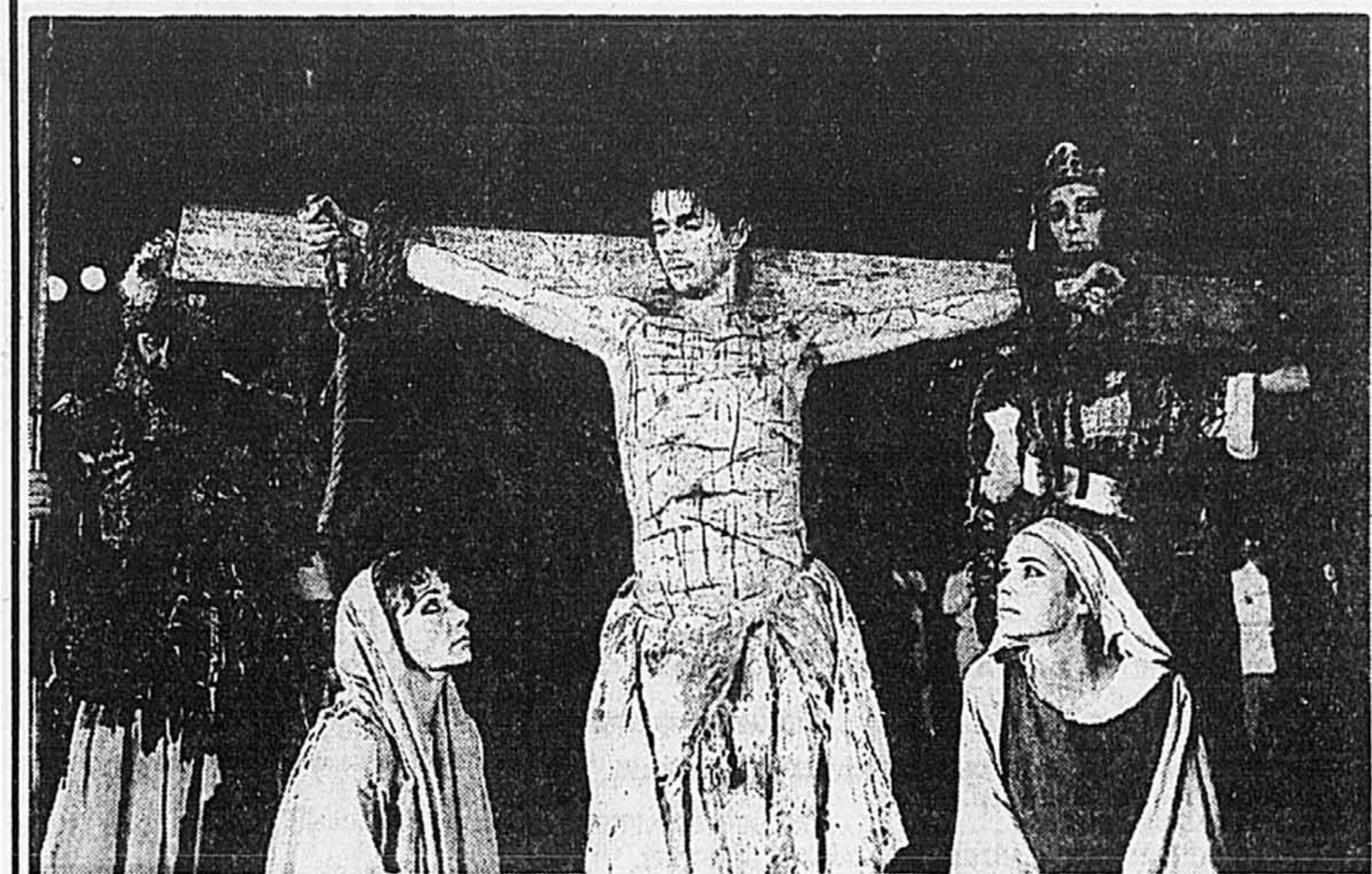
Louis

En deux
mots...

La tour inclinée de Pise, fermée depuis janvier parce qu'elle présentait un danger pour les touristes, n'ouvrira pas avant 1993. C'est ce qu'a déclaré le ministre italien des Travaux publics qui s'est... penché sur ce problème.

Il semblerait que le fameux «nouveau Coke» qui avait été un échec épouvantable quand on l'avait introduit sur le marché en 1985, fera sa réapparition sous un nouveau nom: le Coke II. Les boîtes du nouveau cola ressembleront à s'y méprendre à celles de Pepsi. À surveiller...

L'Association des joueurs du baseball majeur et les propriétaires d'équipes en sont venus à une entente dimanche dernier et ils ont signé un nouveau contrat de travail. L'entente met fin à une dispute qui avait empêché l'ouverture des camps d'entraînement le 15 février dernier. Les Expos disputeront leur premier match de la saison le 9 avril à Saint-Louis. Ils seront de retour au Stade olympique le 13 avril.



12 Génies pour le film Jésus de Montréal

Le film *Jésus de Montréal* (encore lui!) vient de remporter 12 Génies au gala de l'Académie canadienne du cinéma et de la télévision dont celui du meilleur film. Il a aussi remporté la Bobine d'or; ce prix est décerné au film canadien qui a rapporté le plus d'argent aux guichets. Certains disent qu'il s'agit d'un apéritif en attendant l'Oscar du meilleur film étranger. Qui sait?

Remue-ménages

Médiance, rumeur, potin, ragot,... vous connaissez ? La semaine passée vous avez sûrement entendu par le biais des médias le commérage sur la vie privée de Stéphane Richer. En effet des rumeurs courent depuis plusieurs mois sur l'orientation sexuelle de Stéphane Richer. Cela a affecté Stéphane probablement plus qu'une autre personne à cause de sa carrière sportive, car dans ce milieu la suprématie du mâle est omniprésente. Stéphane fait partie d'un sport professionnel où le machisme règne. Alors ces ragots l'ont amené à réagir. Il ne pouvait plus garder le silence; il s'est senti obligé de raconter sa vie.

Même si on veut ignorer ces médisances pouvons-nous vraiment y être

insensibles ? Ce qui nous amène à nous interroger sur nos comportements: pourquoi aimons-nous tellement lancer ou écouter des rumeurs ? Pourquoi prendre plaisir à détruire la carrière ou la réputation d'une personne ? Naturellement vous direz que le meilleur moyen d'arrêter ces potins est de ne pas les prendre au sérieux. Malheureusement il y a toujours quelqu'un qui prend un malin plaisir à dire des âneries. Il y a même des gens qui gagnent leur vie à médire. En remuant vos méninges, pensez-vous que l'on peut arrêter cette pollution des mots, enrayer ces bavardages, ces méchancetés, ces commérages à tout jamais ? Bon remue-ménages!

Christiane

Croque-nature

Le début du printemps est associé, du moins pour nous Québécois, au temps des sucres. D'ailleurs les érables se la coulent douce depuis peu. Mais que savons-nous vraiment sur l'état de santé de nos érablières ? Eh bien ! malgré un dépérissement, depuis quelques années, des érablières du Québec, on dénote une amélioration. Les plus récentes statistiques, compilées par le chercheur Gilles Gagnon, indiquent que la situation de nos érablières s'est améliorée au cours des deux dernières années. Enfin une bonne nouvelle, tout de même. Mais on ne sait trop à quoi attribuer ce rétablissement.

L'ingénieur forestier, qui s'occupe du dépérissement depuis 1983, fait valoir que la santé de nos érables est probablement meilleure qu'on ne le croit. On peut attribuer cette progression au fait que le bois mort a

été remplacé par de jeunes arbres vigoureux. Le chercheur estime que les conditions climatiques exceptionnelles qu'a connues le Québec l'an dernier (printemps pluvieux, été chaud et humide) ont également contribué à une croissance considérable des arbres. Mais ce spécialiste souligne qu'il s'agit là d'une situation plutôt paradoxale puisque le phénomène qui serait en grande partie responsable du dépérissement, la pollution atmosphérique, n'a pas évolué ces dernières années. D'ailleurs la communauté scientifique ne s'entend pas sur les causes du dépérissement des érablières du Québec. Ce n'est qu'un petit pas dans la lutte pour la survie de nos forêts, mais au moins, pour une fois, il y a de l'optimisme dans l'air et dans le sucre d'érable!

Christiane



Pour Augustin Roy, Patricia Bisson est une «faiseuse de troubles»

MARTHA GAGNON

■ Le président de la Corporation des médecins du Québec, le docteur Augustin Roy, affirme que le système de traitement des plaintes du public est parfaitement adéquat et que Mme Patricia Bisson, qui ose prétendre le contraire, n'est qu'une «faiseuse de troubles».

Réagissant aux critiques virulentes prononcées par Mme Bisson, de la Beauce, lors d'une conférence de presse, le docteur Roy a déclaré hier à *La Presse* que la plaignante n'avait, selon lui, «aucune crédibilité».

Appuyée par la Fédération nationale des associations de consommateurs, Mme Bisson affirmait, mercredi, que le public ne pouvait faire confiance au système actuel de traitement des plaintes et qu'une réforme s'imposait.

Elle reprochait au Tribunal des professions d'avoir acquitté le docteur Nelson Samson, de Jo-

seph-de-la-Beauce, contre lequel elle avait porté plainte après qu'il eut décidé d'interdire à toute sa famille l'accès à la seule clinique médicale privée de cette localité.

Le docteur Samson et cinq autres collègues ont, en effet, expulsé Mme Bisson de la clinique pour avoir critiqué le comportement d'un des leurs au moment d'une hospitalisation.

Irrité, le président de la Corporation des médecins accuse Mme Bisson d'avoir caché que la Commission des droits de la personne a, elle aussi, rejeté en 1986 la plainte de discrimination que son mari et elle avaient porté contre le médecin responsable de la clinique.

Le plus étonnant dans cette histoire est que le comité de discipline de la Corporation professionnelle des médecins a donné partiellement raison à Mme Bisson, en 1987. Cette décision a, toutefois, été renversée par le Tribunal des professions.

Interrogé à ce sujet, le docteur Roy affirme que le comité de dis-

cipline a «erré en droit». Il ajoute que les personnes présentes, un avocat et deux médecins, se sont montrés «gentils garçons» à l'endroit de Mme Bisson. Les considérations humaines ont primé sur les autres. Ils ont eu pitié de cette femme «qui crie sur toutes les tribunes téléphoniques depuis des années».

D'autre part, le docteur Samson a déclaré qu'il donnerait sa version des faits d'ici peu. «J'étais tenu de garder le silence tant que les procédures étaient en cours. Maintenant, j'ai des choses à dire. Il y a des corrections à apporter», a-t-il précisé.

Le président de la Corporation soutient que le docteur Samson était justifié d'interdire la clinique à Mme Bisson et à sa famille. «Étant donné le conflit de personnalité, il ne pouvait plus y avoir de relation de confiance entre le médecin et cette cliente».

Le médecin est entièrement libre de choisir ses patients, sauf dans les cas d'urgence. Il n'y a



Le Dr Augustin Roy

rien dans la loi, ni dans le code de déontologie, qui l'oblige à recevoir tous les clients.

Le docteur Roy critique les médias pour avoir rapporté les propos de Mme Bisson. «On essaie de s'en prendre à l'establishment médical sans aucune justification.»

Selon lui, la Fédération des associations de consommateurs ne comprend rien aux mécanismes de traitement des plaintes et est complètement dans l'erreur. «Si peu de plaintes se rendent devant le comité de discipline, c'est que plusieurs sont injustifiées, d'autres sont futiles et dans bon nombre de cas, la preuve est insuffisante.»

Le docteur Roy ajoute que le système de traitement des plaintes coûte plus d'un million \$ à la Corporation des médecins. À son avis, il est tout à fait normal que Mme Bisson soit tenue de payer une partie des frais encourus, plus de 3000 \$. «Ce n'est pas notre faute si elle doit payer en plus des frais d'avocat.»

50e ANNIVERSAIRE



M. Guy Brûlé
A. Gold & Sons
Les Galeries d'Anjou

A. Gold & Sons rend hommage à M. Guy Brûlé pour ses 50 ans de loyaux services. M. Brûlé est toujours très actif dans la compagnie et est heureux d'inviter cordialement tous ses amis et clients à venir le rencontrer au magasin des Galeries d'Anjou. Tél.: 353-5050.

SOLDES SEARS D'UN JOUR

et bons achats habituels

SAMEDI LE 24 MARS 1990

dans la limite des stocks disponibles

RABAIS 15%*

PRESQUE TOUS LES ARTICLES DE NOTRE DÉPARTEMENT DE LA QUINCAILLERIE, Y COMPRIS TOUS LES OUTILS

*Sur articles à prix ordinaires, sauf marchandise en réclame ou en liquidation.

RIEN QUE 9.99

Ch. Sears
ord. 14,88\$

PANTALONS À TAILLE FOURREAU POUR FEMMES. MODÈLES AVEC CEINTURE. TAILLES 10-20.

RABAIS 25%. MEUBLES DE CHAMBRE

En blanc ou au fini pin.
Ord. 89,99\$-529,99\$. Ch. 67,49\$-397,49\$

Les prix ord. mentionnés sont des prix Sears

RABAIS 25%*. TOUTES LES COUETTES

Au choix, Durafil^{MD}, QuallofilTM ou à bourre plumes.

**Marque de certification de Du Pont

RABAIS 25%. STORES À MINI LAMELLES

Choix parmi tous les modèles et formats à prix ordinaires en stock.

RABAIS 20%. COUVRE-MATELAS

Choix parmi toute notre sélection à prix ordinaires en stock.

RABAIS 15%*. TOUTS LES COUSSINS

Choisissez parmi notre vaste assortiment de modèles et de couleurs.

SERVIETTE DE BAIN. CH. 3,99\$

Choix de modèles. Débarbouillettes et serviettes à main.

Ch. 1,99\$-2,99\$

RABAIS 50%. CANAPÉ, causeuse, fauteuil ou mobiliers modulaires 2 pièces. Nos 51301-9.

Ord. 479,99\$-1649,99\$. Ch. 239\$-824\$

RABAIS 50%. ENS. DE MATELAS 'EXTRA FERME'.

Garantie de 10 ans¹. No 71270.

Ord. 679,98\$-999,98\$. L'ens. 339,99\$-499,99\$

¹Détails de la garantie en magasin

RABAIS 120\$-130\$. MOBILIER DE SALLE À MANGER.

2 modèles. Nos 28030-25276.

Ord. 799,99\$-829,99\$. Ch. 679,99\$-699,99\$

RABAIS 50\$. MICRO-ONDES DE FORMAT MOYEN.

Modèle 1.0 pi³ en blanc ou ton veiné bois.

Série 228 188 050. Ord. 349,99\$. Ch. 299,99\$

RABAIS 70\$. LAVEUSE 9 PROGRAMMES. Agitateur Dual-Action^{MD}. Blanc. Série 268 140 300.

Sears ord. 759,99\$. Ch. 689,99\$

Ton amandé plus cher

RABAIS 40\$. SÈCHEUSE 7 PROGRAMMES. Notre modèle le plus vendu. Blanc. Série 268 180 300.

Sears ord. 569,99\$. Ch. 529,99\$

Ton amandé plus cher

RABAIS 40\$. CONGÉLATEUR-COFFRE DE QUALITÉ.

Modèle 9.0 pi³. Blanc. Série 468 148 960.

Sears ord. 469,99\$. Ch. 429,99\$

Modèles 12.2 et 16.5 pi³ aussi disponibles

RABAIS 120\$. ASPIRATEUR KENMORE POWER-MATE.

Nettoie sur 11 5/8" large. 208 132 835.

Sears ord. 459,99\$. Ch. 339,99\$

RABAIS 120\$. ASPIRATEUR VERTICAL KENMORE.

Modèle robuste de première qualité. 208 130 849.

Sears ord. 399,99\$. Ch. 279,99\$

RABAIS 150\$. MACHINE À COUDRE KENMORE.

Modèle à 12 points. 208 181 278.

Sears ord. 499,99\$. Ch. 349,99\$

MOQUETTE 'PEARL DROPS'. Installation¹. et sous-tapis inclus. No 13180. La ver. ca. 21,99\$ (26,30\$ m²)

¹Le terme installation s'applique à une surface plate seulement, escaliers, déplacement des meubles, etc. moyennant des frais supplémentaires.

RABAIS 20%-40%*. TOUTS LES TAPIS CISELÉS À LA MAIN.

En laine et modacrylique à motifs de l'Inde et de la Corée.

RABAIS 20%-25%*. TOUTS LES TAPIS DÉCORATIFS.

Choisissez parmi nos modèles les plus vendus en nylon ou polypropylène.

RABAIS 30%*

TOUTES LES CHAUSSURES HABILLÉES, TOUT-ALLER ET TENDER TOOTSIES^{MD} À PRIX ORDINAIRES POUR FEMMES

Sauf chaussures d'entraînement

ACHATS SUR PLACE

RABAIS 25%*

TOUTE NOTRE SÉLECTION DE SÉPARABLES MOLLETONNÉS POUR FILLES. TAILLES 8-16.

1 sur 4 gagne

VOUS POURRIEZ GAGNER INSTANTANÉMENT 1\$, 5\$, 100\$ OU 1000\$ EN BONS D'ACHAT DE MARCHANDISE SEARS.

Le concours prend fin le 14 avril 1990, dans la limite des stocks disponibles. Pour réclamer votre prix vous devez répondre correctement à une question faisant appel à vos connaissances mathématiques. Détails sur les cartes de jeu et dans tous les magasins Sears. Aucun achat nécessaire.

SEARS

vous en avez pour votre argent...et plus

SATISFACTION OU REMBOURSEMENT

SERVICE APRÈS-VENTE ASSURÉ DANS TOUT LE CANADA

LA CARTE DE CRÉDIT NO 1 DES MAGASINS À RAYONS AU CANADA

LE MAGASIN DES MARQUES KENMORE DIEHARD, CRAFTSMAN

Les mentions 'Ord.' ou 'Était' de Sears Canada Inc. se rapportent à des prix Sears. Heures d'ouverture: 9h30 à 17h30 du lundi au mercredi; de 9h30 à 21h le jeudi et le vendredi; de 9h à 17h le samedi. Ville St-Laurent, la Place Vertu, 335-7770; Brossard, Mail Champlain, 465-1000; Anjou, Galeries d'Anjou, 353-7770; Laval, Carrefour Laval, 682-1200; LaSalle, Carrefour Angrignon, 364-7310; St-Jérôme, Carrefour du Nord, 432-2110; St-Jean-sur-Richelieu, Carrefour Richelieu, 349-2651; Ste-Marthe-sur-le-Lac, Les Promenades Deux-Montagnes, 491-5000. Copyright Canada, 1990. Sears Canada Inc.